THE NATIONAL PARKS AND NATIONAL HISTORIC SITES OF CANADA

Canada

LES PARCS NATIONAUX ET LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA

FORT BATTLEFORD

NATIONAL HISTORIC SITE OF CANADA

Management Plan

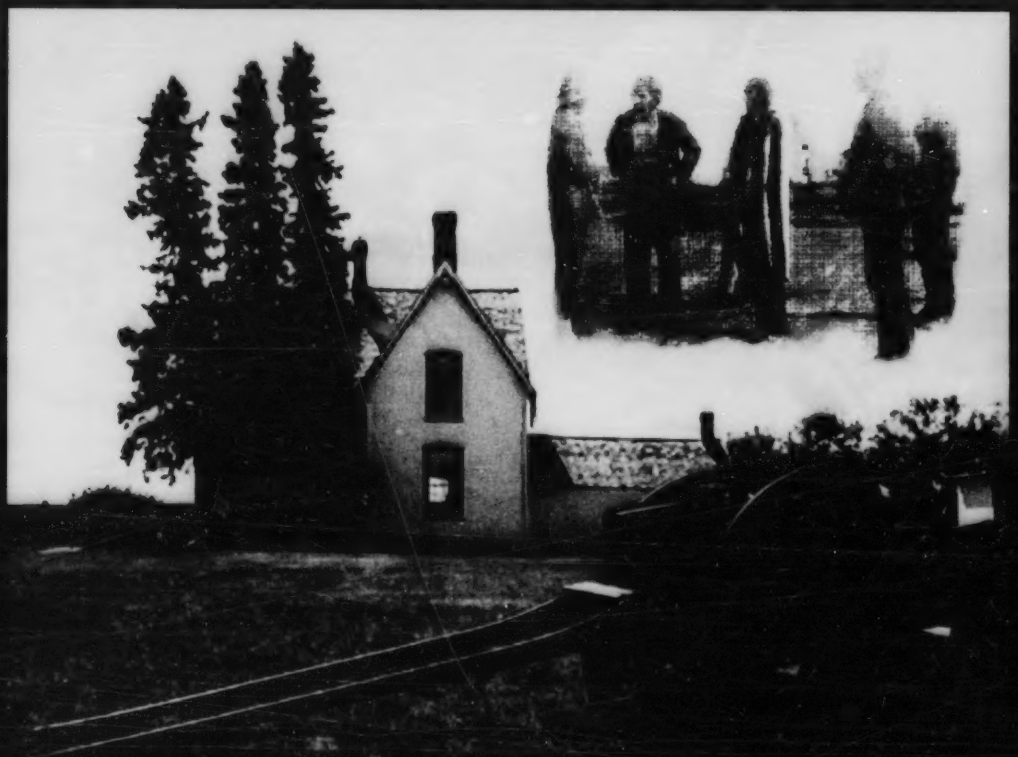

Parks Canada Parcs Canada

Canada

46

National Library of Canada cataloguing in publication data

Parks Canada Agency

Fort Battleford National Historic Site of Canada management plan

Text in English and French on inverted pages.
Title on added t.p.: Lieu historique national du Canada du Fort-Battleford, plan directeur.
ISBN 0-662-65569-9
Cat. No. R64-241/2001

1. Fort Battleford National Historic Site (Battleford, Sask.)-Management.
2. Historic sites - Saskatchewan – Management.
I. Title.
II. Title: Lieu historique national du Canada du Fort-Battleford, plan directeur.

FC3514.F67 2001 333.78'315'0971242 C2001-980088-6E F1074.F67 2001

101-05963/

FORT BATTLEFORD NATIONAL HISTORIC SITE OF CANADA

MANAGEMENT PLAN

OCTOBER 2000

Foreword

The Government of Canada is committed to the protection and presentation of our human heritage. As Minister of Canadian Heritage responsible for Parks Canada, it is my responsibility to safeguard the integrity of our national historic sites. It is in the spirit of this mandate, which was entrusted to me by the people of Canada, that I approve the Fort Battleford National Historic Site of Canada Management Plan, an example of our commitment to the protection of our historic places for the enjoyment of present and future generations.

Fort Battleford was declared a national historic site in 1923 and was acquired by the Government of Canada in 1951. Fort Battleford was a North West Mounted Police post established in 1876. The police acted as the Canadian government's presence in the west. By the time of the post's demise in 1924, Fort Battleford's role as a police post had changed a number of times and more than forty buildings had been constructed at the post. Today, the physical appearance of Fort Battleford is represented by only five original buildings and a stockade built in the 1960s. Yet, Fort Battleford's national significance, including its role during the 1885 North West Rebellion/Resistance, is best experienced through the 'voices' and the images from the past; those of the policemen, settlers, First Nations and Métis who were there before, during, and after the Rebellion. These voices will be key to conveying the sense of place of Fort Battleford and the nationally significant event which took place there. Developing this presentation will require the involvement of Parks Canada staff and members of the public who possess and understand the knowledge and stories of the past.

The sense of place of Fort Battleford is also found in its area setting and its association with nearby heritage places, such as Government House National Historic Site of Canada and the Chief Poundmaker Historical Centre. This plan directs that Parks Canada work in a spirit of cooperation and collaboration with the managing organizations of these and other heritage places to collectively enhance the heritage interpretation and the visitor experience at these places.

I thank the many people who contributed to the plan's development through comments and ideas raised during public consultations. In particular, I would like to thank the members of the community advisory group for their commitment and contributions to the management planning program and wish them ongoing success.

National historic sites represent a means for Canadians to learn and share the story of our country. As places where we can commemorate our history and our diverse heritage, they contribute to an understanding and collective sense of Canada's national identity.

Sheila Copps
Minister of Canadian Heritage

Fort Battleford National Historic Site Of Canada Management Plan

This plan has been recommended for approval by:

Tom Lee
Chief Executive Officer
Parks Canada

Christina Cameron
Director General
National Historic Sites, Parks Canada

Gaby Fortin
Director General
Western and Northern Canada, Parks Canada

Jim Masyk
Field Unit Superintendent
Saskatchewan South, Parks Canada

Fort Battleford Management Plan Advisory Group

An advisory group, largely made up of community-based heritage, tourism and business interests has worked with Parks Canada to set the direction and objectives for Fort Battleford's management. The advisory group was established at the onset of the management planning program and has been instrumental in drafting the Vision statement, identifying opportunities for regional integration, and reviewing drafts of the plan.

This group is a strong and effective voice, ensuring that community interests and opportunities are considered at Fort Battleford, a place of national significance. They have ensured that this plan recognizes a role for Fort Battleford in relation to other heritage attractions and programs, with the result being a better visitor attraction and experience, not only at Fort Battleford, but for the Battlefords as a whole. Parks Canada wishes to acknowledge and thank the group for their contributions

Brian Amyotte
Battlefords Regional Council
Métis Nation of Saskatchewan

Alison St. Martin
Battlefords Tribunal Council

Gordon Blackstock
Battlefords North West Historical Society

Barb Selsky
Battlefords Tourism

Peggy Brunsdon
Manager, Heritage Unit; Province of Saskatchewan

Marion (Nan) Sheppard
Director, Parks and Recreation; Town of Battleford

Glenn Ebert
Site Manager; Fort Battleford National Historic Site

Len Taylor
Battlefords Chamber of Commerce

Lee MacKay
Alderman; Town of Battleford

Garth Walls
Alderman; Town of Battleford

Julian Sadlowski
Councillor; City of North Battleford
Director; Battle River Settlement Inc.

Executive Summary

This management plan will guide Fort Battleford National Historic Site of Canada into the 21st century. Partnerships in the Battlefords' community and with First Nations, and new approaches to telling the stories associated with Fort Battleford will highlight this site's progress into the next century. The management plan replaces the original site management plan approved in 1988. The basis for this management plan is founded in Parks Canada's Cultural Resource Management Policy, approved in 1994, and in National Historic Sites Policy that commemorative integrity is the paramount consideration in managing national historic sites. The plan was developed by a Parks Canada planning team and a community advisory group. The ideas and opinions from public consultations undertaken in March 1998 and January 1999 have been integral to the writing of this plan.

While cultural resource protection objectives and actions remain largely unchanged from the 1988 Fort Battleford management plan, there are major revisions to heritage presentation.

Some broad directions and specific objectives that remain the same from the 1988 management plan include:

- the need for new visitor reception and orientation services;
- the establishment of a cooperative association and volunteer program; and
- the enhanced interpretation of First Nations' history associated with Fort Battleford's commemoration.

The main changes from the 1988 plan include:

- the location and role of visitor reception and orientation,
- the continued use of Barracks #5 as a museum;
- the focus of interpretive programs on commemorative intent, and not Victorian architecture and policemen's life in the late 19th century;
- the use of a "many voices" approach to heritage presentation;
- no use of reconstructions or the intent to recreate the fort;
- keeping the existing stockade;
- keeping the Sick Horse Stable and Guard House in their current locations;
- increased attention to partnering and linking programs with other heritage places and attractions in the region;
- the recognition of the post-1924 history of the site and its community ties; and
- the identification of outreach as an integral part of Fort Battleford's heritage presentation programming.

Table Of Contents

Foreword i

Recommendation Statement ii

Fort Battleford Management Plan Advisory Group iii

Executive Summary iv

Table Of Contents v

INTRODUCTION 1

Historical Background 1

Cultural And Natural Resources 2

Current Site Operations 2

Summary Of The 1988 Management Plan 2

PRINCIPAL GUIDELINES FOR THE MANAGEMENT PLAN 3

Commemorative Integrity 3

Cultural Resource Management Policy 4

Vision 4

PROPOSED MANAGEMENT STRATEGY FOR FORT BATTLEFORD 5

Creating The Visitor Experience 5

Visitor Experience Goal, Objectives And Actions 7

Visitor Reception And Orientation 9

The Museum 11

Conveying The Messages: Heritage Presentation 11

Many Voices 12

Heritage Presentation Goal, Objectives And Actions 12

Outreach 18

Outreach Goal, Objective And Actions 18

Protecting The Heritage 18

Heritage Protection Goal, Objectives And Actions 19

Respecting Other Heritage Values 21

Community Values Goal, Objectives And Actions 21

Advocating Environmental Stewardship 22

Stewardship Goal, Objectives And Actions 22

Marketing Fort Battleford 23

Marketing Goal, Objective And Actions 23

Operating Fort Battleford 24

Operating Goal 24

IMPLEMENTATION 24

Funding And Fees 25

Accountability 25

Priorities 25

Appendix A.

Design Intent For The Construction Of New Buildings 26

Appendix B.

Environmental Assessment Of The Management Plan 28

Introduction

A management plan establishes the long-range direction for activities in a national historic site and is a commitment to the people of Canada from the Minister responsible for Parks Canada on the use, protection and presentation of this special place. The plan direction is an expression of Parks Canada's fundamental responsibilities to ensure the national historic site's commemorative integrity, to provide quality service and experience to visitors, and to use public funds in a wise and efficient manner. It is through the implementation of a management plan that Parks Canada delivers on its obligations to the people of Canada.

The first management plan for Fort Battleford National Historic Site of Canada (NHSC) was approved in 1988 by the Minister of Environment, then responsible for Parks Canada. According to the Parks Canada Agency Act, national historic site management plans are to be reviewed every five years. The 1988 management plan was reviewed against the National Historic Sites and Cultural Resource Management Policies approved by the Minister in 1994, and the Fort Battleford NHSC Commemorative Integrity Statement (CIS), approved in 1997 by the Chief Executive Officer of Parks Canada.

This management plan replaces the 1988 management plan. It was prepared by a Parks Canada planning team of site staff and program specialists in cultural resource management, and visitor activities and services. The team was supported by a community advisory group that, among other things, developed the site's Vision statement and identified priority actions for the site, and opportunities for partnering. Public consultations in March 1998 and January 1999 have been integral to the writing of this plan.

The management plan is structured using goals, objectives and key actions. A goal is a universal and fundamental assumption of an organization that guides its endeavors and activities. Commemorative integrity is the goal for national historic sites; it takes precedence in acquiring, managing, and administering national historic sites. Other goals, including providing quality service to clients and wise and efficient use of public funds, are to be achieved within the context of ensuring commemorative integrity. Objectives define and direct how a goal is to be attained. Many objectives herein are from the Commemorative Integrity Statement for Fort Battleford. Actions represent critical and measurable steps in achieving the objectives. This format of goals → objectives → actions enables us to identify and report on objectives and immediate actions leading to long-term desired results.

Historical Background

Fort Battleford NHSC is located next to the Town of Battleford, Saskatchewan. The fort is near the junction of the Battle and North Saskatchewan Rivers. It was established by the North West Mounted Police (NWMP) in 1876 to affirm the Government of Canada's presence in the North West Territories.

For a short time Fort Battleford and the Town of Battleford, as territorial capital, were the administrative hub of the North West Territories. The fort played an integral role, both in the conditions leading to and the events of the 1885 North West Rebellion/Resistance. The Cree and Assiniboine peoples were gathering on Poundmaker's reserve in the Battleford area in an attempt to regroup in the face of the military presence. For years following the signing of Treaty 6 in 1876, their key concern was to pressure government to honor their treaty promises and entrench treaty rights in the face of encroaching settlement. Fear of the approaching First Nations, as well as news of a confrontation between the Métis and NWMP at Duck Lake on March 26, resulted in more than 500 townspeople seeking shelter within the makeshift stockade of Fort Battleford. In the aftermath of the North West Rebellion/Resistance, which ended in mid-May, eight Indian prisoners were summarily tried for murder and executed within the fort's stockade. Their leaders,

Pitikwahanapiwiyin (Poundmaker) and Mistahimaskwa (Big Bear), were imprisoned for three years by a government intent upon control and resolution of the 'Indian problem'.

In the years following, Fort Battleford continued to be an integral part of the Battleford community and maintained a police presence in the northern plains. But, by the turn of the century, the buildings and operations of Fort Battleford had entered an era of gradual decline, which lasted until the fort's closure in 1924. The fort property with its remaining buildings was opened as the "North West Mounted Police Memorial and Indian Museum" on May 24, 1948. It was turned over to the Government of Canada in 1951 to be administered as a national historic site.

Cultural and Natural Resources

Fort Battleford NHSC consists of 22.8 hectares of land on a high sandy plateau overlooking the North Saskatchewan Valley. The terrain is formed of sands deposited during the retreat of the Wisconsin glacier approximately 10,000 years ago. Today the area around Battleford is becoming increasingly treed by aspen poplar forest. In the late 19th century most of the area would have been covered in grassy prairie maintained by frequent prairie grass fires.

The Parks Canada property includes all of the known locations of Fort Battleford buildings from the period from 1876 to 1924. The most visible aspects of the site are the five remaining buildings from the NWMP occupation and an historically inaccurate stockade built in the 1960s. Locations of other police buildings, within and outside the stockade, are marked by signs and some are discernable as cellar holes and foundation features in the ground. The four buildings within the stockade, the Commanding Officer's Residence, Officers' Quarters, Sick Horse Stable, and Guard House, are furnished with historic objects and reproductions, representing the use of those buildings in 1885 or later. Barracks #5 houses a museum exhibit installed in the 1960s.

Current Site Operations

Fort Battleford is open to the public from the May long weekend to the Thanksgiving long weekend. The fort is a popular attraction for regional schools for the period of May and June. Visitors to the site have their choice of a one and a half-hour-guided tour of the buildings and grounds or may tour the site on their own with the use of a self-guiding brochure. The interpretive program presents information on the building history and architecture of the fort, the North West Mounted Police, and the 1885 North West Rebellion. Special programs and events are offered including, a summer day camp for children, Parks Day, Canada Day, and the occasional evening program.

Contemporary buildings on the site include an administration office, visitor reception trailer, and a workshop and garage, all located at the site parking lot at the entrance to the fort. The reception area and theatre are housed in a 77m^2 trailer installed in 1976 as a temporary facility. The administration facility is in the former custodian's house constructed in 1954, and maintenance garage and sheds (also constructed in 1954) are immediately between the house and the trailer. The location and setting of these facilities make for a confusing and sometimes busy point of reception and orientation for the visitor.

Summary of the 1988 Management Plan

The 1988 Management Plan was a comprehensive development plan for Fort Battleford. The main elements of the 1988 management plan were to develop:

- a conservation approach for the five original buildings of the fort;
- interpretive programming based on the themes of "Native Peoples, Territorial Administration and Law Enforcement on the Northern Plains", "Social and Economic Life at Fort Battleford", and "Late Victorian Buildings in Western Canada";
- a plan for visitor reception in a reconstructed barracks;

- a circular pedestrian flow past outdoor exhibits, full and volumetric reconstructions of buildings;
- administration and maintenance operations placed away from the visitor; and
- a marketing strategy to attract travellers from the Yellowhead Highway.

Only the first objective, building conservation, was fully acted on and several projects were undertaken for the interpretive programming (i.e., the production of two videos, the period furnishing of several buildings, and some period landscaping). The remainder of the management plan received limited implementation due to government fiscal restraint. Consequently, chronic problems associated with the existing visitor reception and orientation at Fort Battleford have remained unresolved.

The 1988 management plan was reviewed in light of Parks Canada's 1994 Guiding Principles and Operational Policies and Fort Battleford's Commemorative Integrity Statement. This review identified the need to revise the 1988 management plan, particularly in areas of visitor experience and heritage presentation. The heritage protection objectives remain largely unchanged.

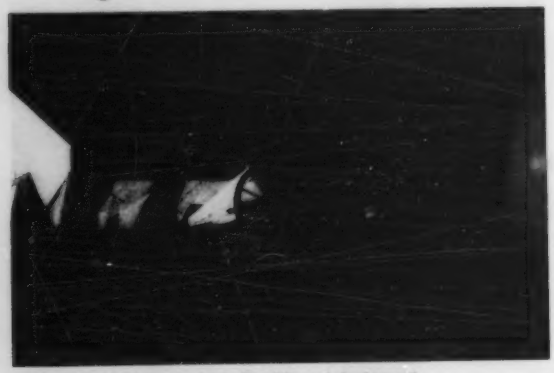

Inside the Fort Battleford stockade. Guard House in background.

Principal Guidelines For The Management Plan

The 1988 management plan stated that "the goal of the Canadian Parks Service [Parks Canada] for Fort Battleford is its development as the nucleus of a cooperative venture to enhance and expand the current park and its programs. Fort Battleford will take the lead in initiating and co-ordinating regional efforts at marketing, programming and public awareness of historical resources". In this plan, Parks Canada's overall goal for Fort Battleford can be stated simply as "commemorating the historical heritage of importance to all Canadians" (Parks Canada's Guiding Principles and Operational Policies). Cooperative ventures and coordinated regional efforts with other heritage organizations and attractions will continue to be a way that Parks Canada operates, but as a partner, not as a leader.

Fort Battleford will continue to be managed by Parks Canada for the benefit of all Canadians as part of the family of national historic sites. Commemorating the historical heritage of Fort Battleford will be guided by Fort Battleford's Commemorative Integrity Statement, Parks Canada's Cultural Resource Management Policy, and the site's Vision statement.

Commemorative Integrity

Commemorative integrity expresses the fundamental program result for a national historic site. It is intended to help Parks Canada plan, manage, and report on the state of the site, and to identify remedial action where necessary. The concept of commemorative integrity is used to describe the wholeness of a national historic site, by how well national historic significance and the historic place are protected and presented to the public. A national historic site possesses commemorative integrity when the resources that symbolize or represent its importance are not impaired or under threat, when the reasons for its significance are effectively communicated to the public, and when the heritage value of the place is respected by all whose decisions or actions affect the site (from the National Historic Sites Policy).

Commemorative intent defines why a place is of national significance. Fort Battleford is of national historic significance and commemorates:

- the role of the North West Mounted Police at the fort from 1876 to 1885 in extending the Canadian government's interests in the west; and
- the role of the fort during the North West Rebellion/Resistance of 1885, including:
  - its role in the "siege" of Battleford;
  - as a base for the military operations at Cut Knife hill, Fort Pitt, and the search for Mistahimaskwa (Big Bear), and;
  - as the site of the surrender of Pitikwahanapiwiyin (Poundmaker) to General Middleton at Fort Battleford on 26 May 1885.

The term "siege" in quotation marks acknowledges that while an actual siege of the town did not take place, this was the perception of many townspeople who took shelter at the fort in May 1885.

The Fort Battleford NHSC Commemorative Integrity Statement identifies the reasons, values, and cultural resources that make Fort Battleford nationally significant, and the objectives necessary to achieve commemorative integrity.

Cultural Resource Management Policy

The Cultural Resource Management (CRM) Policy provides a comprehensive guide to decision-making on appropriate approaches to protecting and presenting cultural heritage in all protected heritage areas managed by Parks Canada. The CRM Policy has been applied in the development of this management plan and will be used by Parks Canada and by any third parties considering future actions for Fort Battleford.

Vision

A vision provides an inspirational view of the future that helps focus and guide us in the present as to what we do - and how we do it. The following is the vision statement for Fort Battleford.

Fort Battleford National Historic Site of Canada, once the police post for the territorial capital of the North West Territories from 1876-1883, will be known for two significant aspects of Canadian history: the North West Mounted Police, and the 1885 North West Rebellion / Resistance - a critical juncture in the Canadian government's policies regarding settlement of western Canada, and its relations with First Nations and Métis people. The commemorative integrity of Fort Battleford NHSC will be ensured through a comprehensive strategy that includes both the protection and the presentation of the site.

Buildings, artifacts and ruins will recreate a sense of what Fort Battleford was, and dynamic interpretive programs will be supported by facilities and services to meet a range of visitor needs. The result will be an attractive and historically sympathetic site where visitors will have opportunities to understand and appreciate these significant aspects of Canadian history. Although the story of Fort Battleford was one of conflict between Canada and the First Nations of the Northwest, the fort will now be a meeting place bringing individuals, families, and communities together in celebration and learning of the diversity of the men and women - First Nations, Métis, and Euro-Canadians - who shared in Fort Battleford's history.

The protection and management of the buildings, artifacts, and ruins will be recognized throughout the Battlefords for the care and respect accorded them. The methods of portraying the magnitude of the fort as it evolved from 1876 to 1924 will be noted for its innovation, effectiveness, authenticity, and sensitivity to the historic remains. Both protection and presentation at Fort Battleford will be based on research and traditional knowledge.

The visitor experience associated with Fort Battleford will be enriched by opportunities to tour, enjoy and learn more of other heritage places in and around the Battlefords. Many of these places have a thematic association with Fort Battleford and provide a setting of late 19th century history in the picturesque Battle River

valley. This visitor experience will be created and strengthened through partnered interpretive and marketing programs and linked services such as visitor reception and orientation, and a trail network.

The qualities that will make Fort Battleford NHSC a dynamic learning and meeting place include:

- Its geographic and thematic place among other heritage places "in the heart of Canada's Old Northwest". These connections will nurture partnering opportunities in tourism marketing, historical research, and interpretive programming.
- its "bridge" between the present (Town of Battleford to the north) and the past (the expanse of prairie and river valley along with Government House to the south).
- its widely acclaimed interpretive programming where the issues, events and consequences of 1885 will be told from the perspectives of the Canadian government of the late 19th century, the townspeople, the police, the First Nations, and the Métis.
- its combination of open spaces and facilities that will be suited for special events, large gatherings and a range of interpretive programming.
- its ability to draw people, be it the local visitor or the international traveller. Its status as national historic site will be the main draw for the Yellowhead traveller. Educators will bring their students because of the programming developed in support of school curriculums. Area residents will consider the fort a must-see attraction for visiting family and friends and consider it a part of their community.

An ongoing bond will be maintained between Fort Battleford and surrounding communities through a strong core of volunteers and partnerships supporting the site's heritage mandate.

Proposed Management Strategy For Fort Battleford

The proposed management strategy for Fort Battleford will make it possible to ensure commemorative integrity, provide the facilities to receive and orient visitors, and operate the site in an effective manner within the principles of the CRM Policy. This strategy recognizes that Fort Battleford is part of a complex of heritage places in the Battlefords and that opportunities abound to partner in marketing and presenting the area's cultural heritage to new and existing audiences. A fundamental change to the heritage presentation will occur with the introduction of a many voices approach to the storytelling at Fort Battleford.

The strategy involves seven components that are interdependent and are considered as necessary for the appropriate care, presentation and sustainability of the historic values of Fort Battleford. These components will be implemented in accordance with cultural resource management principles of value, public benefit, understanding, respect and integrity. These components are:

- visitor experience;
- heritage presentation;
- heritage protection;
- community values;
- site operations;
- marketing; and
- environmental stewardship.

Creating the Visitor Experience

Visitor experience is an emotional outcome resulting from being directly involved or passively engaged in an activity, and by the effect of a setting, including the services and facilities. The experience will strongly influence the visitors' awareness and appreciation of the national significance of Fort Battleford. The 1988 management plan had identified the following elements for the visitor experience:

- people leave with a clear understanding of the role of Fort Battleford and the NWMP played in Canada's history;
- interpretive signage throughout the site to orient visitors to themes and specific cultural resources;
- a "welcoming centre" to provide a brief orientation to the site and provide visitor services and information;
- emphasis on bringing the visitor out-of-doors, closer to the actual buildings and landscape;
- learning of the 1885 "siege" within the stockade area; and
- experiencing the daily operations and functioning of the NWMP post through use of original buildings, and full and volumetric reconstructions both in and outside the stockade.

Ensuring that people leave Fort Battleford with a clear understanding of the fort's place in Canada's history is still the main element in creating the visitor experience, as is the use of the existing cultural resources in their historic setting. Creating visitor experience will be achieved, however, without the use of period reconstructions of buildings, a concept that is no longer considered appropriate for the presentation and protection of this site. The expanse of open space at Fort Battleford should not be seen as a weakness to interpretive programming at Fort Battleford. It should be treated as an opportunity to build dynamic activities into site interpretation and providing a space for special events to keep the overall presentation program fresh, new, and of interest -- especially to a returning clientele.

There are currently four main categories of visitor to Fort Battleford and the potential for a fifth category to become more prominent (Table 1).

Providing a quality service to these different audiences means providing a positive visitor experience. The current visitor experience is created through the introductory videos in the

Table 1. Visitors to Fort Battleford

Audience Category	Motives and Expectations
School - Grades K to 2	Site visit intended as a year end outing, largely for entertaining, not learning.
Grades 3 to 8	Grades 4, 5, and 8 studying Saskatchewan history as part of the provincial school curriculum; teachers expect a factual history. Primarily May and June (school year end) visitation.
Grades 9 to 12	Site visit intended as a year end outing, but there is a learning component required by the teachers.
Senior vacationers	Travellers on the Yellowhead Highway, largely in the months of May/June and September/October, seniors tend to have time to "take-in" the site. They have an interest in the history and often relate it to their personal and family histories/recollections. However, they are looking for more than a museum visit.
Family vacationers	Travellers on the Yellowhead and/or visiting family or friends in the Battlefords. History is not the main motive for coming. They are wanting a social experience with their family/friends, with recreational opportunities. Travellers are looking for a washroom, food, and stretch break of one to two hours.
Surrounding community residents	Residents attending with visiting family and friends and attending special events such as Canada Day, Parks Day or RCMP Musical Ride. These visits are generally social and recreational-oriented.
Motorcoach groups (prospective)	Area motorcoach tours (e.g., casino charters), probably not the "Alaska-bound" type tours on the Yellowhead. Fort Battleford would not be the destination, but a rest stop or place to fill time while waiting to move on to the next place. Time is limited. Certain services are required and motives are largely diversionary, rather than educational. The potential of this market share for Fort Battleford needs exploring.

trailer and the museum visit, followed by a guided tour of the historic buildings. By undertaking the actions in this management plan, the visitor experience will be improved and made more varied, as follows:

- reception will be improved with an entrance that truly invites people to enter Fort Battleford;
- identification as a place that is nationally significant will convey a sense of pride in Canadian visitors and associate Fort Battleford with other Parks Canada heritage places that they have visited;
- opportunities to take leisurely walks, or possibly auto tours, to other heritage places, including Government Ridge, will be created by integrating visitor reception and orientation with partners;
- orientation to the fort will prepare visitors for an educational, entertaining and evocative experience where they will be challenged to discover varying viewpoints of history and its meaning to Canadian society today;
- school children will make ready connections to their school activities;
- families will participate in family-oriented programming;
- First Nations people will find relevance in coming to Fort Battleford;
- recreational activities will be accessible through the Trans-Canada trail connection;
- interpretive media on the site will go beyond furnished buildings and guided tours. The learning experience will be as much sensory as it is cognitive; and
- visitors can plan visits to other heritage places through informed staff and information available at the site

Visitors outside the Commanding Officer's Residence.

Visitor Experience Goal

Fort Battleford provides an enjoyable, educational, and social experience (passive and interactive) catering to the visitors' interests and motives, that will create a positive, learning atmosphere.

Visitor Experience Objective 1:
Know who our actual and potential visitors are, and why they (should) come to Fort Battleford.

Actions:

- Visitors to Fort Battleford will be surveyed on a regular basis to obtain visitor profile data and visit satisfaction responses pertinent to designing and improving heritage programs. The visitor survey card will serve as a key tool in this respect.
- Potential visitor segments and market share will be identified by comparing Fort Battleford's visitation with other attractions in the Battlefords. We want to know who is not coming and why not - is it lack of awareness, lack of facilities, or the style of programming? This will be done in preparation for site management plan reviews every five years.

Visitor Experience Objective 2:
Provide appropriate services and programs that meet visitors' particular interests and motives.

Using the information collected from the 1998 visitor survey, visitors were categorized according to their motive for visiting historic sites. The results suggest three types of visitor at Fort Battleford: the "learner", interested in history, culture and seeing new things (29% of the respondents); the "social experience/ recreationalist", interested in the history, but making it part of a social outing with family and friends (42% of the respondents), and; the "casual visitor", there to learn and be entertained (30% of the respondents). The results identify a need to balance education with entertainment, and cognitive with sensory or experiential learning.

Actions:

- Results of visitor surveys will be used when designing and improving heritage presentation programs.
- Visitor surveys at Fort Battleford have identified staff demonstrations and talks as an important part of their visit. Personal contact with visitors will remain a key element of the visitor experience. Visitors will be personally greeted to Fort Battleford and personal contact will form an important part of the heritage programs at Fort Battleford.
- The potential and means to attract motorcoach tours to attractions in the Battlefords, including Fort Battleford, will be researched when possible, with Battlefords Tourism. An interpretive program and services that meet the limited schedule of motorcoach groups will be developed in consultation with charter operators, if this is deemed to be a viable market.
- School visits in May and June make up no less than 40% of the annual visitation to Fort Battleford. Educators' motives for bringing their classes to Fort Battleford are a combination of education and entertainment. School programs for the elementary grades will be structured and developed in coordination with the provincial school curriculum and in consultation with community educators. Opportunities will be explored to develop a volunteer program for high school students that will focus on individual student needs and interests. In all school-related programming the focus will be on Fort Battleford's commemorative intent.
- The 1989 Park Service Plan will be reviewed for projects that are consistent with achieving commemorative integrity and visitor experience objectives. Such projects, activities and programs may be considered for the Heritage Presentation Strategy.

Visitor Experience Objective 3:
Provide quality products, services and facilities for visitors.

The following principles will guide quality service:

- the site will be open during peak hours and seasons;
- facilities will be maintained in a clean, safe condition;
- visitors will be provided with informed answers to their enquiries. When an answer cannot be provided the visitor will be referred to additional sources of assistance;
- exhibits and other media that impart understanding and awareness and stimulate appreciation of the site and its significant heritage values will be provided and maintained;
- schedules of programs and activities available on-site will be displayed and offered as part of site orientation; and
- all programs, whether self-guided or led by staff or partners, will be educational, enjoyable and acknowledge alternative viewpoints of history.

Quality service to Fort Battleford's visitors will be ensured by: understanding our clients better -- knowing who they are, their needs and expectations, and their levels of satisfaction with services and facilities; making changes, within the bounds of diminishing resources, commemorative integrity and CRM Policy, to respond to needs; and maintaining ongoing research to adapt our services to changes in our audience.

Actions:

- The Parks Canada Saskatchewan Operations Marketing Strategy and Tactical Plan will play a part in developing and delivering quality service. The marketing strategy provides a detailed blueprint and work plan for undertaking communication actions. This blueprint describes each recommended communication product to a level that will allow Fort Battleford to go directly to development and production of its programs.
- Site relevant merchandise will be available for sale. A sales outlet at Fort Battleford will be operated as a concession by a third party, possibly a cooperative association. Design of a visitor reception facility will consider a sales outlet.
- Barrier-free access principles will be applied in the design and carrying out of this plan, following the National Strategy and Action Plan on the Disabled Visitor to Parks. Where initiatives and projects are still relevant to this management plan, guidelines in the Access Plan for Fort Battleford National Historic Site (1991) will be followed.

Visitor Reception and Orientation

Fort Battleford requires new visitor reception and orientation services to meet commemorative integrity and service to client objectives. A Visitor Centre was identified in the 1988 management plan, but was never carried out, and is now a key item in this management plan. The 1988 management plan had directed that:

"Fort Battleford's Visitor Centre will be in the rebuilt Barracks#4 building and will serve the function of a 'welcoming centre', providing a brief orientation to the park and directing the visitors to the outdoor displays. Fees, when instituted, will be collected here;"
and that
"The park will not have a large, formal artifact display area; the emphasis will be on bringing the visitor out of doors, closer to the actual buildings and landscape."

The Visitor Centre, according to the 1988 management plan, would contain a staffed information / reception desk and a tourist information display, public washrooms, theatre/multipurpose space, storage and office areas. Site orientation would be provided through various media, including a scale model of the fort, small artifact displays, and videos.

Options were explored about how to improve the visitor reception, including maintaining the existing trailer, building Barracks #4, moving this service into Barracks #5, or placing it in the Town of Battleford. The preferred option is to maintain visitor reception and orientation at the fort site. However, the trailer, Barracks#5, and the footprint of Barracks #4 are inadequate in size to meet the identified requirements for visitor reception and orientation to Fort Battleford. The expressed interest of sharing reception and orientation facilities with Government House National Historic Site of Canada and Colonel Otter Park, supports the placement of a reception and orientation facility within view of the fort, Government House and the Battle River valley.

Actions:

- A facility will be required to provide site reception and basic visitor services requirements that either are currently not provided or have inadequate space given demand. Barracks #5 has space to meet the exhibit and message orientation requirements, but does not have space to meet these other requirements, including:
  - Reception area for collection of fees, provision of site brochure and other materials for use during the tour, and directions to programs and services on site;
  - Sales area for gifts and souvenirs relevant to the site, refreshments;
  - Washrooms, designed to accommodate children and visitors with special needs;
  - Stow away/dressing, area mainly for school groups for seasonal wear and for period costumes;
  - Visitor services information, display pamphlets, hand outs and an area map of services and other heritage attractions of interest to the visitor. This would also be the place to promote the family of national historic sites and national parks
  - Theatre/Multi-Use/Class Room suitable for a classroom/bus load size of forty, and used to present two currently used videos, class instructions and projects, etc. Removable seats/stacked chairs to facilitate multiple use; and
  - Food services (optional). A recent visitor survey did not identify this as a high priority at Fort Battleford. The service should be basic and limited to snacks and beverages, recognizing the availability of restaurants in both the Town of Battleford and the City of North Battleford. This service will have added importance should the length of a visit increase due to added programming on site and access to Government Ridge and other nearby attractions.
- The design and location of a reception and orientation facility must be considered in relation to: Barracks #5 that serves as the museum; the commemorative integrity of Fort Battleford; and the needs and objectives of any partners who will participate in its construction, maintenance or operation. Design intentions for new buildings are provided in Appendix A.

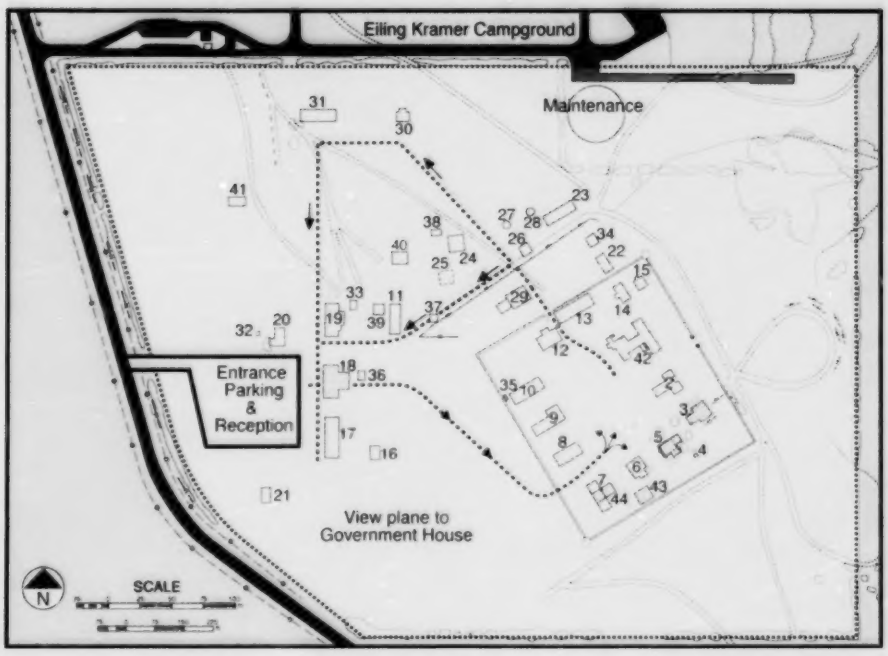

The management plan strategy recommends:

- visitor reception and orientation, entrance and parking located near Barracks #5 with views toward the fort, Government House and the Battle River
- site maintenance and administration functions away from visitor activities(probably the northeast quadrant of the site property)
- visitor circulation beginning at Barracks #5, leading into the fort, exiting onto the grounds where many post-1885 buildings were located, and returning to the parking area
- connections to other heritage places via the Trans-Canada trail network.

FORT BATTLEFORD

National Historic Site of Canada

Existing Historic Buildings

Contemporary Facilities

Building Foundation Remains

Path System

LEGEND

PARK BOUNDARY
ROAD - HARD SURFACE
ROAD - LOOSE SURFACE
TRAIL
EXISTING BUILDINGS
NON EXISTING BUILDINGS
SIDEWALK
STOCKADE
TREES
HEDGE
GATE
ORNAMENTAL STONE
DITCH
FENCE
CANNON
FLAGPOLE FP

HISTORIC BUILDING LOCATIONS

1 MENS' BARRACKS
2 SINGLE OFFICERS' QUARTERS
3 COMMANDING OFFICERS' RESIDENCE
4 PRIVY
5 OFFICERS' QUARTERS
6 OFFICERS' QUARTERS NO.1
7 INDIAN DEPARTMENT WAREHOUSE
8,9,10,11 STABLES
12 ARTIFICERS' SHOP
13 WAGON SHED
14 MARRIED MENS' QUARTERS/ HOSPITAL 1877-78) VETERINARY DEPOT
15 MAGAZINE
16 PUMPHOUSE AND WINDMILL
17 CONCERT HALL
18 MESS HALL (BARRACKS NO. 5)
19 QUARTERMASTER'S STORES/ MENS' BARRACKS
20 GUARD HOUSE (SECOND LOCATION)
21 SERGEANTS' RESIDENCE
22 SERGEANTS' MESS HALL
23 IMMIGRATION SHED/ QUARTER MASTER'S STORE/ BARRACKS NO. 4
24 BLACKSMITHS' & CARPENTERS' SHOP
25 SICK HORSE STABLE
26,27,28,29 UNIDENTIFIED
30 SURGEON'S RESIDENCE
31 HOSPITAL
32 PRIVY
33,34,35 LATRINE
36,37,38 PRIVY (?)
39 UNIDENTIFIED
40 ICE HOUSE
41 GUARD HOUSE (ORIGINAL LOCATION)
42 FIRE ENGINE HOUSE
43 SICK HORSE STABLE
44 GUARD HOUSE

Barracks #5 where the museum will provide introduction and background to messages of national significance.

The Museum (Barracks #5)

The messages of national significance to be communicated at Fort Battleford, and the nature of the site itself, demand a strong introduction at the outset of the site visit. Many main messages and their historical and geographical contexts extend well beyond Fort Battleford's boundaries. The visitor requires a general knowledge of places and events in the Canadian North West to understand and appreciate the reasons why Fort Battleford is nationally significant. Furthermore, the site's existing cultural resources do not in themselves convey an image of what Fort Battleford was in 1885 or, for that matter, during its 48-year history as a police post. These demands are different from what was identified in 1988 when interpretation focussed on architectural themes and the life and activities of a NWMP post. It is now recognized that the museum in Barracks #5 has been and will continue to be a valuable tool for staff to interpret the complex messages associated with Fort Battleford.

Actions:

- As recent visitor surveys have shown, the museum and other displays at the site are still appreciated, but need improvements. The museum in Barracks #5 will be refitted to ensure that all messages of introduction to Fort Battleford are included, that a many voices approach to interpretation is included in the messaging, and that the guidelines in the Access Plan for Fort Battleford National Historic Site are met. In refitting the museum, First Nations representatives will be invited by Parks Canada to identify, and provide guidance for, the appropriate interpretation of some artifacts that have strong cultural significance.

Interpretive program inside the stockade

Conveying the Messages: Heritage Presentation

The interpretive program at Fort Battleford has been based on themes of "Native Peoples, Territorial Administration and Law Enforcement on the Northern Plains", "Social and Economic Life at Fort Battleford", and "Late Victorian Buildings in Western Canada". The themes of Victorian architecture and the social and economic life, however, are not fundamental to commemorative intent and would be peripheral elements only to interpreting the nationally significant messages to the public. Heritage presentation at Fort Battleford, therefore, will no longer be structured using the site themes identified in the 1988 management plan. The objectives below, developed from the Commemorative Integrity Statement will form the focus for messages to be presented at Fort Battleford.
The interpretive program has been based largely on two videos included in the orientation to Fort Battleford, the museum, self-guiding brochures, and a standard guided tour offer of the historic buildings. The interpretive program will be reoriented to:

- create an array of visitor activities that can entertain while being educational and evocative;

- provide a "many voices" approach to telling the story at Fort Battleford; and
- ensure the Canadian public understands the national historic significance of Fort Battleford.

Many Voices

Parks Canada's CRM Policy outlines important imperatives for heritage presentation programming. It states:

"Parks Canada will present the past in a manner that accurately reflects the range and complexity of the human history commemorated at or represented in a national historic site, historic canal or national park . . . . History will be presented with integrity. This will include the presentation of differing contemporary views, perspectives informed by traditional knowledge and later interpretations."

The policy also states that in our commemorations "we will not play the role of arbiter of Canada's human history."

To fulfill this mandate, Fort Battleford will take a many voices (multiple perspectives) approach to the renewal of its heritage presentation. The key characteristics of a many voices approach are as follows:

- it recognizes that different people and groups of people inevitably attribute differing meanings to a person, a place or an event, and have varying expressions of its historical significance;
- it recognizes the validity of divergent perspectives on the past without having to synthesize them, or to judge which are most "true" in order to weed out contradictions;
- it recognizes that there are no homogeneous groups, and thus no single perspective that can be said to represent a group; and
- it requires various individuals or groups to be involved in historical commemoration, to contribute authentic expressions of the multiple meanings of a person, place or event.

In a many voices context, visitors understand a heritage site and its messages through a collage of vivid stories and images. This is in contrast to the widely represented approach of grounding interpretation programming in a single authoritative description and explanation of an event. A many voices approach is personal, multidimensional and interactive. It brings out the array of human impacts of a particular physical landscape, issue or event. Voices are not limited to illustrating a dominant narrative but are allowed to speak for themselves.

A many voices approach encourages constructive discussion and questions. It also provokes reflection on the historical process itself -- on how historical narratives are created, and how pieces of a story are brought together to create a larger picture.

A many voices approach requires Fort Battleford to develop real relationships with people who possess and understand the knowledge in the context in which it has been handed down over time. This is particularly true of the oral history known to elders. It means inviting and allowing for ongoing involvement and say in the conveyance of knowledge to visitors.

Adopting a many voices approach recognizes people as the architects of both history and accounts of history. It can increase the range of public interest and buy-in at national historic sites while effectively communicating the range and complexity of human history and fulfilling Parks Canada's mandate of achieving commemorative integrity.

Heritage Presentation Goal
The Canadian public understands the historical significance of Fort Battleford NHSC.

Heritage Presentation Objective 1:
Effectively communicate the reasons for Fort Battleford's significance to the public.

Actions:
- A heritage presentation strategy will be developed using the heritage presentation objectives and applying a many voices approach. The heritage presentation strategy will guide both on-site and outreach programs.

Messages of national significance will form the core of all heritage presentations at Fort Battleford, and Parks Canada will ensure that the public has the opportunity to be aware of and understand these messages. "Awareness" or "knowing" on the part of the visitor means attaining basic knowledge that includes the principal facts on national significance and the Parks Canada program. Awareness messages serve the public good by being freely and broadly communicated to all of Fort Battleford's audiences. "Understanding" means an in-depth knowledge. It is not expected that every visitor will achieve this degree of knowledge from having visited Fort Battleford. But, Parks Canada's responsibility is to give visitors the opportunity to do so.

The first step in building a heritage presentation strategy will be inviting the participation of representatives from First Nations and Métis communities and individuals knowledgeable about the history and historical sources associated with the police, militia and townspeople. Representatives should include individuals who can help build an interpretive framework that incorporates a many voices approach, and who can envision innovative ways to convey these perspectives to the public.

Some messages for Fort Battleford, such as the layout of the fort and the activities of the police at the fort, do not require and will not entail a many voice approach to their presentation.

The following heritage presentation objectives have been developed from the Fort Battleford Commemorative Integrity Statement. Achieving these objectives applies to all site visitors categories. The Vision and Visitor Experience provide an overall picture of where and how these objectives will be achieved.

Heritage Presentation Objective 2:
Ensure the public appreciates that Fort Battleford's cultural resources, individually and collectively as the historic place, are manifestations of the site's national significance and that they support their ongoing protection.

Actions:

- The five original buildings, the archaeological and landscape remains of the fort, and artifacts original to the fort will remain as important resources in heritage programming at Fort Battleford. These cultural resources will be identified to the public.

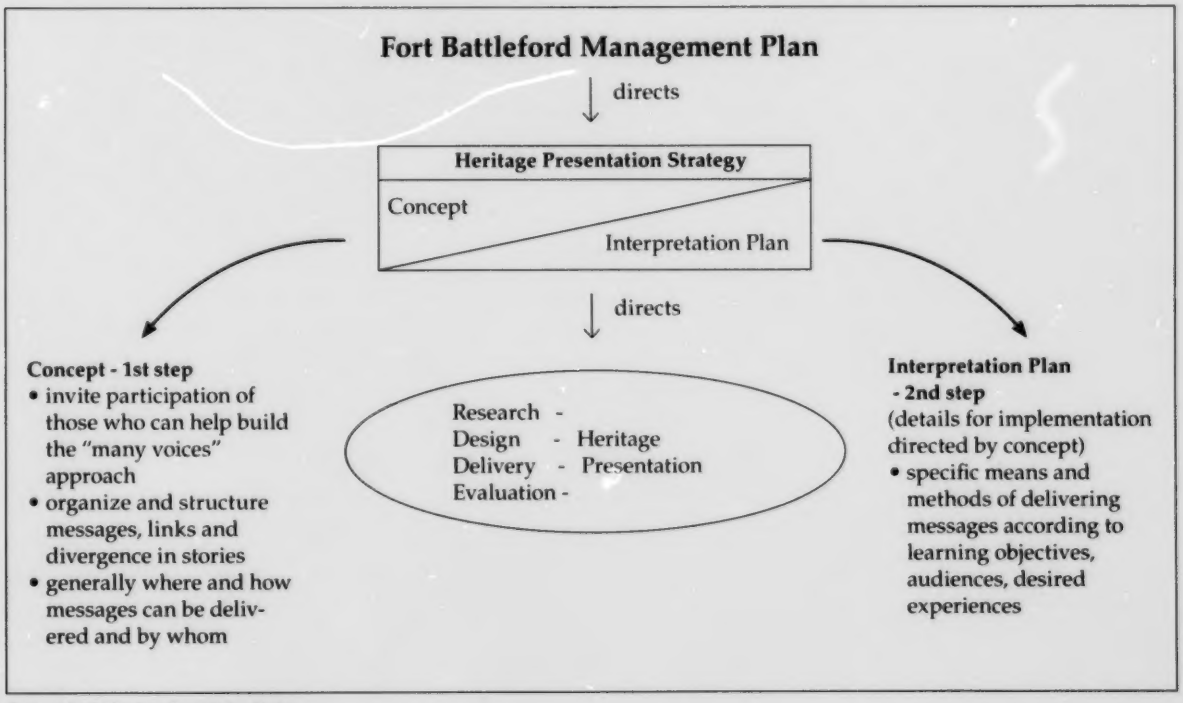
Fort Battleford Management Plan
directs
Heritage Presentation Strategy
Concept
Interpretation Plan
directs
Concept - 1st step
• invite participation of those who can help build the "many voices" approach
• organize and structure messages, links and divergence in stories
• generally where and how messages can be delivered and by whom
Research -
Design - Heritage
Delivery - Presentation
Evaluation -
Interpretation Plan
- 2nd step
(details for implementation directed by concept)
• specific means and methods of delivering messages according to learning objectives, audiences, desired experiences

Proposal for the Heritage Presentation Strategy

- The public will be informed of the purpose, method, and results of heritage protection projects.
- In communicating the significance of Fort Battleford, the public will be informed that Fort Battleford is part of a family of national historic sites across Canada, recognized for its national importance to the history of Canada. As a site administered by Parks Canada, it is guided by specific heritage legislation and policy.

Heritage Presentation Objective 3:
Ensure the public understands the reasons for, and the events and consequences of, the 1885 North West Rebellion/Resistance; why this facet of Canada's history is nationally significant; and that there are different perspectives to this history.

Although the Historic Sites and Monuments Board of Canada has not made the distinction that Batoche will convey the Métis perspective of the 1885 North West Rebellion/Resistance, and that Fort Battleford will focus on First Nations perspectives, the commemorative intents for these two national historic sites do emphasize the First Nations history of 1885 at Fort Battleford and the Métis story at Batoche. This balance should be reflected in the programming provided by both Fort Battleford and Batoche National Historic Sites of Canada.

Actions:
- The heritage presentation strategy will guide interpreters in how they present the reasons, events, and consequences of the 1885 Northwest Rebellion/Resistance. Interpretation will acknowledge the different social/cultural perspectives of the federal government's 19th century Indian and National Policies.
- Research requirements to improve heritage presentation at Fort Battleford will be identified and prioritized as part of the heritage presentation strategy.
- First Nations and Métis representation will be invited to participate in the development of the heritage presentation strategy.
- Where appropriate, heritage presentation will endeavor to give Canadians historical perspectives to contemporary topics related to the national significance of Fort Battleford.
- The museum in Barracks #5 will be renewed to ensure that visitors (from school children to adults) have sufficient contextual information to build a basic understanding of all facets of commemoration of Fort Battleford. The renewal of the museum will be guided by the heritage presentation strategy and its many voices approach.

Heritage Presentation Objective 4:
Ensure the public understands the role of Fort Battleford during the "siege" of 1885.

Actions:
- The role of the fort during the 1885 "siege" will be presented within the stockaded area. The story of the "siege" will also be told from a vantage point looking toward Government House. The concerns, emotions and actions of the police, militia, and towns people will be conveyed to the visitor by using their words as documented in official correspondence, diaries and journals, and newspaper accounts of the time. The concerns, emotions and actions of the First Nations peoples will also be conveyed to the visitor using their words from oral history. The most suitable means of conveying these stories (whether, for example, audio, video or text) will be identified in the heritage presentation strategy.
- The period refurnished Commanding Officer's Residence will be interpreted as a microcosm of "siege" activities in the fort. The 1988 management plan stated that the "Commanding Officer's Residence would be cluttered, less formal in appearance, reflecting its occupation by about 70 people". However, the main floor of the residence was refurnished to a "pre-siege" period, providing the appearance of an organized and elegant home demonstrative of the social stature of Superintendent L.N.F. Crozier. A change in the furnishing plan for the Commanding Officer's Residence will be considered in the future (if the current furnishings require significant repair and replacement). In the

meantime, interpretation of the main floor will speak to the role of the commanding officer, the make-up of the community that took shelter at Fort Battleford, the tensions being felt, and the fort's plans to prepare for a "siege".

- The second floors of the Commanding Officer's Residence and the Officers' Quarters will be considered for heritage presentation requirements (for storage or actual programs). The second floor of the Commanding Officers' Residence, for example, could contain media to illustrate the site's living conditions during the "siege". Potential use of the second floors will require evaluation for: load carrying capability of the second floor and other cultural resource impacts; public safety requirements; and access for special needs visitors.
- The existing, formidable-looking stockade is not historically accurate. The 1988 management plan directed that it be replaced by another in keeping with the stockade that existed in 1885. However, the existing stockade will be maintained in its current state. The overall condition of the stockade is sound and has a remaining life span of probably another decade with basic maintenance and the occasional replacement of a post. Investment to dismantle and replace the stockade at this time would be better invested in more critical areas of heritage presentation. Furthermore, inadequate information concerning the life span and costs to maintain a more historically accurate stockade of peeled poplars, makes a decision to replace the stockade at this time untenable.

Fort Battleford is characterized by an historically inaccurate stockade, built in the 1960's.

- Visitors will be informed that the existing stockade is inaccurate and reflects an outdated perception of "frontier" history and how historic sites were interpreted to the public.
- To facilitate a better understanding of the original stockade's vulnerable appearance, a replicated section will be constructed near the stockade entrance and will be used in the heritage presentation. This section will also be monitored for the rate of deterioration of the posts and any maintenance requirements to obtain information on the life span and maintenance of a more historically accurate stockade. This information can be used to evaluate the interpretive and operational merits of replacing the stockade in the future.

Heritage Presentation Objective 5:
Ensure the public understands the role of Fort Battleford as a base of military operations in 1885.

Actions:

- The role of the fort as a base of military operations in 1885 will be presented largely within the stockaded area. The Officer's Quarters will continue to portray the "nerve centre" of the fort where police and militia orders were dispatched and reports came in. The presence and role of the militia at Fort Battleford will be explained in the Officer's Quarters.

Heritage Presentation Objective 6:
Ensure the public knows that Pitikwahanapiwiyin (Poundmaker) surrendered at Fort Battleford on May 26, 1885, and that for their role in the events of 1885 both he and Mistahimaskwa (Big Bear) were sentenced to three years imprisonment.

Actions:

- The nature of the "surrender" of Pitikwahanapiwiyin at Fort Battleford will be researched and documented, as viewed by the government of the day and the Cree people. Both perspectives will be presented to the public.
- The conduct and the results of the trial of Pitikwahanapiwiyin and Mistahimaskwa will be part of the site interpretation. The public will be made aware of the legal and cultural issues and complexities of the trials.

Poundmaker (Pitikwahanapiwiyin), in striped blanket, with interpreter and three soldiers at Fort Battleford, 1885 (NA-363-64)

- Pitikwahnapiwiyin was recognized as a person of national historic significance by the Historic Sites and Monuments Board of Canada (HSMBC) in 1967. The plaque commemorating him is near the Chief Poundmaker Historical Centre at Cut Knife hill on the Poundmaker Reserve. Visitors to Fort Battleford will be encouraged to visit the historical centre to learn more about Chief Poundmaker and his people.
- Mistahimaskwa was designated a person of national historic significance in 1971. The HSMBC plaque commemorating him is at Fort Pitt, Saskatchewan. The commemoration of Mistahimaskwa and the location of the plaque will be communicated to the public.

Heritage Presentation Objective 7:
Ensure the public is aware of the significance of Fort Battleford's location in relation to the territorial capital, the North Saskatchewan and Battle Rivers, trails, historic communities, and reserves.

Actions:
- A regional map of historic places and events will be part of the site orientation.
- In the museum visitors will be informed of the settlement of the Canadian North West in the 19th century and the historical, geographical and cultural factors that shaped where groups of people settled.
- The historic trails leading in and out of Fort Battleford will be identified to the visitor.
- The original community of Telegraph Flats will be identified as part of the site orientation. The change in location of the town from Telegraph Flats to its present location will be explained in the heritage presentation.
- A Battlefords branch of the Trans-Canada Trail has been registered with the Saskatchewan Parks and Recreation Association that is responsible for coordinating the construction of the Trans Canada Trail across Saskatchewan. This trail will connect many historic sites and attractions with Fort Battleford, including Government Ridge, Colonel Otter's Trenches, the NWMP cemetery, and the Historic Battleford walking tour. Parks Canada will endeavour to incorporate the trail system into the design of its program and facilities. Parks Canada will lend assistance to designing an interpretive component to this section of trail.

Heritage Presentation Objective 8:
Ensure the public is aware of the extent, layout and activities of Fort Battleford throughout its evolution from 1876 to 1924, including the uses of specific buildings.

Actions:
- The gradual removal of buildings and other elements of the fort will be communicated to the visitor, possibly through a chronological sequence of historic photographs. The reasons for the survival of only five buildings will be explained to the visitor as part of their orientation to Fort Battleford.
- Paths, like those proposed in the 1988 management plan, will be used to guide visitors to the remains of buildings, trails and other landscape features outside the stockade.
- All known fort buildings and landscape features will be identified to the visitor, giving them an awareness of the function of individual buildings and their period of use. Identification will be done in a low key manner to reduce the presence of signs and other forms of identifiers dotting the landscape.

Heritage Presentation Objective 9:
Ensure the public understands the role of the NWMP at Fort Battleford in law enforcement

and administration of western Canada from 1876 to 1885, and into the 20th century.

Actions:

- Current heritage presentation programs based on the theme of "Native People, Territorial Administration and Law Enforcement on the Northern Plains", will be evaluated against and revised in keeping with the heritage presentation strategy
- The Guard House will be a focal point for interpreting the law enforcement role of the NWMP at Fort Battleford. Although the Guard House was constructed in 1887/88, interpretation should not be frozen in time, but speak to the law enforcement role from 1876 and into the 20th century. The Guard House will not be moved as proposed in the 1988 management plan. It will be maintained in its current location.
- The Sick Horse Stable will be a focal point for interpreting the role of the horse in the duties of the NWMP. Although the Sick Horse Stable was constructed in 1898, interpretation of the role of the horse and the duties of the veterinarian should not be frozen in time, but should cover the entire period of police operations at Fort Battleford. The Sick Horse Stable will not be moved as proposed in the 1988 management plan. It will be maintained in its current location.

Heritage Presentation Objective 10:
Ensure the public is aware of other heritage places associated with Fort Battleford, such as the mass grave site and the NWMP cemetery.

Actions:

- Visitor reception and orientation to Fort Battleford will identify these associations.
- The trial and the hanging at Fort Battleford of the eight Cree and Assiniboine for their apparent Rebellion crimes, are significant and sensitive stories in the chronicle of Fort Battleford. Parks Canada will continue to include the trial and hangings in the heritage programs presented at Fort Battleford, but will not provide for nor encourage visitation to the mass grave site. Parks Canada will work with appropriate First Nations representatives in developing this significant segment of the site's presentation program.
- If the appropriate First Nations and the Town of Battleford wish to proceed with visitation and interpretation at the mass grave site, Parks Canada will request a multi-party agreement to define responsibilities for interpretation, visitor management, and site maintenance.
- Parks Canada will consult with the Royal Canadian Mounted Police concerning appropriate interpretation of and visitation to the NWMP cemetery in the Town of Battleford. Agreement and guidelines for appropriate visitation and interpretation will be provided in a Memorandum of Understanding between Parks Canada and the RCMP.
- Other federal, provincial, and municipally designated people, places and events having a thematic association with Fort Battleford will be identified during site orientation, and visitors will be encouraged to visit these places.

Heritage Presentation Objective 11:
Ensure the public is aware that Fort Battleford is a national historic site and part of a family of protected heritage areas across Canada, and part of a network of heritage places associated with the 1885 North West Rebellion/Resistance.

Actions:

- Parks Canada identity guidelines will be applied at Fort Battleford and in its outreach programs.
- The site entrance will be marked by a prominent identification of Fort Battleford as a national historic site.
- Joint training and sharing of ideas will be pursued with other members of the family of national historic sites (e.g., Poundmaker Historical Centre, Government House and Batoche NHSC).
- Fort Battleford will publicize its associations with regional organizations and heritage places that have a thematic association and similar mandate to the fort.

Pow Wow at Fort Battleford, 1999.

Outreach

"Outreach" means learning opportunities offered to Canadians outside the physical boundaries of national parks, national historic sites and other national heritage areas. These public education programs, activities and products build on a basic awareness of the system of heritage areas, facilitate vicarious experiences, foster active involvement in heritage presentation and protection, help ensure the commemorative integrity of nationals historic sites, and build a supportive constituency.

Outreach Goal

The Canadian public understands the historical significance of Fort Battleford NHSC.

Outreach Objective:

Ensure public awareness and support for Fort Battlefords's commemorative integrity is built through learning opportunities offered to Canadians outside the physical boundaries of the site.

Actions:

- Parks Canada messages regarding the protection of Fort Battleford's cultural heritage will be offered to school programs.
- Outreach programs will continue at the Battlefords Provincial Park. The Chief Poundmaker Historical Centre and Teepee Village will be approached to consider a joint outreach program.
- The merits of an evening program beginning at the Eiling Kramer Campground and ending at the fort will be explored with the Town of Battleford and implemented commensurate with expressed interest from campers. The evening may be an opportune time, especially for those arriving at the campground in late afternoon and departing the Battlefords the next day (in 1998, about 82 percent of camping permits were issued for one day only stays). The campground is a potentially large market. Nearly 2300 camping permits were sold from May to September in 1998. Most were issued to people from out of province.
- Fort Battleford and its national commemoration will be publicized on the Internet with links to associated web sites such as the "SchoolNet".
- Research resulting from work on Fort Battleford will be communicated to the public through various forms of publication (book, newspaper, or journal articles).
- A curriculum-based edu-kit will be developed for Saskatchewan schools. The kit will contain information on all national historic sites and national parks in Saskatchewan and will serve as a resource tool for teachers.

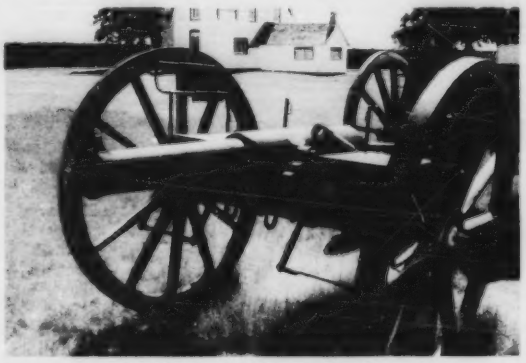

Nine-pounder gun brought to Fort Battleford by the Canadian militia in 1885 and used at Cut Knife hill

Protecting The Heritage

Fort Battleford's cultural resources include:

- the Commanding Officer's Residence (rated Classified under the Federal Heritage Buildings Policy);
- the Officers' Quarters (rated Recognized under the Federal Heritage Buildings Policy);
- Barracks Number 5 (Recognized);
- the Guard House (Recognized);

- the Sick Horse Stable (Recognized);
- more than 35 archaeological sites of former buildings and other features;
- 1522 historic objects on the site used in the period furnished buildings and the museum; and
- more than 86000 historic objects and archaeological artifacts (ranging from glass window shards and construction nails to nine-pound artillery shells, and helmet and uniform parts).

The 1988 management plan identified measures for protecting the structures and archaeological remains of the fort. The measures for stabilizing and restoring historic buildings were completed for the Commanding Officers' Residence, the Officers' Quarters and Barracks #5. Some period restoration work was done on the Sick Horse Stable, but completing the restoration and stabilizing the foundation was to occur after the building was moved to its original location. The archaeological artifacts and historic objects are being managed according to Parks Canada collections management standards. Archaeological artifacts requiring conservation treatment have been identified.

Three issues were identified in the 1997 State of the Parks Report: providing ongoing building maintenance, security, and the fact that less than 10 percent of original fort buildings have been archaeologically or otherwise identified. These issues are addressed herein.

Heritage Protection Goal
The resources that symbolize or represent Fort Battleford's importance are not impaired or under threat.

Heritage Protection Objective 1:
Ensure all known cultural resources are identified, documented and managed according to the principles and practice of Parks Canada's CRM Policy.

Actions:
- An inventory will be compiled of cultural resources beginning with historical, archaeological, and architectural documentation already available. This inventory will be structured and maintained as a reference tool both for resource management and heritage presentation purposes.
- An efficient and effective form of non-intrusive survey (e.g., infrared aerial photography) will be undertaken to identify and map cultural resources of the site as part of the comprehensive record for Fort Battleford.
- As cultural resources are discovered, information about them will be added to the site inventory.
- A landscape management plan for Fort Battleford will be developed following direction in this management plan. The plan will include, but not necessarily be limited to, guidelines on landscape maintenance, overflow parking, treatment of contemporary and historic trails, shrubs and vegetation.
- Archaeological and curatorial artifacts from Fort Battleford will be evaluated according to their status as Level 1 or 2 artifacts, based on their provenance and association with the commemorative intent of Fort Battleford.
- Inventories will be completed of items used in the period furnishings of the buildings and visitor reception and orientation. The inventories will include identification of items as Level 1 or 2 cultural resources or as "non-cultural", i.e., not having an historic value.

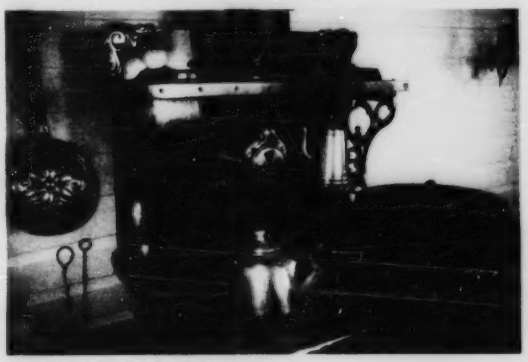

Commanding Officer's Residence kitchen.

Heritage Protection Objective 2:
Ensure the historic form and fabric of all buildings categorized as cultural resources, are maintained and documented on a regular, ongoing basis.

Actions:

- The Sick Horse Stable will be stabilized in its current location and its exterior restored to a period of about 1898, thereby completing the restoration work so far done on the building.
- The Guard House will be stabilized in its current location and the interior of the structure will be restored to period. Conservation measures will be taken, where necessary, to preserve the door and locking hardware of the Guard House.
- A status report will be prepared on the existing condition and integrity of each of the five historic buildings. Specific conservation objectives will be identified using the Commemorative Integrity Statement and the buildings' Heritage Character Statements, as required by the Federal Heritage Buildings (FHB) Policy.
- A basic, "need to know" maintenance manual for site staff, based on the conservation objectives, will be prepared for each historic building. It will include guidelines for monitoring and reporting of the building conditions to facilitate decisions on maintenance and repair.
- The historic buildings will be routinely monitored and reported on by a specialist in historic architecture preservation. The site manager will use the reporting to identify major work requirements and to direct the annual maintenance program.
- An ongoing record of interventions to buildings, archaeological sites and landscape features will be kept by the site to document changes to the site, and provide a means to assess cumulative impacts and possible loss of integrity to the site's resources.
- Three buildings may be subject to interior changes: the second floors of the Commanding Officer's Residence and Officers' Quarters, and Barracks #5. Work to the interior will respect the original layout, structure and fabric of the buildings, and will be done according to FHB Policy, the CRM Policy and commemorative integrity objectives.

Heritage Protection Objective 3:
Ensure that evaluating the potential impacts and benefits to commemorative integrity is an integral part of environmental assessment of projects, policies, and activities proposed for Fort Battleford.

Actions:

- Projects and initiatives will be subject to an environmental assessment according to Parks Canada Management Directive 2.4.2 on Impact Assessments and the Canadian Environmental Assessment Act.
- Staff and site partners will receive orientation training in the Canadian Environmental Assessment Act and federal policies on environmental assessment.
- Staff and partners will receive training and orientation in Parks Canada's CRM Policy, collections management standards, and the FHB Policy.

Heritage Protection Objective 4:
Ensure that key sight lines are respected and revealed (key sight lines include: views from the fort to across the Battle River and the North Saskatchewan River).

Actions:

- An interpretive node re: Government House and Telegraph Flats will face the Battle River. This interpretive node could be developed in concert with a proposed Trans-Canada Trail that would physically link Fort Battleford and Telegraph Flats.
- The garage and sheds comprising the maintenance compound will be moved away from important sight lines. A location in the northeast quadrant of the site, identified in the 1988 management plan, will be considered.
- The trailer used for visitor reception will be removed. The continued use of the trailer for site operations will be examined and if not needed, it will be surplused.
- The current administration building and surrounding tree line impair the sight lines between the fort and Government House and will be removed.
- The grounds of the garage, administration building, trailer, and parking lot will be rehabilitated to a green space.

(See OPERATING FORT BATTLEFORD for recommendations concerning future site administration, operations and maintenance.)

Heritage Protection Objective 5:
Ensure that cultural resource management principles and practice are applied by third parties operating at Fort Battleford.

Actions:
- Partners at Fort Battleford will receive training/orientation in the CRM Policy and in the commemorative integrity of Fort Battleford.
- Agreements and contracts with third parties will contain terms and provisions for commemorative integrity objectives.

Heritage Protection Objective 6:
Ensure that Parks Canada works cooperatively with others to protect, maintain and present heritage resources thematically and geographically associated with Fort Battleford.

Action:
- Any proposal to have the mass grave site designated a national historic site or made a part of Fort Battleford NHSC must follow a process of consultation with appropriate First Nations representatives and the Town of Battleford, and review and recommendation by the Historic Sites and Monuments Board of Canada.

Children's tour guided by Parks Canada staff in North West Mounted Police uniform

RESPECTING OTHER HERITAGE VALUES

Fort Battleford has local importance and meaning as well as national significance to the people living in and around the Battlefords. Parks Canada and its staff will be aware of and respect these other values in how Fort Battleford is managed. The 1988 management plan provided some ideas for community involvement, such as the establishment of a cooperating association. This plan recognizes that an informed and involved community will be a major part of successful site management and programs at Fort Battleford.

Community Values Goal
Other heritage values of Fort Battleford are respected in all decisions and actions affecting the site

Community Values Objective1:
Ensure that public traditions of active involvement in the site and its presentation continue.

Actions:
- The management planning advisory group will continue as a community observer, advisor and liaison for implementing the management plan. The site manager and current advisory group will develop the objectives and terms for this continued role and will recommend them to the Field Unit Superintendent.
- Past participation and contributions of community members in Fort Battleford NHSC and its predecessor, the RCMP and Indian Memorial Museum, will be recognized at Fort Battleford. Campbell Innes will be recognized for his contributions to the establishment of Fort Battleford as a museum and historic site.
- A program for volunteers will be established commensurate with interest.
- A formal co-operative association will be explored if there is an interested party.
- Programs offered at Fort Battleford will be designed to complement, not duplicate, programs offered by other organizations such as

the Fred Light Museum and the Chief Poundmaker Historical Centre and Teepee Village. This will require consultation and collaboration with other heritage attractions when developing programs.

Community Values Objective 2:
Ensure that community values and symbols of the site are retained.

Actions:
- Information about the use of and access to the Battleford artifact collections will be communicated to the public in a pro-active and consistent manner. The community of the Battlefords will be made aware that the collection is being managed and used in an appropriate manner, and is available for loan to local institutions meeting museum standards. Parks Canada will actively inform and advise area museum organizations of its policy and procedures for loans.

Open green spaces of Fort Battleford make this a suitable place for special events

Advocating Environmental Stewardship

Environmental stewardship reduces the impact of our daily activities on the natural environment. Actions range from individual actions to large scale programs. Environmental stewardship, often called environmental management, encompasses a broad range of issues and actions from reduced resource consumption and alternative energy use, to restoring disturbed landscapes. In historic sites management, it also means using cultural heritage in a sustainable manner. Although Parks Canada must take responsibility for direct leadership in environmental stewardship at Fort Battleford, responsibility for delivery extends to visitors and partners.

Stewardship Goal
Fort Battleford demonstrates exemplary awareness and practice of environmental stewardship and shows leadership in demonstrating sound environmental practices

Stewardship Objective 1:
Parks Canada manages Fort Battleford in a way that minimizes the impacts of its operations on the environment, consistent with Department of Canadian Heritage commitment to the principle of sustainable development.

Action:
- The Saskatchewan South Field Unit Environmental Management Action Plan will be implemented at Fort Battleford. Current environmental standards will be met, the site will be in compliance with environmental legislation, and environmental stewardship and performance will be improved.

Stewardship Objective 2:
Fort Battleford demonstrates continual improvement in environmental performance.

Action:
- The Environmental Management Action Plan will be audited and assessed periodically for effectiveness and to determine if further action is warranted.

Stewardship Objective 3:
Natural ecosystem features are valued in a manner that reflects the role of Parks Canada as an important environmental steward.

Action:
- A natural resources inventory will be conducted to determine the state of natural ecosystem features and to identify natural features of special significance that should be protected as per 1.1.7 of the CRM Policy.

Table 2 **Visitation to Fort Battleford National Historic Site of Canada**

Month/Year	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
May	no record	743	525	517	346	1070	1106
June	2282	3590	3225	3210	no record	2339	6898
July	2109	2129	2071	2616	no record	4048	10496 (8500 Canada Day)
August	2058	1878	2205	1904	no record	1506	1715
September	711	1477	588	513	no record	441	520
October	141	309	143	80	no record	154	no record
Total	7301	10126	8757	8840	n/a	9558	>20000

Personal Interaction with visitors is key to a quality visitor experience at Fort Battleford.

Marketing Fort Battleford

Fort Battleford is a main attraction in the Battlefords along with the Western Development Museum, Allen Sapp Gallery, Fred Light Museum, Gold Eagle Casino, and many more. When people decide to visit or stay over in a community, they often do so for a specific reason. Promoting each other's attractions will encourage people to stay longer in a community. The Battlefords have a great deal to offer people with many things to see and do.

Fort Battleford needs to market itself not only with other national parks and historic sites, but with visitor attractions in the Battlefords. The specifics of how Fort Battleford will be marketed will be part of larger provincial and federal level Parks Canada marketing programs, such as the Parks Canada Saskatchewan Operations Marketing Strategy and Tactical Plan. Marketing objectives and actions should not compromise the commemorative integrity objectives for Fort Battleford. Some proposals specific to Fort Battleford are outlined here.

Marketing Goal
Increased awareness of and attendance at Fort Battleford is achieved through effective marketing.

Fort Battleford's annual visitation has varied in recent years (Table 2). June has normally been the month of highest visitation, being the month when most school visits take place. Recently, Fort Battleford staff, along with the Battlefords Promotion Society have been developing the site as a popular venue for special events such as Canada Day. The result has been increasing turnouts for special events by residents of the Battlefords and region. While school programs and special events are attracting the local community, statistics for August and September illustrate there is a need to attract family and senior vacationers.

Marketing Objective:
Increase attendance from identified target market segments.

Actions:
- The Saskatchewan Field Unit will review and

revise the three-year marketing plan. Fort Battleford will play a part in the provincial marketing strategy.

- Parks Canada will continue to work with Battlefords Tourism to promote Fort Battleford as a heritage attraction in the Battlefords.
- Parks Canada will monitor for the effects of increased visitation, both on the quality of its heritage programs and impacts on cultural resources. Detriments to protection or presentation will be factored into marketing of Fort Battleford.
- The issue of highway signage that identifies Fort Battleford as a heritage attraction and directs highway travellers to the site is presently beyond the scope of this management plan for several reasons. First, Parks Canada identifiers are under review and may be subject to change as Parks Canada enters a new era as a federal Agency. Second, highway signage is governed by policy of Saskatchewan Department of Highways. Parks Canada and Fort Battleford must abide by this policy. Parks Canada will work with Saskatchewan to explore how signage to national historic sites, including Fort Battleford, can be improved.
- Parks Canada will explore the possibility of making Fort Battleford NHSC a "Sask Attraction", which provides additional opportunities for highway signage.
- Outreach activities and evening programs for the Eiling Kramer campground will contribute toward this objective.

Operating Fort Battleford

Operating Goal
Fort Battleford operates in a way that respects the site's commemorative integrity and uses public funds wisely and efficiently, while providing a quality visitor experience.

Fort Battleford will continue to operate as a national historic site under Part 2 of the National Parks Act, and keep to the values and objectives of the site's Commemorative Integrity Statement and Parks Canada's CRM Policy.

Fort Battleford will continue to operate on a seasonal basis, but will explore opportunities to expand its shoulder season by attracting school programs that use Fort Battleford as part of the core of its curriculum. Outreach programs will be offered year round.

The current facilities for site administration and operations no longer meet operational requirements and require upgrading and some level of recapitalization, or replacement. As well, the location of the administration and maintenance facilities are impairing commemorative integrity. Options for relocating the site's administration and operations will be considered with options for visitor reception and orientation, and include consideration of placing some administration functions off-site. Given the major priorities to address commemorative integrity objectives and improve visitor reception and orientation, the need to improve and move site administration and operations facilities may not be an immediate priority.

New heritage presentation programs at the site may place additional storage and staging demands on Fort Battleford. These demands may require that new structures and service utilities be built on site. The need and the design of such facilities must recognize and respect the commemorative integrity objectives for Fort Battleford, the CRM Policy and the site Vision statement. Design intent for new buildings is provided in Appendix A.

Implementation

Parks Canada uses its annual business planning process to identify delivery of services and improvements to its site operations. The management plan provides the strategic direction upon which a site's business plan is based. The business plan will identify the specifics of when and how the management plan strategies will be carried out. The business plan will also ensure priorities are based on site commemorative integrity, service to clients, and wise and efficient use of resources. Implementation of the management plan will be audited through the business plan and the State of the Parks reporting.

Funding And Fees

The achievement of many provisions in this management plan is dependent on the availability of financial resources and an adequate base of research. Approval of this plan does not constitute automatic approval of funding for implementation. Government appropriations to Parks Canada -- primarily for heritage protection objectives and basic service to the visitor -- are one source of funding for Fort Battleford. Other sources of funding for this plan will be sought through partial or full cost recovery for services provided -- primarily for heritage presentation and visitor services, and through partnering initiatives.

Cost recovery and user fees will be guided by the following principles:

- the protection and presentation of cultural and natural resources of Fort Battleford are a public benefit and will be provided through Parks Canada appropriations;
- services that benefit Canadians as a whole will be financed through appropriations and general entrance fees to the site. Specific user fees will be used to recover part or all of the cost to provide personal or commercial benefits;
- fees will be cost/benefit effective and reflect the willingness-to-pay of the public;
- fees for services will be clearly and easily understood by the public;
- fees will reflect the value of the service; and
- cost (and revenue) sharing partnering opportunities will be sought for programs and projects that are relevant to Fort Battleford's commemorative intent and mandate.

Accountability

Carrying out this management plan will be the responsibility of the Saskatchewan South Field Unit Superintendent responsible for Fort Battleford.

An Environmental Impact Statement has been completed for this management plan, in compliance with The Environmental Assessment of Policy, Plan and and Program Proposals (Canadian Environmental Assessment Agency 1999). This Statement (see Appendix B) will be referred to and used in carrying out the management plan.

Priorities

In consultation with the community advisory group, Parks Canada has identified the following priorities (in no particular order):

- a visitor reception and orientation facility, to provide reception becoming of a nationally significant place, to provide orientation preparing visitors for a many voices approach to interpretation, to enable value-added partnering. A Business Case Analysis will be completed to define the requirements, benefits, costs, preferred option(s) and funding sources for this facility;
- a heritage presentation strategy, to develop and implement an innovative and evocative interpretive program;
- the stabilization of the Guard House and Sick Horse Stable to ensure the long term preservation of these historic buildings; and
- building and maintaining community partnerships through a number of actions in the management plan.

The management plan is a reference for business planning activities. On a year to year basis, the actions identified in this management plan will be priorized according to how soon the action is required to ensure commemorative integrity or quality service, and the ability to fund the action adequately. Continued public awareness and involvement in the carrying out of the management plan will be strived for by maintaining the community advisory group and by providing annual information sessions as part of Fort Battleford's Parks Day activities.

"Inside the stockade of Fort Battleford during the siege". Watercolour by Lt. Wm. Rutherford, 1885 (Glenbow R133.8)

Appendix A.

Design Intent For The Construction Of New Buildings On Fort Battleford National Historic Site Of Canada

Introduction

The Fort Battleford NHSC Management Plan recommends new construction work to accommodate visitor reception and orientation to the fort, and to other heritage sites on the Battle River (e.g., Government House National Historic Site of Canada and Colonel Otter Park). Future work may take place to move Fort Battleford's maintenance and site operations away from the historic place and the visitor experience, and to improve operating conditions for those working on the site. As the heritage presentation strategy for Fort Battleford is implemented, there may be requirements for on site storage and working areas to support heritage presentation programs.

The design intent is to construct buildings that are compatible with the character of the fort's historic buildings and the values of the historic place. Facility design, therefore, will be sensitive to and respect adjacent cultural resources and the setting of the historic place, including:

- the national historic site;
- the historic buildings on the site; and
- the vista of the "Government Ridge" heritage area across the Battle River.

The design intent is also to ensure that new work on site will be distinguishable from work of the past, pursuant to the Cultural Resource Management Policy. Design intent therefore considers the following:

- contemporary buildings will be readily identified as not being historic in nature;
- new construction on the site will not overpower or dominate the site visually;
- new construction will not detract from the heritage defining elements of the historic buildings at Fort Battleford;
- new construction will not mimic or overtly imitate the historic buildings on the site; and
- new construction will relate to the prairie context of Fort Battleford in terms of the massing of the building with the provision of an architectural form and massing which blends into the surrounding context.

This appendix is a starting point and a guide only to preparing terms of reference and design guidelines for future work.

Character Defining Elements for New Construction

Roof lines of new construction will not contrast with roof-lines of the historic buildings. Acceptance of roof design will require careful architectural and siting analysis.

Building form and material will be distinctive from, yet harmonize with the historic buildings on site. Exterior finished materials will be durable so to minimize maintenance and maintain a visually pleasing appearance. Ultra modern metal or plastic finishes will not be permitted. Architectural decoration will be pleasing to the eye and assist in defining the 'subservient to the historic context' character of the facility.

Architectural style and detail will be inspired by the motif of historic buildings, but will not be an exact duplication.

Woods, doors, eaves and distinguishing architectural elements of the new construction will be of similar size, layout and style as the historic buildings on site. These elements will 'hearken to' and not contrast harshly with the historic buildings.

Building mass and volumes defined by new construction will relate in form to the 'plateau - grassed areas' in a manner which is subservient

to the adjacent landscape and which does not visually dominate the landscape.

Landscape site fixtures and features for illumination, for seating, pathways and such elements as interpretive panels and/or signs, will be designed within the context of an overall site development theme which reflects the heritage character of the historic place.

Soft landscape elements including sod, planting beds, shrubs and trees, if required, will be designed within the context of an overall site development theme which reflects the heritage character of the historic place.

Site orientation: the layout of new buildings and site elements on the site will relate to the historic orientation of buildings on the site (recognizing that earlier buildings were aligned with the parcel of land reserved for the NWMP and later buildings were aligned with the town's grid plan). Care will be undertaken to ensure critical views and vistas of the historic site and of the adjacent "Government Ridge" heritage area are maintained.

Green Buildings / Sustainable Development: new construction on the site will carefully consider environmental assessment and environmental impact concerns. Where feasible, principles of green building design and sustainable technology will be used, in keeping with the Department of Canadian Heritage's commitment to the principle of sustainable development.

Design Directions for New Construction

- New Construction for visitor reception and orientation will have to balance respect for the context of the national historic site with a requirement for the building to be an identifiable and distinctive point of arrival to the site.
- New construction of visitor reception and orientation will reflect the national significance of Fort Battleford. The new public building will demonstrate the federal government's commitment to commemorate the historic site.
- Building design for visitor reception and orientation will focus on spring, summer and fall season peak usage. Building design will feature spaces which will increase potential for site to be utilized in winter seasons.
- Building design will provide basic elements for visitor comfort including orientation, washroom facilities, drinking fountain and telephone.
- Building design will reflect management plan objectives of building and maintaining community relations, attracting renewed interest in the site, drawing in new audiences and accommodating school groups.
- New construction will demonstrate value for money invested. The facilities will be both functional and economical to build and operate. Construction costs will be budgeted to the average typical cost for each particular building type. Operational costs will be planned at the design stage to minimize heating, ventilation, water utility and power costs. Cost and value considerations will be part of defining facility functional requirements.
- New construction will accommodate basic user and park staff requirements. The design process will define the optimum building functional requirements. Functional requirements will be based on the Business Case Analysis for the facility.
- Barrier-free access principles will be applied according to the National Strategy and Action Plan on the Disable Visitor to Parks and the Access Plan for Fort Battleford National Historic Site.
- Building mechanical systems will be designed to utilize passive, energy effecient heating and cooling systems whenever possible.
- Service and facilities for staff support will be situated away from the public's view yet be in an optimal spot for staff access to the historic site.

Appendix B.

Environmental Assessment Of Fort Battleford National Historic Site Of Canada Management Plan 1999

Environmental Assessment Process

A Cabinet memorandum established the federal environmental assessment process in 1973, which was amended in 1977. The process was further strengthened by the "Environmental Assessment and Review Process (EARP) Guidelines Order in 1984", which was repealed and replaced with the Canadian Environmental Assessment Act (CEAA) in 1995. CEAA clearly states that the process is one of self-assessment, which should be undertaken as early as possible in the planning process and before irrevocable decisions have been taken. The process is intended to ensure that the environmental effects of a project are incorporated into decisions in the same way that social, economic and policy factors are considered. CEAA applies specifically to projects, which are defined as either undertakings in relation to a physical work, or any proposed physical activity not relating to a physical work that is prescribed in the CEAA Inclusion List Regulations. By definition, management plans do not qualify as a project under CEAA.

Rather, the assessment of management plans, which are strategic in nature is governed by a Cabinet Directive, "The Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals" (Canadian Environmental Assessment Agency, 1999). The Cabinet Directive is based on many of the same principles found in CEAA. Specifically, the process is one of self-assessment that should be integrated into existing policy and decision-making processes, and it applies to all policies and programs that may result in important environmental effects, either positive or negative. Any proposals that are described conceptually within the "Fort Battleford Management Plan" (Parks Canada, 1999), and meet the definition of project under CEAA, would be subjected to an environmental assessment that meets the regulatory requirements of CEAA at a more detailed level of planning.

Parks Canada Management Directive 2.4.2 Impact Assessment" (Parks Canada, 1998) further clarifies the environmental assessment process for Parks Canada planning processes. The Directive states that management plans, business plans and related planning products will be assessed. This requirement is reiterated in the Policy Overview and Guiding Principles in Parks Canada "Guiding Principles and Operational Policies" (Canadian Heritage, 1994) as follows:

"...the federal environmental assessment legislation is meticulously applied in heritage places administered by Parks Canada."

Since the commemorative integrity of a national historic site sets the accountability framework for its management, the initiatives within the "Fort Battleford Management Plan" will be evaluated for their possible impacts to commemorative integrity. Initiatives will be assessed to determine whether or not they impair or threaten the resources, both natural and cultural, that symbolize or represent the site. In addition, the environmental assessment will evaluate the socioeconomic effects of initiatives, and the possible impacts to the community from heritage presentation and protection actions.

The environmental assessment of planning documents can also be used to evaluate the cumulative effects of individual proposals, which are the combined long-term, area wide effects of development activities on the environment. An evaluation of such effects recognizes the complex ways in which the effects of individual projects and activities combine with each other over time and distance. The impacts of new proposals or of future projects or activities

on existing operations can be evaluated for cumulative environmental effects. This will include a discussion of the main issues and concerns determined by past, existing and known future stresses on the site.

The proposed strategy for Fort Battleford involves seven components for which initiatives have been proposed in order to appropriately care, present and sustain the historic values of the site. For each component, initiatives that will result in either positive or negative environmental effects have been identified as follows:

Creating the Visitor Experience
- Construction of visitor reception and orientation facility/Relocation of parking lot
- Development of outreach programming
- New pathways for improved visitor circulation

Conveying the Messages: Heritage Presentation
- Development and implementation of heritage presentation strategy

1. Renewal of museum
2. Construction of section of stockade
3. Connection to Trans Canada Trail and building of interpretive node
4. New signage at entrance way

Protecting the Heritage
- Conducting an inventory of cultural resources
- Development of a landscape management plan
- Restoration of the Sick Horse Stable
- Stabilization of Guard House and Sick Horse Stable
- Interior modifications to Commanding Officer's Residence, Officers' Quarters and Barracks #5
- Relocation or replacement of garage and sheds
- Removal of visitor reception trailer and administration building
- Rehabilitation of disturbed areas to green spaces

Respecting Other Heritage Values
- Incorporating community involvement

Advocating Environmental Stewardship
- Conducting a natural resources inventory

Marketing Fort Battleford
- Increasing attendance

Operating Fort Battleford
- Seasonal operational requirements

Environmental Effects And Mitigation

Creating The Visitor Experience

- Construction of visitor reception and orientation facility/Relocation of parking lot

The proposed construction of a visitor reception and orientation facility whether it is constructed on-site or off-site will trigger an environmental assessment under CEAA. The project-specific environmental assessment should ensure that the design conforms to the design criteria for new buildings at Fort Battleford set out in Appendix A to the Management Plan. In addition, new construction should follow "The Environmentally Responsible Construction and Renovation Handbook" (Environment Canada, 1995), which provides guidance in planning and undertaking construction in an environmentally responsible manner. The project-specific environmental assessment would also ensure that the design and location consider the commemorative integrity of Fort Battleford. Partners in construction must also be involved to meet their needs and objectives. The project-specific environmental assessment would also assess the facility for possible increased visitation, which may result from improved facilities and heritage presentation. The presence of known cultural or natural features would contribute to the site selection process. The site-specific impacts to natural and cultural resources would be assessed when a final design and location has

been selected. Mitigation would include archaeological reconnaissance prior to excavation.

The construction of a new facility will require the establishment of a new parking lot located near Barracks #5. The establishment of a new lot should be assessed as a related project to the visitor reception centre. The location of specific cultural and natural features would influence the selection of its location. The environmental assessment would evaluate and mitigate for effects to site specific impacts to natural and cultural resources. Mitigation for environmental effects would include reconnaissance for cultural resources, including archaeological resources, and natural resources. The location selected for the new lot should also be assessed for impact to the commemorative integrity of Fort Battleford.

With the plan for a new parking lot, the existing parking lot will be decommissioned. This would also be a related project to the visitor reception centre, and should be assessed under CEAA. Environmental effects to consider will be disposal of waste and re-vegetation of site. Possible mitigation for environmental effects would be to ensure that any soil or aggregate used is weed-free. Native or historic vegetation should be selected. Archaeological reconnaissance should be conducted for any excavation or re-contouring work.

With the application of mitigation identified in the project-specific environmental assessment for the visitor reception centre, new parking lot and decommissioning of the existing parking lot, the impacts can be reduced to insignificance.

- Development of outreach programming

The outreach programming goals will generally result in positive effects, including an increased awareness and support for Fort Battleford's commemorative integrity. Outreach programming, including an evening program at the Eiling Kramer Campground and the development of programming to meet motorcoach tour schedules, will likely result in increased visitation to the site. Increased visitation should not result in adverse effects to the heritage resources of the site since statistics indicate that there is a need to attract more visitors during August and September. Parks Canada is also committed to monitoring for the effects of increased visitation, both for the quality of its heritage presentation and impacts to cultural resources. The monitoring strategy can be used to ensure that outreach programming does not result in significant effects to Fort Battleford's cultural and natural resources.

- New pathways for improved visitor circulation

Changes to visitor circulation patterns may require the establishment of new pathways. Any new trail development may trigger an environmental assessment under CEAA. The effects to consider will include factors such as the commemorative integrity of the site, impacts to cultural and natural resources, and material selection. The guide "Best Practices for Parks Canada Trails" will provide information on trail establishment. Any excavation will also require archaeological reconnaissance. The application of these mitigative measures should ensure that there are no significant effects to Fort Battleford NHSC.

Conveying The Messages: Heritage Presentation

- Developing a heritage presentation strategy

The heritage presentation strategy will ensure that messages delivered in heritage presentation will be aligned with the Commemorative Integrity Statement for Fort Battleford NHSC. The strategy will guide the initiatives that will be developed as part of the implementation plan, including:

1. The renewal of museum in Barracks #5
2. Construction of a replicated section of stockade
3. Connection of site to the Trans Canada Trail and building an interpretive node
4. New identification signage at entrance way

The renewal of the museum in Barracks #5 may require an environmental assessment under CEAA depending on the amount of intervention to the building. Any maintenance or modifications made to a heritage building could affect its historic character and heritage value. A project-specific assessment under CEAA would evaluate the impacts to the heritage value if modifications to Barracks #5 were required to renew the museum. Mitigation will include compliance with the Parks Canada "Cultural Resources Management Policy" and the "Federal Heritage Buildings Policy" (Canadian Heritage, 1994). Any interventions will also require approval from the Federal Heritage Buildings Review Office, prior to the start of the project.

The construction of a replicated section of stockade would constitute a physical work and will require an environmental assessment under CEAA. This should include a historic and archaeological review for construction details and location. Environmental effects to consider will include impacts to archaeological resources and to visitors during construction/erection. Mitigation would include an archaeological assessment of holes for posts and proper scheduling and signage to minimize impacts to visitors.

Connecting of the site to the Trans Canada Trail and building of an interpretive node may be defined as projects under CEAA, depending on whether or not there are associated physical works or new trail requirements. An environmental assessment would be prepared when specific project details are developed. Typical mitigation for connecting the site to the Trans Canada Trail is outlined in the guide "Best Practices for Parks Canada Trails".

The placement of new identification signage at the entranceway may also be defined as a project under CEAA, depending on the type and size of the signs. A project-specific environmental assessment of the project would be conducted once details about the sign become available.

With the application of mitigation, the proposed initiatives to enhance heritage presentation will result in important positive effects to Fort Battleford NHSC. Parks Canada's mandate of achieving commemorative integrity (Canadian Heritage, 1994) will be fulfilled and there will be an increase in understanding, appreciation and enjoyment of the site. There will be no significant adverse effects.

Protecting The Heritage

- Conducting an inventory of cultural resources

The Parks Canada "Cultural Resource Management Policy" (Canadian Heritage, 1994) recommends conducting an inventory of cultural resources. This may result in activities that could result in effects to both the natural and cultural resources. Archaeological research may require excavations, resulting in destruction of vegetation and disturbances to soil. This type of activity may adversely impact on the visitor experience to the site. Efforts should be made to develop as non-intrusive a strategy as possible.

Impacts to cultural resources as a result of inventory activities could be minimized by adhering to the "Guidelines for the Management of Archaeological Resources in the Canadian Parks Service" (Environment Canada, 1993) and the Parks Canada "Cultural Resource Management Strategy" (Canadian Heritage, 1994). Any archaeological research undertaken would require an archaeological permit as outlined in "Management Directive 2.3.2 - Archaeological Research Permit" (Parks Canada 1990). This directive includes the requirement for a project-specific environmental assessment, in which all aspects of the research would be evaluated for effects to both natural and cultural resources. Mitigation should be identified to eliminate or minimize impacts. In addition, efforts should be made in the planning of the project to reduce impacts on both the visitor's experience and the logistical requirements for the site.

Typical mitigation for archaeological investigations would include avoiding block excavations, when possible, and using a system of alternating excavation units. Whenever possible, the size of

any test excavation unit should be kept to a minimum. Given the number of historic structures and features, techniques such as infrared photography or remote sensing may contribute to the inventory with minimal impacts. When accessing sites for excavation, only pedestrian trails should be used. Mitigation could also include an educational program for the public to increase their understanding of the value of cultural resources. These measures will ensure that the residual impacts are insignificant.

- Development of a landscape management plan

The development of a landscape management plan would not constitute a project under CEAA but should be assessed for environmental effects under the "Parks Canada Management Directive 2.4.2 Impact Assessment" (Parks Canada, 1998). Elements that would be included in a landscape management plan are modifications to vegetation, drainage alterations and pesticide uses. Environmental effects that could result from these activities include the removal/introduction of exotic weed species, excavation and possible impacts to cultural resources, particularly landscape features (e.g. clay pits and historic trails) and the use of fertilizers and pesticides. Possible mitigation for environmental effects would be to ensure that any soil or aggregate used is weed-free. Native or historic vegetation should be selected. Archaeological reconnaissance should be conducted for any excavation or re-contouring work. Pesticides should be used in the context of an approved integrated pest management plan.

With the application of mitigation, the adverse effects to heritage resources will be insignificant.

- Restoration of the Sick Horse Stable
- Stabilization of Guard House and Sick Horse Stable
- Interior modifications to Commanding Officer's Residence, Officers' Quarters and Barracks #5

Any maintenance or modifications made to heritage buildings or structures could affect their historic character and heritage value. To protect the heritage value, maintenance or modifications to heritage buildings at Fort Battleford will require a project-specific assessment conducted under CEAA. Mitigation will include compliance with the Parks Canada "Cultural Resources Management Policy" and the "Federal Heritage Buildings Policy" (Canadian Heritage, 1994). Any interventions will also require approval from the Federal Heritage Buildings Review Office, prior to the start of the project. Stabilization projects, which require excavation for foundation work, will require archaeological mitigation. These measures will ensure that the effects to heritage character and cultural resources are insignificant.

- Relocation or replacement of garage and sheds
- Removal of visitor reception trailer and administration building

Relocation, removal or replacement of the garage, sheds, trailer and administration building would be activities that are defined as projects under CEAA. These activities would require project-specific environmental assessments once project-specific details become available. In determining the relocation site, the cultural and natural inventories should be used to help select the most appropriate site. The environmental assessment would identify mitigation to protect any cultural and natural resources at the new location. A route should also be designated for the removal that would minimize any adverse impacts to existing resources. Timing would also be important to minimize impacts to the visitor experience and to their safety as a result of heavy equipment requirements.

Any new construction should adhere to Appendix A to the Management Plan which outlines design criteria for new buildings at Fort Battleford and "The Environmentally Responsible Construction and Renovation Handbook" (Environment Canada, 1995), which provides guidance in planning and undertaking construction in an environmentally responsible manner.

To minimize environmental effects as a result of the replacement of buildings, the re-use of the buildings off-site by other parties should be investigated. If disposal of the buildings is required, the buildings will have to be assessed for possible presence of asbestos and PCB-containing light ballasts.

These mitigative measures will ensure that any residual effects are insignificant.

- Rehabilitation of disturbed areas to green spaces

Rehabilitation of disturbed areas to green spaces will result in positive environmental benefits. This initiative would be a related project to the removal/relocation of existing buildings or facilities that will be decommissioned. Adverse environmental effects and required mitigation would be addressed in the environmental assessment conducted pursuant to CEAA for the removal/relocation of facilities. Mitigation would address the selection of native vegetation for replanting, drainage requirements, trail requirements, archaeological resource impacts, scheduling of the work, etc. Environmental effects could be reduced to insignificance with the application of mitigation.

Respecting Other Heritage Values

- Incorporating community involvement

The management plan recognizes the importance of community involvement, through the establishment of a co-operative association, a volunteer program, community observers, and consultation with other heritage organizations. The involvement of the community in site management will result in positive benefits to Fort Battleford.

Advocating Environmental Stewardship

- Conducting a natural resources inventory

The Parks Canada "Cultural Resource Management Policy" recommends conducting a natural resources inventory on lands within national historic sites (Canadian Heritage, 1994). This activity may or may not involve damage or loss of the natural resources. Any adverse impacts to the resources could be minimized and reduced to insignificance through project design and project-specific environmental assessment. Typical mitigation could include limiting the amount of loss of resources, scheduling to minimize impacts to both the natural resources and to visitors, designating access routes.

Marketing Fort Battleford

- Increasing attendance

As discussed in the initiative to develop outreach programming, statistics for Fort Battleford indicate that attendance during August and September could be increased by attracting family and senior vacationers. Since increased visitation could affect the protection and protection of the heritage resources, marketing efforts will include a program to monitor change to the commemorative integrity. Mitigation to minimize effects could be implemented as required. The promotion of the Fort in conjunction with others, such as Battlefords Tourism, combined with the possibility of making the Fort a "Sask Attraction" will result in positive benefits to both the Fort and the Battlefords communities. Increased numbers of visitors to Fort Battleford will contribute to the goals of commemorative integrity. In addition, increased numbers of visitors to the Battleford communities will benefit the regional economy.

Operating Fort Battleford

• Operational requirements

The operation of Fort Battleford may be extended into the shoulder seasons as a result of marketing efforts and outreach programming. As discussed previously, this will contribute positively to Parks Canada commemorative integrity objectives (Canadian Heritage, 1994).

The inadequacies of existing facilities for site administration will be addressed through management plan implementation and has been discussed earlier. The environmental effects associated with constructing new facilities and decommissioning existing facilities can be mitigated with standard practices.

The site is also fully committed to implementing environmental stewardship objectives as outlined in "Sustaining our Heritage" (Canadian Heritage, 1997). Parks Canada is committed to demonstrating exemplary environmental management throughout all operations. An Environmental Management System (EMS) has been developed to manage, evaluate, and improve environmental performance. This system will help Parks Canada minimize impacts to the environment from its day-to-day operations and to be in compliance with environmental legislation, both federal and provincial.

Cumulative Effects

The combination of initiatives within the Fort Battleford NHSC management plan will improve the commemorative integrity of the site. Public understanding, enjoyment and appreciation of the site will result from several of the initiatives. Although there will be effects to the cultural and natural resources on site as a result of some of the initiatives, these effects can be mitigated and the resulting cumulative effects of the combined initiatives to the heritage resources will not be significant. The involvement of the Battleford communities and other partners in site management, programming and marketing of the site will also ensure the sustainability of the site as a tourist destination that contributes to the local and regional economy. It is also recognized in the Management Plan that the initiatives will result in increased visitation that may impact on the quality of heritage programming and on heritage resources. A monitoring program will be implemented to measure and address possible cumulative effects of increased visitation.

Recommendations

There are several initiatives identified in the Management Plan that will result in environmental effects. These effects can generally be mitigated to insignificance, providing that information about the heritage resources that may be impacted is available. To contribute to better project-specific environmental assessment and decision-making, it is recommended that the cultural resource and the natural resource inventories be conducted prior to any other initiatives that may impact on heritage resources. The resource information is particularly important in selecting the most appropriate sites for the visitor reception and orientation facility, new parking lot, relocated garage and sheds and in trail establishment. Through knowledge-based site selection, the mitigation for impacts to heritage resources can focus on the avoidance of impacts rather than the reduction of impacts or rehabilitation.

Conclusions

The Fort Battleford Management Plan involves seven components for which initiatives have been proposed. The initiatives which could result in important positive or negative effects were identified and subjected to an environmental assessment pursuant to the Cabinet Directive, "The Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals" (Canadian Environmental Assessment Agency, 1999). Based on a review of the initiatives, the following conclusions can be made:

1. The initiatives conform to the "National Historic Sites Policy" and the "Cultural Resource Management Policy" contained in the "Parks Canada Guiding Principles and Operational Policies".

2. The Federal Heritage Buildings Policy will be followed for interventions to any heritage buildings at Fort Battleford NHSC.

3. The heritage presentation initiatives will improve understanding, enjoyment and use of the site while enhancing the site's commemorative integrity. Some of the initiatives will require project-specific environmental assessment under CEAA once project details become available. Environmental effects can be minimized to insignificance through mitigation.

4. The heritage protection initiatives will ensure that the integrity of cultural resources is maintained. These initiatives will also require project-specific assessment under CEAA. Environmental effects can be minimized to insignificance through mitigation.

5. Fort Battleford NHSC is and will continue to be operated in accordance with the departmental sustainable development strategy, "Sustaining our Heritage", which addresses compliance with federal and provincial environmental legislation.

6. The Fort Battleford NHSC Management Plan establishes actions to protect and present the site while enhancing its commemorative integrity. Taking into account the mitigation measures that are proposed in the environmental assessment, these actions will not result in significant adverse environmental effects.

LES PARCS NATIONAUX ET LES
LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA

Canada

THE NATIONAL PARKS AND
NATIONAL HISTORIC SITES OF CANADA

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

FORT-BATTLEFORD

Plan directeur

Parcs Canada Parks Canada

Canada

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Agence parcs Canada

Lieu historique national du Canada du Fort-Battleford, plan directeur

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit.: Fort Battleford National Historic Site of Canada management plan.
ISBN 0-662-65569-9
No de cat. R64-241/2001

1. Lieu historique national du Fort-Battleford (Battleford, Sask.) - Gestion.
2. Lieux historiques – Saskatchewan - Gestion.
I. Titre.
II. Titre: Fort Battleford National Historic Site of Canada management plan.

FC3514.F67 2001 333.78'315'0971242 C2001-980088-6F F1074.F67 2001

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA
DU FORT-BATTLEFORD

PLAN DIRECTEUR

OCTOBRE 2000

AVANT-PROPOS

Le gouvernement du Canada a à cœur la protection et la mise en valeur de notre patrimoine humain. En tant que ministre du Patrimoine canadien responsable de Parcs Canada, il m'incombe de sauvegarder l'intégrité de nos lieux historiques nationaux. C'est en vertu de ce mandat, qui m'a été confié par la population canadienne, que j'approuve le plan directeur du lieu historique national du Fort-Battleford, qui témoigne de notre engagement vis-à-vis la protection de nos endroits historiques au profit des générations présentes et futures.

Le fort Battleford a été désigné lieu historique national en 1923, et le gouvernement du Canada en a pris possession en 1951. Établi en 1876, le fort Battleford servait de poste de la Police à cheval du Nord-Ouest. La police assurait la présence du gouvernement canadien dans l'Ouest. Au moment de sa cession en 1924, le fort Battleford avait joué plusieurs rôles en tant que poste de police et plus de quarante bâtiments y avaient été construits. De nos jours, l'apparence physique d'antan du fort Battleford n'est représentée que par cinq bâtiments originaux et une palissade construite dans les années 1960. Pourtant, l'importance nationale du fort Battleford, notamment son rôle durant la Rébellion/Résistance du Nord-Ouest de 1885, est au mieux véhiculée par les " voix " et les images du passé qu'on y trouve, celles des policiers, des colons, des Premières nations et des Métis qui étaient là avant, pendant et après la Rébellion. Ces voix seront déterminantes pour faire comprendre la place du fort Battleford et les événements d'importance nationale qui s'y sont déroulés. Pour concevoir cette mise en valeur, il faudra la participation du personnel de Parcs Canada et des membres du public qui connaissent et comprennent les histoires du passé.

Le caractère exceptionnel du fort Battleford se sent également dans son décor environnant et dans son rapport avec les endroits du patrimoine qui se trouvent à proximité, p. ex., le lieu historique national de Government House et le centre d'interprétation du chef Poundmaker. Le plan stipule que Parcs Canada doit travailler dans un esprit de coopération et de collaboration avec les organisations gérant ces endroits et d'autres sites du patrimoine afin que, collectivement, on améliore l'interprétation et l'expérience des visiteurs à ces endroits.

Je remercie les nombreuses personnes qui ont participé à l'élaboration du plan en faisant part de leurs commentaires et de leurs idées lors des consultations publiques. Je voudrais tout particulièrement remercier les membres du groupe consultatif communautaire de leur dévouement et de leur contribution au programme de planification de gestion. Je leur souhaite beaucoup d'autres succès.

Les lieux historiques nationaux constituent, pour les Canadiens et les Canadiennes, un moyen de connaître et de partager l'histoire de notre pays. En tant qu'endroits où nous pouvons commémorer notre histoire et notre patrimoine diversifié, ces lieux contribuent à faire comprendre et à faire sentir collectivement l'identité nationale du Canada.

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Battleford

Ce plan a été recommandé pour approbation par:

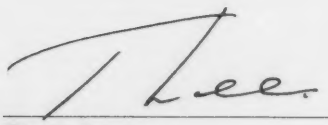

Tom Lee
Directeur général
Parcs Canada

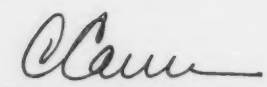

Christina Cameron
Directrice générale
Lieux historiques nationaux, Parcs Canada

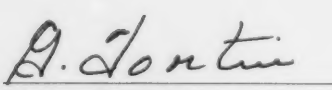

Gaby Fortin
Directeur général
Ouest et Nord du Canada, Parcs Canada

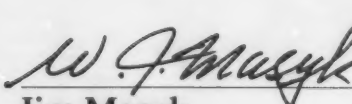

Jim Masyk
Directeur de l'unité de gestion
Saskatchewan-Sud, Parcs Canada

Groupe consultatif du plan directeur du Fort-Battleford

Surtout composé de représentants de la collectivité venant des secteurs privé, du patrimoine et du tourisme, un groupe consultatif a collaboré avec Parcs Canada en vue de définir l'orientation et les objectifs de la gestion du Fort-Battleford. Mis sur pied dès le début du processus de planification de gestion, le groupe consultatif a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'énoncé de vision, l'identification de possibilités d'intégration régionale et l'examen des ébauches du plan.

Dynamique et efficace, le groupe fait en sorte que l'on tienne compte des intérêts de la collectivité et des occasions de favoriser sa participation dans la gestion du Fort-Battleford, un lieu d'importance nationale. Par ailleurs, il s'est assuré que, dans le cadre du plan, le Fort-Battleford fait partie intégrante d'un réseau d'attraits et de programmes patrimoniaux permettant de rehausser l'attrait du Fort-Battleford et de toute la région de Battleford tout en améliorant l'expérience des visiteurs. Parcs Canada aimerait remercier les membres du groupe de leur travail.

Brian Amyotte
Battlefords Regional Council
Nation métisse de la Saskatchewan

Alison St. Martin
Battlefords Tribal Council

Gordon Blackstock
Battlefords North West Historical Society

Barb Selsky
Battlefords Tourism

Peggy Brunsdon
Directrice, section du patrimoine
Province de la Saskatchewan

Marion (Nan) Sheppard
Directrice, parcs et loisirs Ville de Battleford

Glenn Ebert
Directeur; Lieu historique national du Fort-Battleford

Len Taylor
Chambre de commerce de la région de Battleford

Lee Mackay
Conseiller; municipal Ville de Battleford

Garth Walls
Conseiller; municipal Ville de Battleford

Julian Saklowski
Conseiller, Ville de North Battleford
Directeur; Battle River Settlement Inc.

Sommaire

Le présent plan directeur servira de guide au lieu historique national du Fort-Battleford à l'aube du 21e siècle. Parmi les faits saillants de cette transition, on compte l'établissement de partenariats avec la collectivité de Battleford et les Premières nations ainsi que l'adoption de nouvelles façons de raconter les histoires liées au fort Battleford. Le présent document remplace le plan directeur initial approuvé en 1988. Il se fonde sur la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada, approuvée en 1994, ainsi que sur la Politique des lieux historiques nationaux, selon lesquelles l'intégrité commémorative constitue la pierre angulaire de la gestion des lieux historiques nationaux. Il a été élaboré par une équipe de planification de Parcs Canada et un groupe consultatif communautaire. Les idées et les points de vue exprimés au cours des consultations publiques menées en mars 1998 et en janvier 1999 ont joué un rôle prépondérant dans la rédaction du présent document.

Bien que les objectifs en matière de protection des ressources culturelles et les mesures de suivi demeurent largement inchangés par rapport au plan directeur de 1988, des changements importants ont été apportés dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine.

Parmi les grandes orientations et les objectifs précis qui demeurent les mêmes par rapport au plan directeur de 1988, on compte :

- le besoin d'établir un nouveau centre d'accueil des visiteurs et de nouveaux services d'orientation;
- l'établissement d'une association coopérative et d'un programme de bénévolat;
- une meilleure interprétation de l'histoire des Premières nations associée à la commémoration du fort Battleford.

Voici quelques-unes des principales modifications proposées par rapport à la version de 1988 :

- l'emplacement et le rôle du centre d'accueil et d'orientation des visiteurs;
- l'utilisation continue du bâtiment n° 5 en tant que musée;
- les programmes d'interprétation sont axés sur la commémoration, plutôt que sur l'architecture victorienne et la vie des agents de police vers la fin du 19e siècle;
- la mise en valeur du patrimoine selon diverses perspectives;
- aucune utilisation d'immeubles reconstruits et aucune reconstruction prévue;
- le maintien de la palissade existante;
- le maintien de l'écurie des chevaux malades et du poste de garde dans leur emplacement actuel;
- l'importance accrue accordée aux partenariats et aux liens avec d'autres lieux et attraits patrimoniaux dans la région;
- la reconnaissance de l'histoire du lieu après 1924 et de ses liens avec la collectivité;
- l'élaboration de programmes de diffusion externe faisant partie intégrante des programmes de mise en valeur du patrimoine du fort Battleford.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos i

Énoncé de recommandation ii

Groupe consultatif du plan directeur du fort-battleford iii

Sommaire iv

Table des matières v

INTRODUCTION 1

Historique 1

Ressources culturelles et naturelles 2

Exploitation actuelle 2

Sommaire du plan directeur de 1988 3

LIGNES DIRECTRICES PRINCIPALES 3

Intégrité commémorative 4

Politique de gestion des ressources culturelles 4

Vision 4

STRATÉGIE DE GESTION PROPOSÉE POUR LE FORT-BATTLEFORD 5

Offrir une expérience unique aux visiteurs 6

Expérience offerte aux visiteurs - but, objectifs et mesures à prendre 8

Accueil et orientation des visiteurs 9

Le musée 12

Transmettre nos messages : mise en valeur du patrimoine 12

Diverses perspectives 13

Mise en valeur du patrimoine - but, objectifs et mesures à prendre 14

Diffusion externe 20

Diffusion externe - but, objectifs et mesures à prendre 20

Protection du patrimoine 20

Protection du patrimoine - but, objectifs et mesures à prendre 21

Respect des autres valeurs patrimoniales 23

Valeurs communautaires - but, objectifs et mesures à prendre 24

Défense de la gérance environnementale 24

Gérance - but, objectifs et mesures à prendre 24

Promotion du fort-battleford 25

Promotion - but, objectifs et mesures à prendre 25

Administration du fort-battleford 26

But de l'administration 26

MISE EN OEUVRE 27

Financement et tarification 27

Responsabilisation 28

Priorités 28

Annexe a :

Énoncé de conception quant à la construction de nouveaux bâtiments 29

Annexe b :

Évaluation environnementale du plan directeur 32

INTRODUCTION

Un plan directeur établit l'orientation à long terme des activités d'un lieu historique national et constitue un engagement du ministre responsable de Parcs Canada envers les Canadiens concernant l'utilisation, la protection et la mise en valeur de cet endroit particulier. L'orientation du plan exprime les responsabilités fondamentales de Parcs Canada, qui consistent à assurer l'intégrité commémorative du lieu historique national, à offrir un service et une expérience de qualité aux visiteurs et à utiliser les fonds publics avec sagesse et efficience. C'est grâce à la mise en oeuvre d'un plan directeur que Parcs Canada respecte ses obligations envers les Canadiens.

Le premier plan directeur du lieu historique national du Canada (LHNC) du Fort-Battleford a été approuvé en 1988 par le ministre de l'Environnement, alors responsable de Parcs Canada. Conformément à la Loi sur l'Agence Parcs Canada, le plan directeur des lieux historiques nationaux doit être examiné tous les cinq ans. On a examiné le plan directeur de 1988 à la lumière des politiques de gestion des ressources culturelles et des lieux historiques nationaux approuvées par le Ministre en 1994 et de l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada du Fort-Battleford, approuvé en 1997 par le directeur général de l'Agence Parcs Canada.

Le présent plan directeur vient remplacer celui de 1988 et a été préparé par une équipe de planification de Parcs Canada formée d'employés du lieu historique et de spécialistes des programmes de la gestion des ressources culturelles, des activités des visiteurs et des services offerts à ces derniers. L'équipe a fait l'objet du soutien d'un groupe consultatif d'intérêt communautaire, qui, entre autres, a élaboré l'énoncé de vision du lieu historique et cerné des mesures prioritaires et des occasions de partenariat. Les consultations publiques entreprises en mars 1998 et en janvier 1999 font partie intégrante du plan.

Le plan directeur est conçu de façon à présenter les buts, les objectifs et les mesures clés. Un but est une visée universelle et fondamentale adoptée par un organisme en vue de le guider dans ses projets et ses activités. L'intégrité commémorative représente le but visé par les lieux historiques nationaux; cet élément a préséance lors de l'acquisition, de la gestion et de l'administration de ces derniers. Les autres buts, tels qu'offrir un service de qualité à la clientèle et utiliser les fonds publics avec sagesse et efficience, doivent être atteints dans le contexte de l'intégrité commémorative. Les objectifs définissent et orientent la façon dont un but sera atteint. Bon nombre des objectifs compris dans le plan directeur proviennent de l'énoncé d'intégrité commémorative du Fort-Battleford. Les mesures représentent les étapes critiques et mesurables qu'il est nécessaire de suivre pour réaliser les objectifs. La formule " but → objectif → mesure " nous permet de cerner les objectifs et les mesures nécessaires en vue d'atteindre les résultats voulus à long terme, puis d'en faire le compte rendu.

Historique

Le lieu historique national du Canada du Fort-Battleford est situé près de la ville de Battleford, en Saskatchewan. Le Fort se trouve près de la jonction des rivières Battle et Saskatchewan-Nord. Il a été fondé en 1876 par la Police à cheval du Nord-Ouest (PCNO) qui désirait établir la présence du gouvernement du Canada dans les Territoires du Nord-Ouest.

Pendant une courte période, le Fort-Battleford et la ville de Battleford, à titre de capitale territoriale, étaient le carrefour administratif des Territoires du Nord-Ouest. Le Fort a joué un rôle crucial, aussi bien au cours des événements qui ont précédé la rébellion/résistance du Nord-Ouest de 1885 que durant cet épisode. Les Cris et les Assiniboines se sont rassemblés sur la réserve de Poundmaker dans la région de Battleford cherchant à se regrouper face à la présence militaire. Dans les années qui suivirent la signature du traité nº 6 en 1876, leur principale souci était de faire pression sur le gouvernement

pour qu'il honore les promesses faites dans le cadre des traités et enchâsse les droits issus des traités espérant ainsi contrer l'avancée de la colonisation. Craignant l'approche des Premières nations et ayant entendu parler d'une confrontation entre les Métis et la PCNO survenue à Duck Lake le 26 mars, plus de 500 villageois ont trouvé refuge derrière la palissade improvisée du fort Battleford. À la suite de la rébellion/résistance du Nord-Ouest, qui a pris fin à la mi-mai, huit prisonniers indiens ont été sommairement jugés pour meurtre et exécutés dans l'enceinte du Fort. Leurs chefs Pitikwahanapiwiyin (Poundmaker) et Mistahimaskwa (Big Bear), ont été emprisonnés pendant trois ans par un gouvernement qui avait l'intention de maîtriser et de régler le " problème indien ".

Au cours des années suivantes, le fort Battleford a continué d'être une partie intégrante de la communauté de Battleford et a maintenu une présence policière dans les plaines nordiques. Cependant, au tournant du siècle, les immeubles et activités du fort Battleford sont entrés dans une ère de déclin graduel, qui s'est terminée avec la fermeture du Fort en 1924. La propriété du Fort et les immeubles restants ont été transformés le 24 mai 1948 en musée, baptisé le " North West Mounted Police Memorial and Indian Museum ", qui a été à son tour cédé en 1951 au gouvernement du Canada afin qu'il soit administré à titre de lieu historique national.

Ressources culturelles et naturelles

Le lieu historique national du Canada du Fort-Battleford, qui s'étend sur 22,8 hectares, se trouve sur un haut plateau sablonneux qui surplombe la vallée de la rivière Saskatchewan-Nord. Le terrain est formé de dépôts sablonneux laissés par la retraite du glacier Wisconsin il y a environ dix mille ans. Aujourd'hui, la région de Battleford est de plus en plus boisée grâce à la prolifération de peupliers faux-trembles. À la fin du 19e siècle, la plupart de la région aurait été recouverte de prairie herbeuse entretenue par de fréquents feux de prairie.

La propriété de Parcs Canada englobe tous les emplacements connus de bâtiments ayant appartenu au fort Battleford de 1876 à 1924. Les éléments les plus visibles comprennent les cinq bâtiments qui datent de l'époque de l'occupation des lieux par la Police à cheval du Nord-Ouest et la palissade non authentique du point de vue historique, qui a été construite dans les années 1960. Les emplacements des autres bâtiments de la police, qui se trouvent à l'intérieur et à l'extérieur du fort, sont indiqués par des écriteaux et on peut y discerner des caves d'anciens bâtiments et des vestiges de fondations. Les quatre immeubles à l'intérieur du fort, soit la résidence du commandant, le quartier des officiers, l'écurie des chevaux malades et le poste de garde, sont meublés d'objets et de reproductions historiques qui illustrent leur fonction vers 1885 ou peu après. Le bâtiment nº 5 abrite une exposition qui a été montée dans les années 1960.

Exploitation actuelle

Le Fort-Battleford accueille des visiteurs à compter de la longue fin de semaine de mai jusqu'à la longue fin de semaine de l'Action de grâce. En mai et juin, le fort est une destination populaire auprès des écoles de la région. Les visiteurs ont le choix de participer à une visite guidée des bâtiments et du lieu (durée d'une heure et demie) ou de visiter le lieu eux-mêmes en se servant d'une brochure d'auto-interprétation. Le programme d'interprétation offre des renseignements sur l'histoire de la construction et l'architecture du fort, la Police à cheval du Nord-Ouest et la rébellion du Nord-Ouest de 1885. Par ailleurs, on offre des activités et des programmes spéciaux, notamment à l'occasion de la Journée des parcs et de la Fête du Canada. Il y a également un camp de jour d'été pour enfants et, à l'occasion, des activités en soirée.

Les installations modernes, situées à côté de l'aire de stationnement à l'entrée du fort, comprennent le centre d'administration, la roulotte servant de lieu d'accueil des visiteurs et un atelier/garage. Une roulotte, mesurant 77 m^2 et aménagée comme installation temporaire en 1976, abrite l'aire d'accueil et le théâtre. Le centre d'administration est situé dans l'ancienne

maison du concierge qui a été construite en 1954. Le garage et les remises, eux aussi construits en 1954, se situent entre la roulotte et la maison du concierge. L'emplacement de ces installations fait en sorte que le lieu d'accueil et d'orientation des visiteurs est confus et parfois achalandé.

Sommaire du plan directeur de 1988

Le plan directeur de 1988 était un plan de développement détaillé pour le Fort-Battleford et ses principaux éléments consistaient à élaborer :

- une approche à l'égard de la conservation des cinq immeubles originaux du Fort;
- des programmes d'interprétation fondés sur les thèmes suivants : Autochtones, administration territoriale et application de la loi dans les plaines du Nord; la vie sociale et économique au fort Battleford, et les immeubles de la fin de l'époque victorienne dans l'Ouest du Canada;
- un plan concernant l'accueil des visiteurs dans un bâtiment restauré et la circulation des piétons, l'administration et l'entretien;
- un circuit pédestre passant devant les expositions extérieures et des bâtiments entièrement reconstruits;
- des activités administratives et d'entretien éloignées des endroits fréquentés par les visiteurs;
- une stratégie de promotion visant à attirer les voyageurs qui circulent sur la route Yellowhead.

On n'a entièrement réalisé que le premier objectif (la conservation des immeubles), et on n'a entrepris que quelques projets relatifs aux programmes d'interprétation (c.-à-d. la production de deux vidéos, l'installation de meubles d'époque dans plusieurs immeubles et un peu d'aménagement paysager correspondant à l'époque). On n'a pu réaliser qu'en partie les autres objectifs du plan directeur à cause des réductions budgétaires gouvernementales. Par conséquent, les problèmes chroniques liés à l'accueil et l'orientation des visiteurs n'ont toujours pas été réglés.

Le plan directeur de 1988 a été révisé à la lumière des Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada et de l'énoncé d'intégrité commémorative du Fort-Battleford. Cet examen a révélé la nécessité de réviser le plan directeur de 1988, surtout au chapitre de l'expérience du visiteur et de la mise en valeur du patrimoine. Les objectifs de protection du patrimoine demeurent essentiellement les mêmes.

À l'intérieur de la palissade de Fort-Battleford. Le poste de garde en arrière-plan.

Lignes directrices principales

Le plan directeur de 1988 précisait que le Service canadien des parcs (Parcs Canada) a pour objectif, en ce qui concerne le Fort-Battleford, de développer ce dernier en tant que noyau d'une entreprise coopérative visant à améliorer le parc actuel et ses programmes et à leur donner plus d'envergure. Le Fort-Battleford ira de l'avant en poursuivant et en coordonnant des efforts régionaux en matière de marketing, d'élaboration de programmes et de sensibilisation du public à l'égard des ressources historiques. Dans ce plan, l'objectif global que poursuit Parcs Canada en ce qui concerne le Fort-Battleford peut être résumé comme suit : " la commémoration du patrimoine historique important pour tous les Canadiens " (Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada). Parcs Canada continuera d'exercer ses activités, en tant que partenaire et non à titre de chef de file, grâce à des projets coopératifs et à des efforts régionaux coordonnés avec ceux d'autres organismes et attraits historiques.

Parcs Canada continuera, au profit de tous les Canadiens, de gérer le Fort-Battleford en tant

que membre de la famille des lieux historiques nationaux. La commémoration du patrimoine historique du Fort-Battleford sera dirigée conformément à l'énoncé d'intégrité commémorative du Fort-Battleford, à la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada et à l'énoncé de vision du lieu.

Intégrité commémorative

L'intégrité commémorative exprime le résultat des programmes fondamentaux d'un lieu historique national, et nous permet de planifier et de gérer l'état du lieu et d'en faire le compte rendu, en plus de cerner des mesures correctives s'il y a lieu. Le concept d'intégrité commémorative sert à décrire le caractère global d'un lieu historique national en définissant la mesure dans laquelle l'importance historique nationale et le lieu-même sont protégés et présentés au public. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou représentent son importance ne sont pas abîmées ni menacées, que les raisons de son importance sont communiquées avec efficacité au public, et que la valeur patrimoniale de l'endroit est respectée par tous ceux dont les décisions et les mesures ont des répercussions sur le lieu (Politique des lieux historiques nationaux).

La visée commémorative définit la raison pour laquelle un endroit est d'une importance nationale. Le Fort-Battleford est d'une importance historique nationale et commémore :

- le rôle qu'a joué, de 1876 à 1885, la Police à cheval du Nord-Ouest au Fort en faisant la promotion des intérêts du gouvernement canadien dans l'Ouest;
- le rôle qu'a joué le Fort durant la rébellion et la résistance dans le Nord-Ouest en 1885, notamment :
    - au cours du " siège " de Battleford;
    - en tant que base des opérations militaires de la colline Cut Knife et de Fort Pitt, et dans la recherche de Mistahimaskwa (Big Bear);
    - en tant que lieu où Pitikwahanapiwiyin (Poundmaker) s'est rendu au général Middleton le 26 mai 1885.

Le terme " siège " figure entre guillemets pour illustrer le fait que même si en réalité le village ne s'était pas fait assiéger, bon nombre des villageois ayant pris refuge au fort en mai 1885 croyaient que c'était le cas.

L'énoncé d'intégrité commémorative du LHNC du Fort-Battleford détermine les raisons, les valeurs et les ressources culturelles qui font du fort Battleford un lieu d'une importance nationale, ainsi que les objectifs nécessaires à la réalisation de son intégrité commémorative.

Politique de gestion des ressources culturelles

La Politique de gestion des ressources culturelles (GRC) fournit un guide détaillé permettant d'adopter des approches appropriées à l'égard de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel de toutes les régions du patrimoine protégées et gérées par Parcs Canada. Appliquée à l'élaboration du présent plan directeur, la politique sera utilisée par Parcs Canada et toute autre tierce partie lorsqu'ils envisageront les mesures futures relatives au Fort-Battleford.

Vision

Une vision est un énoncé qui, à partir d'une représentation de l'avenir, nous aide dès maintenant à nous orienter dans ce que nous entreprenons et dans la façon dont nous l'entreprenons. Voici l'énoncé de vision du LHNC du Fort-Battleford :

Le lieu historique national du Canada du Fort-Battleford, qui a été le poste de police de la capitale des Territoires du Nord-Ouest de 1876 à 1883, sera reconnu pour deux aspects importants de l'histoire canadienne : la Police à cheval du Nord-Ouest, et la rébellion/résistance du Nord-Ouest en 1885 - éléments historiques importants en ce qui concerne l'établissement du gouvernement fédéral dans l'Ouest du Canada et ses relations avec les Autochtones et les Métis. On assurera l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada du Fort-Battleford

grâce à une stratégie détaillée visant tant la protection du lieu historique que sa mise en valeur.

Des immeubles, des artefacts et des ruines feront revivre le fort Battleford, et des programmes d'interprétation dynamiques soutenus par des installations et des services répondront aux besoins diversifiés des visiteurs. Résultat : un lieu attrayant et historique où les visiteurs auront l'occasion de comprendre et d'apprécier ces aspects importants de l'histoire du Canada. S'il est vrai que l'histoire du Fort-Battleford a été marquée par un conflit entre le Canada et les Premières nations du Nord-Ouest, le fort sera dorénavant un lieu de réunion rassemblant des personnes, des familles et des collectivités voulant célébrer la diversité des hommes et des femmes - Premières nations, Métis et Euro-Canadiens - qui ont partagé l'histoire du Fort-Battleford et apprendre à la mettre à profit.

La protection et la gestion des immeubles, artefacts et ruines sera reconnue dans toute la région de Battleford grâce aux soins et au respect qu'on leur accorde. Les méthodes permettant d'illustrer l'ampleur du fort et son évolution de 1876 à 1924 seront reconnues pour leur innovation, leur efficacité, leur authenticité et leur respect pour les ruines historiques. Tant la protection que la mise en valeur du Fort-Battleford seront fondées sur la recherche et les connaissances traditionnelles.

Les visiteurs au Fort-Battleford auront également l'occasion de découvrir d'autres lieux historiques dans la région de Battleford, d'en profiter et d'en apprendre davantage à leur sujet. Bon nombre de ces lieux partagent des liens thématiques avec le fort Battleford et font revivre l'histoire de la vallée pittoresque de la rivière Battle à la fin du 19e siècle. L'expérience du visiteur sera renforcée grâce à des programmes d'interprétation et de commercialisation découlant de partenariats et à des services communs tels que l'accueil et l'orientation des visiteurs et un réseau de sentiers.

Parmi les qualités qui feront du Fort-Battleford un lieu de rencontre et d'apprentissage dynamique, mentionnons :

- la place géographique et thématique que le fort occupe, tout comme d'autres lieux historiques, " au coeur de l'époque révolue du Nord-Ouest canadien ". Ces liens favoriseront la création de partenariats dans les domaines de la commercialisation, du tourisme, de la recherche historique et des programmes d'interprétation.
- son rôle de " pont " entre le présent (de la ville de Battleford jusqu'au nord) et le passé (des terres qui comprennent la prairie, la vallée fluviale et le Government House jusqu'au sud);
- ses programmes d'interprétation fort reconnus, qui permettront de communiquer les questions, événements et conséquences de la rébellion de 1885 du point de vue du gouvernement canadien à la fin du 19e siècle, des villageois, de la police, des Premières nations et des Métis;
- sa combinaison d'aires ouvertes et d'installations qui seront conçues pour des événements spéciaux, de grands rassemblements et un large éventail de programmes d'interprétation;
- sa capacité d'attirer les gens, qu'il s'agisse du visiteur de la localité ou du touriste étranger. Son statut de lieu historique national attirera le voyageur qui emprunte la route Yellowhead. Les enseignants y amèneront leurs élèves en raison des programmes élaborés pour soutenir les programmes scolaires. Les résidants de la région considéreront le fort comme un attrait primordial qu'ils voudront faire visiter à leurs familles et amis et comme un élément de leur collectivité.

On maintiendra un lien constant entre le Fort-Battleford et les collectivités environnantes, grâce à un noyau solide de bénévoles et à des partenariats soutenant le mandat patrimonial du lieu historique.

Stratégie de gestion proposée pour le Fort-Battleford

Grâce à la stratégie de gestion proposée pour le Fort-Battleford, il sera possible d'assurer l'intégrité commémorative, de fournir les installations nécessaires à l'accueil et à l'orientation

des visiteurs et d'exploiter le site de façon efficace, et ce, conformément aux principes de la Politique de gestion des ressources culturelles. Dans le cadre de cette stratégie, on reconnaît que le Fort-Battleford est une partie intégrante d'un réseau de lieux patrimoniaux dans la région de Battleford et qu'il y a de nombreuses possibilités d'établir des partenariats en vue de promouvoir et de mettre en valeur le patrimoine culturel de la région, auprès de nouveaux publics et du public actuel. On modifiera de façon fondamentale la mise en valeur du patrimoine en racontant l'histoire du Fort-Battleford selon une approche axée sur différentes perspectives.

La stratégie est composée de sept éléments interdépendants jugés essentiels au maintien, à la mise en valeur et à la durabilité des valeurs historiques du Fort-Battleford. Les éléments de la stratégie seront mis en oeuvre conformément aux principes de la gestion des ressources culturelles, soit la valeur, l'intérêt du public, la compréhension, le respect et l'intégrité. Ces éléments sont :

- l'expérience du visiteur;
- la mise en valeur du patrimoine;
- la protection du patrimoine;
- les valeurs communautaires;
- la gérance environnementale;
- la commercialisation;
- l'exploitation du lieu.

Offrir une expérience unique aux visiteurs

L'expérience du visiteur est ce que ressent ce dernier lorsqu'il participe activement ou non à une activité et l'effet que produit sur lui le milieu dans lequel il se trouve, y compris les services et les installations. Cette expérience aura une forte incidence sur la prise de conscience du visiteur et son appréciation de l'importance nationale du Fort-Battleford. Le plan directeur de 1988 cernait les mesures suivantes visant à offrir une expérience unique aux visiteurs :

- s'assurer que les gens quittent le lieu historique avec une bonne compréhension du rôle qu'a joué le fort Battleford et la Police à cheval du Nord-Ouest dans l'histoire du Canada;
- installer des affiches d'interprétation d'un bout à l'autre du lieu afin d'orienter les visiteurs vers des ressources thématiques et culturelles spécifiques;
- établir un " centre d'accueil " afin d'orienter brièvement les visiteurs vers le site et leur fournir des services et des renseignements;
- inciter les visiteurs à se rendre à l'extérieur du fort et à se rapprocher des immeubles proprement dits et de l'aménagement paysager;
- informer les visiteurs au sujet du " siège " de 1885 dans l'enceinte du fort;
- faire découvrir les activités et le fonctionnement quotidiens du poste de la Police à cheval du Nord-Ouest, grâce à l'utilisation des immeubles originaux et à la reconstruction complète de tous les immeubles situés à l'intérieur et à l'extérieur de la palissade.

Le fait de s'assurer que les gens quittent le Fort-Battleford avec une bonne compréhension du rôle qu'a joué le fort dans l'histoire du Canada constitue toujours le meilleur moyen de créer une expérience unique pour le visiteur, tout comme l'utilisation des ressources culturelles existantes dans leur environnement historique. Pour créer cette expérience unique pour le visiteur, on ne procédera pas à la reconstruction des immeubles d'époque, un concept qui n'est plus considéré comme approprié pour la mise en valeur et la protection du lieu. Les vastes aires ouvertes du Fort-Battleford devraient être considérées non pas comme une faiblesse des programmes d'interprétation, mais plutôt comme une occasion de concevoir des activités dynamiques d'interprétation du lieu et de procurer un endroit pour les événements spéciaux, afin de maintenir la fraîcheur, la nouveauté et l'intérêt de l'ensemble des programmes de mise en valeur qui s'adressent spécialement aux personnes qui visitent le fort plus d'une fois.

On retrouve présentement quatre principales catégories de visiteurs au Fort?Battleford, et on espère attirer une cinquième catégorie de touristes (Tableau 1).

Afin d'offrir une expérience positive à ces différents publics, on doit leur fournir un service de qualité. L'expérience offerte actuellement aux visiteurs comprend la présentation de vidéos

d'introduction dans la roulotte et la visite du musée, suivie d'une visite guidée des immeubles historiques. En mettant en oeuvre les mesures prévues dans le présent document, on améliorera et diversifiera l'expérience du visiteur des façons suivantes :

- on aménagera l'entrée de façon à ce que les visiteurs se sentent réellement accueillis au Fort-Battleford;
- le fait de présenter le fort comme un lieu ayant une importance nationale évoquera un sentiment de fierté chez les visiteurs canadiens et leur permettra d'associer le fort aux autres places patrimoniales de Parcs Canada qu'ils ont déjà visitées;
- grâce à des partenariats visant l'accueil et l'orientation des visiteurs, on offrira aux visiteurs l'occasion de se rendre à pied, ou en autocar, à d'autres places patrimoniales, y compris Government Ridge;
- l'orientation au Fort préparera les visiteurs à vivre une expérience éducative, divertissante et évocatrice pendant laquelle ils seront invités à découvrir les divers points de vue que l'on peut avoir de l'histoire et le sens qu'on y accorde aujourd'hui dans la société canadienne;
- les enfants d'âge scolaire établiront facilement des liens avec leurs activités scolaires;
- les familles participeront à des programmes axés sur elles;
- les Autochtones pourront faire une visite pertinente au Fort-Battleford;
- des activités récréatives pourront être offertes grâce au lien au Sentier transcanadien;
- les moyens servant à l'interprétation du lieu ne

Tableau 1. Visiteurs du Fort-Battleford.

Catégorie de visiteurs	Motivations et attentes
Maternelle à la 2e année	Visite du lieu conçue comme une sortie de fin d'année axée principalement sur le divertissement plutôt que sur l'apprentissage.
Élèves - 3e à 8e année	Élèves des 4e, 5e et 8e années qui étudient l'histoire de la Saskatchewan dans le cadre du programme scolaire provincial; enseignants qui préconisent une histoire conforme aux faits. Visites effectuées principalement en mai et en juin (fin de l'année scolaire).
9e à 12e années	Visite du lieu conçu comme une sortie de fin d'année comportant un élément d'apprentissage exigé par les enseignants.
Vacanciers âgés	Voyageurs empruntant la route de Yellowhead, surtout durant les mois de mai/juin et septembre/octobre, aînés qui ont tendance à faire un détour pour visiter le lieu historique. Ils sont intéressés par l'histoire et établissent souvent des liens entre celle-ci et leur histoire et leurs souvenirs personnels et familiaux. Cependant, ils veulent plus qu'une simple visite de musée.
Familles en vacances	Voyageurs parcourant la route de Yellowhead et (ou) visitant leur famille ou des amis résidant dans la région de Battleford. L'histoire n'est pas la principale raison de leur séjour. Ils veulent vivre une expérience sociale avec leur famille et amis et se divertir. Ces voyageurs s'arrêtent pour manger, aller aux toilettes et prendre une longue pause d'une ou deux heures.
Résidants des environs	Résidants qui visitent le lieu en compagnie de leur famille et d'amis et (ou) qui assistent à des événements spéciaux comme la Fête du Canada, la Journée des parcs ou les spectacles du Carrousel de la GRC. Ces visites sont généralement axées sur des activités sociales et récréatives.
Groupes voyageant en autocar (nouvelle catégorie)	Circuits en autocar (p. ex. joueurs de casino), mais probablement pas des circuits parcourant la route de Yellowhead à destination de l'Alaska. Le Fort-Battleford constituerait non pas une destination, mais plutôt un relais routier ou un endroit où on peut tuer le temps en attendant de se rendre à un nouvel endroit. Le temps est limité. Ces touristes exigent certains services et veulent surtout être divertis plutôt qu'être informés. On doit explorer les possibilités qu'offre cette part de marché au Fort-Battleford.

se limiteront pas à l'ameublement des bâtiments et aux visites guidées. L'expérience d'apprentissage se vivra autant sur le plan sensoriel que cognitif;
- les visiteurs pourront planifier une visite à d'autres places patrimoniales grâce aux renseignements fournis sur place et par le personnel.

Des visiteurs à l'extérieur de la résidence du commandant.

But de l'expérience offerte au visiteur
Le Fort-Battleford offre une expérience agréable, éducative et sociale (interactive ou non) adaptée aux intérêts et aux motivations des visiteurs, qui créera une atmosphère positive favorisant l'apprentissage.

Objectif 1 de l'expérience offerte au visiteur :
Connaître nos visiteurs actuels et futurs et les raisons pour lesquelles ils viennent (devraient venir) au Fort-Battleford.

Mesures :
- On effectuera régulièrement des sondages auprès des visiteurs du Fort-Battleford, afin d'obtenir le profil de ces derniers et des données sur leur taux de satisfaction qui permettront de concevoir et d'améliorer des programmes axés sur le patrimoine. La fiche de sondage du visiteur servira d'outil clé à cet égard.
- On déterminera les parts de marché et les segments de visiteurs éventuels en comparant les visites du Fort-Battleford à celles d'autres attraits de la région de Battleford. Nous voulons savoir quelles sont les personnes qui ne viennent pas au Fort et pourquoi - est-ce en raison d'un manque de sensibilisation, de l'absence d'installations ou du type de programmes? On accomplira cette tâche en préparation de futurs examens du plan directeur du lieu tous les cinq ans.

Objectif 2 de l'expérience offerte au visiteur :
Fournir des services et des programmes adéquats qui répondent aux motivations et aux intérêts particuliers des visiteurs.

D'après les renseignements recueillis auprès des visiteurs dans le cadre du sondage de 1998, on a établi des catégories de visiteurs selon ce qui les motivait à visiter des lieux historiques. Les résultats indiquent qu'il semble y avoir trois types de visiteurs au Fort-Battleford : le visiteur qui aime apprendre et s'intéresse à l'histoire, à la culture et à voir de nouvelles choses (29 % des personnes interrogées); le visiteur qui s'intéresse à l'histoire, mais qui cherche à vivre une expérience sociale et récréative avec sa famille et ses amis (42 % des personnes interrogées); le visiteur qui cherche à apprendre et à être diverti (30 % des personnes interrogées). Les résultats ont révélé un besoin de trouver un équilibre entre l'apprentissage et le divertissement ainsi qu'entre l'apprentissage cognitif et l'apprentissage sensoriel ou expérientiel.

Mesures :
- On se servira des résultats des sondages pour élaborer et améliorer les programmes de mise en valeur du patrimoine.
- Des sondages effectués auprès des visiteurs du Fort-Battleford ont révélé que les démonstrations et exposés des employés constituent un élément important de la visite. Les relations personnelles avec les visiteurs demeureront un élément clé de l'expérience offerte à ces derniers. Les visiteurs seront accueillis au fort, et les services personnalisés formeront une partie importante des programmes patrimoniaux du Fort-Battleford.
- On explorera, lorsque ce sera possible, en collaboration avec Battlefords Tourism, les possibilités et les moyens d'attirer les groupes voyageant en autocar à des attraits de la région de Battleford, y compris le Fort-Battleford. Si on considère que ce marché est rentable, on élaborera, après avoir consulté des organisa-

teurs de voyages en groupe, un programme et des services d'interprétation adaptés à l'horaire chargé des groupes voyageant en autocar.
- Les visites scolaires en mai et en juin ne représentent pas moins de 40 % des visiteurs annuels au Fort-Battleford. Les enseignants emmènent leurs élèves au Fort pour des raisons éducatives et de divertissement. On élaborera et structurera, en collaboration avec des enseignants de la collectivité et en tenant compte du programme scolaire provincial, des programmes scolaires destinés aux élèves des écoles primaires. On explorera les possibilités d'élaborer, à l'intention des élèves d'écoles secondaires, un programme de bénévolat qui mettra l'accent sur leurs besoins et intérêts. Tous les programmes scolaires seront axés sur la visée commémorative du Fort-Battleford.
- On étudiera le plan de services du parc de 1989 pour déterminer si certains des projets qui y sont définis répondent aux objectifs de l'intégrité commémorative et de l'expérience offerte au visiteur. Le cas échéant, on pourrait envisager inclure ces projets, programmes et activités à la stratégie de la mise en valeur du patrimoine.

Objectif 3 de l'expérience offerte au visiteur :
Offrir des produits, des services et des installations de qualité aux visiteurs.

Le service de qualité sera fondé sur les principes suivants :
- le lieu sera ouvert durant les heures et les saisons d'affluence;
- les installations seront maintenues dans des conditions propres et sécuritaires;
- on fournira aux visiteurs des réponses avisées à leurs questions. Lorsqu'on ne pourra répondre à la question d'un visiteur, on dirigera ce dernier vers d'autres sources d'aide;
- on fournira et maintiendra des expositions et d'autres moyens de favoriser la compréhension et la sensibilisation et de stimuler l'appréciation du lieu et de ses valeurs patrimoniales considérables;
- en plus d'orienter les visiteurs, on affichera et offrira l'horaire des programmes et des activités du lieu historique;
- tous les programmes, qu'ils soient avec ou sans guide (employés ou partenaires), seront éducatifs et amusants, en plus de transmettre d'autres points de vue de l'histoire.

On assurera un service de qualité aux visiteurs du Fort-Battleford grâce aux mesures suivantes : mieux comprendre nos clients - savoir qui ils sont, connaître leurs besoins et attentes, ainsi que leurs niveaux de satisfaction à propos des services et des installations; effectuer des changements afin de répondre aux besoins, en dépit de la réduction des ressources et conformément à l'intégrité commémorative et à la Politique de GRC; et poursuivre des recherches constantes afin d'adapter nos services aux divers publics du fort.

Mesures :
- Le Plan tactique et la stratégie de marketing des activités de la Saskatchewan de Parcs Canada joueront un rôle dans l'élaboration et la prestation de services de qualité. La stratégie de marketing fournit un plan détaillé visant à prendre des mesures en matière de communication. Ce plan décrit chacun des produits de communication recommandés qui permettront au Fort-Battleford de procéder directement à l'élaboration et à la production de ses programmes.
- Des marchandises pertinentes au lieu historique seront mises en vente. Un tiers, probablement une association coopérative, gérera, à titre de concession, un point de vente au Fort-Battleford. La conception d'un centre d'accueil des visiteurs tiendra compte de l'aménagement d'un point de vente.
- On envisagera un accès facile au cours de la conception et de la mise en oeuvre de ce plan, conformément à la Stratégie et plan d'action "Les visiteurs handicapés dans les parcs ". Dans la mesure où les initiatives et projets correspondent toujours au plan directeur, on respectera les directives du Plan d'accès au lieu historique national du Fort-Battleford (1991).

Accueil et orientation des visiteurs

Le Fort-Battleford doit offrir de nouveaux services d'orientation et d'accueil des visiteurs afin

d'assurer l'intégrité commémorative du lieu et de répondre aux objectifs des clients. Un centre d'accueil des visiteurs, prévu dans le plan directeur de 1988, mais qui n'a jamais été mis en oeuvre, est maintenant un élément clé du plan directeur. Celui de 1988 prévoyait ce qui suit :

Le centre d'accueil du Fort-Battleford sera situé dans le bâtiment n° 4 reconstruit et servira de " centre d'accueil ", d'où les visiteurs du parc recevront une brève orientation avant d'être dirigés vers les attraits extérieurs. Les droits d'entrée, lorsqu'ils seront établis, seront recueillis à cet endroit.
et
Le parc ne disposera pas d'une grande aire officielle d'exposition d'artefacts; on s'efforcera surtout d'amener le visiteur en plein air, plus près des bâtiments et du site naturel.

Selon le plan directeur de 1988, le centre d'accueil serait doté d'un comptoir d'accueil et d'information dont les services seraient assurés par des employés, d'un présentoir d'information touristique, de toilettes, d'une aire de théâtre servant à des fins multiples, d'un entrepôt et de bureaux. On fournirait les services d'orientation grâce à divers moyens, notamment un modèle à l'échelle du fort, de petites expositions d'artefacts et des vidéos.

On a étudié diverses options en vue d'améliorer l'accueil des visiteurs, notamment garder la roulotte actuelle, reconstruire le bâtiment n° 4 et offrir ce service depuis le bâtiment n° 5 ou la ville de Battleford. On préférerait offrir le service d'accueil et d'orientation des visiteurs à partir du Fort. Cependant, la superficie de la roulotte, du bâtiment n° 5 et du bâtiment n° 4 n'est pas suffisante pour répondre aux besoins en matière d'accueil et d'orientation des visiteurs au Fort-Battleford. L'intérêt manifesté à l'égard du partage éventuel d'installations d'accueil et d'orientation des visiteurs avec le lieu historique national du Canada de Government House et le parc Colonel-Otter viendrait appuyer le projet d'aménagement d'une installation d'accueil et d'orientation donnant sur le Fort, Government House et la vallée de la rivière Battle.

Mesures :

- Une installation est nécessaire pour voir à l'accueil des visiteurs et à la prestation des services de base qui ne sont pas actuellement offerts ou qui le sont, mais depuis des installations inadéquates en raison du manque d'espace. Le bâtiment n° 5 dispose de suffisamment d'espace pour la présentation d'expositions et la communication de messages, mais non pour répondre aux besoins suivants :
  - aire d'accueil dans laquelle il est possible de recueillir les droits d'entrée, de fournir des brochures sur le lieu et d'autres documents à consulter durant la visite, et d'orienter les visiteurs vers les programmes et services du lieu;
  - aire de vente de cadeaux et de souvenirs ayant trait au lieu, ainsi que de rafraîchissements;
  - toilettes conçues pour répondre aux besoins des enfants et des visiteurs ayant des besoins spéciaux;
  - salle de rangement/vestiaire servant principalement aux groupes scolaires (manteaux, sacs, etc.) et au rangement des costumes d'époque;
  - prestation de renseignements sur les services offerts aux visiteurs, distribution de brochures, de documentation et d'une carte indiquant les services et autres attraits patrimoniaux pouvant intéresser les visiteurs. À cet endroit, on pourrait également promouvoir la famille des parcs et lieux historiques nationaux;
  - théâtre/salle de classe/salle polyvalente pouvant accueillir une quarantaine de personnes (groupe d'élèves ou de touristes voyageant en autocar); la pièce est actuellement utilisée pour présenter deux vidéos, des projets et des activités scolaires, etc.; utilisation de chaises amovibles/empilables afin de faciliter les usages multiples;
  - services d'alimentation (facultatif). Un sondage récent effectué auprès des visiteurs révèle qu'il ne s'agit pas d'une grande priorité au Fort-Battleford. Le service pourrait être simple et se limiter à la vente de grignotises et de boissons,

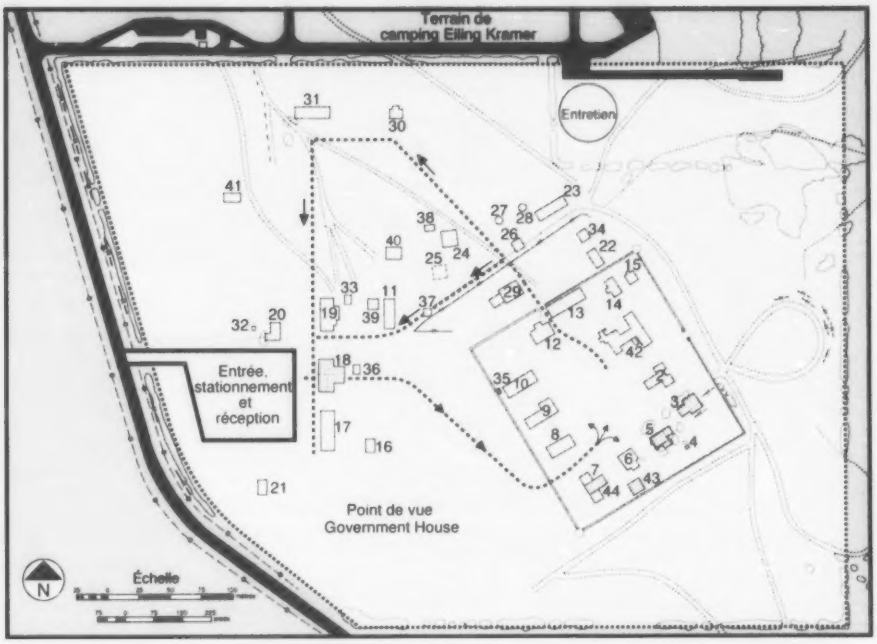

Recommandations du plan directeur :

- le centre d'accueil et d'orientation des visiteurs, l'entrée et l'aire de stationnement seront situés près du bâtiment n° 5 et donneront sur le fort, Government House et la rivière Battle;
- les activités d'entretien et d'administration du lieu seront déplacées à l'écart des endroits fréquentés par les visiteurs (probablement dans le nord-est du lieu);
- les visiteurs seront encouragés à suivre le circuit suivant : visiter le bâtiment n° 5, entrer dans le fort puis en sortir pour se diriger vers le site où se trouvaient nombre de bâtiments construits après 1885, puis retourner à l'aire de stationnement;
- on assurera des liens avec d'autres places patrimoniales au moyen du réseau du Sentier transcanadien.

Lieu Historique National du Canada du Fort-Battleford

Bâtiments historiques existants
Installations modernes
Anciennes fondations
Sentiers

Légende

Limite du parc
Route - pavée
Route - gravier
Piste
Bâtiment existant
Bâtiment non existant
Trottoir
Palissade
Arbres
Haie
Barrière
Pierres ornementales
Clôture
Canon
Fossé
Mât de drapeau

Emplacement des bâtiments historiques

1 Caserne des hommes
2 Quartier des officiers célibataires
3 Résidence du commandant
4 Toilettes sèche
5 Quartier des officiers
6 Quartier des officiers n° 1
7 Entrepôt du département des Affaires indiennes
8,9,10,11 Écuries
12 Boutique de l'artificier
13 Remise des chariots
14 Quartiers des officiers mariés / hôpital (1877-1878)/ dépôt vétérinaire
15 Poudrière
16 Station de pompage et moulin à vent
17 Salle de concert
18 Réfectoire (bâtiment n° 5)
19 Magasin du quartier-maître/caserne des hommes
20 Poste de garde (deuxième emplacement)
21 Résidence des sergents
22 Réfectoire des sergents
23 Hangar de l'immigration/ magasin du quartier-maître/ bâtiment n° 4
24 Forge/atelier de menuiscrie
25 Écurie des chevaux malades
26,27,28,29 Bâtiments non-identifiés
30 Résidence du chirurgien
31 Hôpital
32 Toilette sèche
33,34,35 Toilette sèche
36,37,38 Toilette sèche
39 Bâtiment non identifié
40 Glacière
41 Poste de garde (emplacement original)
42 Poste de pompier
43 Écurie des chevaux malades
44 Poste de garde

étant donné qu'il y a des restaurants à Battleford et à North Battleford. Ce service pourrait gagner de l'importance si la durée des visites au Fort augmente en raison d'un plus grand nombre de programmes offerts et de l'accès à Government Ridge et aux autres attraits de la région.

- On doit tenir compte des éléments suivants en aménageant un centre d'accueil et d'orientation et en choisissant son emplacement : le bâtiment nº 5 qui sert de musée, l'intégrité commémorative du Fort-Battleford et les besoins et objectifs de tout partenaire qui désire participer à sa construction, à son entretien ou à son administration. Les lignes directrices visant la conception de nouveaux immeubles sont définies à l'appendice A.

Le musée du bâtiment no 5 renseigne les visiteurs sur des messages d'importance nationale.

Le musée (bâtiment nº 5)

Les messages qui doivent être transmis à propos de l'importance nationale du fort Battleford et la nature du lieu proprement dit exigent une solide introduction au début de la visite. Nombre des principaux messages ainsi que leur contexte historique et géographique dépassent les frontières du fort Battleford. Le visiteur doit connaître d'autres endroits et événements du Nord-Ouest canadien pour comprendre et reconnaître les raisons pour lesquelles le fort Battleford est d'une importance nationale. En outre, les ressources culturelles actuelles du lieu ne donnent pas vraiment l'image de ce qu'était le fort Battleford en 1885 ni, d'ailleurs, durant les 48 années de son histoire comme poste de police. Ces exigences sont différentes de ce qu'elles étaient en 1988, lorsque les services d'interprétation mettaient l'accent sur des thèmes architecturaux et la vie et les activités d'un poste de la PCNO. On reconnaît maintenant que le musée du bâtiment nº 5 se révèle un outil valable dont les employés se servent pour interpréter les messages complexes associés à l'histoire du fort Battleford.

Mesure :

- Des sondages récents effectués auprès des visiteurs révèlent que le musée et d'autres expositions présentées sur les lieux, bien que toujours appréciés, doivent être améliorés. On réaménagera le musée du bâtiment nº 5 afin de s'assurer qu'il comprend tous les messages d'introduction au fort Battleford, que les messages tiennent compte de perspectives multiples et que les directives du Plan d'accès au lieu historique national du Fort-Battleford sont respectées. Au cours du réaménagement du musée, Parcs Canada invitera des représentants des Premières nations à faire part de leur avis concernant l'interprétation appropriée d'artefacts qui peuvent avoir une grande signification culturelle.

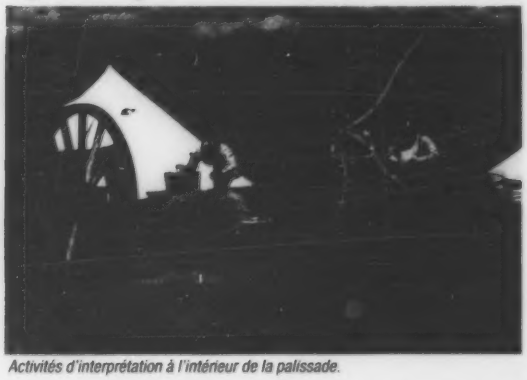

Activités d'interprétation à l'intérieur de la palissade.

TRANSMETTRE NOS MESSAGES : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Le programme d'interprétation du fort Battleford est fondé sur les thèmes suivants : les Autochtones, l'administration territoriale et l'application de la loi dans les plaines du Nord; la vie économique et sociale au fort Battleford; et les immeubles de la fin de l'époque victorienne dans l'Ouest du Canada. Les thèmes de l'architecture victorienne et de la vie économique et sociale ne sont toutefois pas

essentiels à la visée commémorative et ne constitueraient que des éléments secondaires de l'interprétation des messages d'importance nationale à l'intention du public. Par conséquent, la mise en valeur du patrimoine du fort Battleford ne sera plus structurée en fonction des thèmes précisés dans le plan directeur de 1988. Les objectifs ci-dessous, élaborés d'après l'énoncé d'intégrité commémorative, formeront le fondement des messages à être transmis au Fort-Battleford.

Le programme d'interprétation comprend deux vidéos servant à orienter le visiteur au Fort, le musée, des brochures d'auto-interprétation et une visite guidée des immeubles historiques. Le programme sera réorienté en vue :

- d'élaborer toute une gamme d'activités divertissantes qui seront à la fois éducatives et évocatrices pour les visiteurs;
- de présenter les diverses perspectives pendant l'interprétation du fort;
- de s'assurer que le public canadien comprend l'importance historique nationale du fort Battleford.

Diverses perspectives

La Politique de GRC de Parcs Canada définit les besoins impératifs en ce qui concerne l'élaboration de programmes de mise en valeur du patrimoine. Selon la politique,

" Parcs Canada présente le passé de façon à refléter le plus fidèlement possible la diversité et la complexité des aspects de l'histoire humaine qui sont commémorés ou représentés dans les lieux historiques nationaux, les canaux historiques ou les parcs nationaux. [...] L'ensemble de l'histoire est mis en valeur avec intégrité, c'est-à-dire qu'on fait valoir des points de vue contemporains divergents, des perspectives fondées sur le savoir traditionnel, ainsi que des interprétations plus récentes. "

La politique stipule aussi que nous " n'[assumons] pas un rôle d'arbitre au regard de l'histoire humaine au Canada. "

En vue de remplir son mandat, le Fort-Battleford présentera diverses perspectives pour renouveler son approche à la mise en valeur du patrimoine. Les éléments clés de cette approche sont les suivants :

- reconnaître que différents groupes et particuliers donnent inévitablement divers sens à une personne, à un lieu ou à un événement et expriment différemment son importance historique;
- reconnaître la validité de perspectives divergentes du passé sans se sentir obligé d'en faire la synthèse ou de juger laquelle est plus véridique en vue d'éliminer toute contradiction entre elles;
- reconnaître qu'aucun groupe n'est homogène, et donc, qu'on ne peut l'associer à un seul point de vue;
- faire participer divers groupes ou particuliers à la commémoration historique en présentant diverses perspectives authentiques qui permettent de définir de nombreuses façons une personne, un lieu ou un événement.

Dans un contexte où l'on présente les diverses perspectives, les visiteurs découvrent un lieu patrimonial et viennent à comprendre ses messages au moyen d'un collage d'histoires et d'images saisissantes. Cette méthode fait contraste avec l'approche largement répandue selon laquelle les programmes d'interprétation sont axés sur une seule description et explication d'un événement. Personnalisée, multidimensionnelle et interactive, l'approche axée sur diverses perspectives permet de présenter toute la gamme des incidences humaines sur un lieu, une question ou un événement particuliers. Les diverses perspectives ne se limitent pas à illustrer un message dominant, mais plutôt, elles témoignent d'elles-mêmes.

En présentant les diverses perspectives, on suscite des discussions et des questions constructives en plus d'inciter les gens à réfléchir sur la transmission de l'histoire, soit sur la façon dont on élabore des récits historiques et dont on rassemble divers renseignements pour créer un portrait global.

Dans le cadre de l'approche axée sur diverses perspectives, le Fort-Battleford doit entretenir de véritables liens avec les personnes qui possèdent des connaissances historiques liées au Fort et qui savent les interpréter dans le contexte où elles ont été transmises au fil des ans, surtout dans le cas des aînés autochtones qui connaissent l'histoire orale des Premières nations. Ainsi, il importe d'inviter et d'encourager ces personnes à participer à la transmission des connaissances aux visiteurs et à faire connaître leurs opinions à ce sujet.

En adoptant cette approche, on reconnaît que les gens deviennent les architectes de l'histoire et de la façon dont elle est racontée. On peut ainsi augmenter le niveau d'intérêt et d'acceptation du public à l'égard des lieux historiques nationaux, tout en permettant d'expliquer efficacement l'ampleur et la complexité de l'histoire humaine et d'atteindre l'objectif d'intégrité commémorative de Parcs Canada.

But de la mise en valeur du patrimoine
Le public canadien comprend l'importance historique du lieu historique national du Canada du Fort-Battleford.

Objectif 1 de la mise en valeur du patrimoine :
Communiquer efficacement au public les raisons pour lesquelles le fort Battleford est important.

Mesure :
- On élaborera une stratégie de mise en valeur du patrimoine à partir des objectifs d'intégrité commémorative et de la méthode de présentation des diverses perspectives. Cette stratégie servira à guider l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes offerts sur place et à l'externe.

Les messages d'importance nationale seront au coeur de la mise en valeur du patrimoine du Fort-Battleford, et Parcs Canada s'assurera que le public a l'occasion de connaître et de compren-

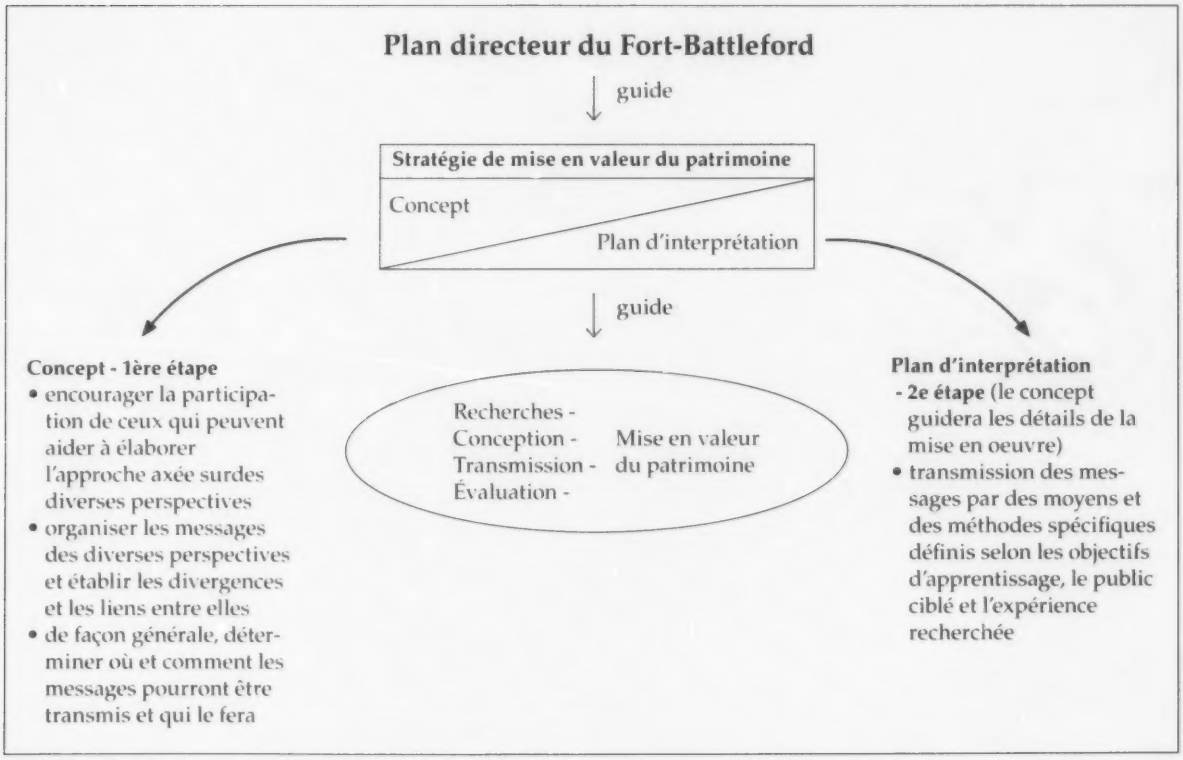
Plan directeur du Fort-Battleford
guide
Stratégie de mise en valeur du patrimoine
Concept
Plan d'interprétation
guide
Concept - 1ère étape
• encourager la participation de ceux qui peuvent aider à élaborer l'approche axée surdes diverses perspectives
• organiser les messages des diverses perspectives et établir les divergences et les liens entre elles
• de façon générale, déterminer où et comment les messages pourront être transmis et qui le fera
Recherches -
Conception -
Transmission -
Évaluation -
Mise en valeur du patrimoine
Plan d'interprétation
- 2e étape (le concept guidera les détails de la mise en oeuvre)
• transmission des messages par des moyens et des méthodes spécifiques définis selon les objectifs d'apprentissage, le public ciblé et l'expérience recherchée

Proposition pour la stratégie de mise en valeur du patrimoine

dre ces messages. Par " sensibilisation " ou " apprentissage " du visiteur, on entend les connaissances de base qui comprennent les principaux faits d'importance nationale et le programme de Parcs Canada. Les messages de sensibilisation servent l'intérêt du public parce qu'ils sont communiqués gratuitement et sans réserve à tous les publics du fort Battleford. La " compréhension " signifie une connaissance approfondie. On ne s'attend pas à ce que chaque visiteur parvienne à ce niveau de connaissance après avoir visité le Fort-Battleford. Cependant, la responsabilité de Parcs Canada consiste à fournir cette occasion aux visiteurs.

La première étape de l'élaboration d'une stratégie de mise en valeur du patrimoine est d'encourager la participation de représentants des communautés métisses et autochtones et de personnes qui connaissent bien l'histoire et les sources historiques associées à la police, aux militaires et aux villageois. Parmi les représentants, il devrait y avoir des personnes qui peuvent concevoir un cadre d'interprétation à l'intérieur duquel on intégrerait les diverses perspectives et des façons innovatrices de les transmettre au public.

Dans le cas de certains messages du Fort, tels que son aménagement et les activités qui y ont été menées par la police, il n'est pas nécessaire de les transmette en tenant compte des diverses perspectives.

Les objectifs de mise en valeur du patrimoine sont extraits de l'énoncé d'intégrité commémorative du Fort-Battleford. Ces objectifs s'appliquent à toutes les catégories de visiteurs. Les sections sur la vision et l'expérience des visiteurs expliquent de façon globale comment ces objectifs seront réalisés.

Objectif 2 de la mise en valeur du patrimoine :
S'assurer que le public reconnaît que les ressources culturelles du Fort-Battleford, en tant que lieu historique individuel et collectif, reflètent l'importance nationale du lieu et qu'il appuie sa protection permanente.

Mesures :
- Les cinq immeubles originaux, les vestiges archéologiques et naturels du fort, et les artefacts d'origine demeureront des ressources importantes pour les programmes de mise en valeur du patrimoine. On transmettra au public les renseignements sur ces ressources culturelles.
- Le public sera informé du but, de la méthode et des résultats des projets de protection du patrimoine.
- En communiquant l'importance du fort Battleford, on informera le public que ce dernier est une partie intégrante de la famille des lieux historiques nationaux disséminés à travers le pays et qu'il est reconnu pour son importance nationale dans l'histoire du Canada. Administré par Parcs Canada, le lieu est visé par une législation et une politique précises en matière de patrimoine.

Objectif 3 de la mise en valeur du patrimoine :
S'assurer que le public comprend les raisons ainsi que les événements et conséquences de la rébellion/résistance du Nord-Ouest de 1885, pourquoi ce volet de l'histoire du Canada est d'une importance nationale, de même que l'on peut avoir différentes perceptions de cet événement historique.

Même si la Commission des lieux et monuments historiques du Canada n'a pas établi que Batoche véhicule le point de vue des Métis à propos de la résistance et de la rébellion de 1885 dans le Nord-Ouest et que le Fort-Battleford met l'accent sur les Premières nations, les visées commémoratives de ces deux lieux historiques nationaux se fondent sur l'histoire des Premières nations au fort Battleford en 1885 et sur celle des Métis à Batoche. Cet équilibre devrait se refléter dans les programmes des lieux historiques nationaux de Batoche et du Fort-Battleford.

Mesures :
- La stratégie de mise en valeur du patrimoine aidera les interprètes à expliquer les raisons, les événements et les conséquences de la rébellion/résistance de 1885. Les interprètes reconnaîtront les différentes perspectives sociales et culturelles visées par la politique

relative aux Indiens et par la politique nationale du gouvernement fédéral au 19e siècle.

- Dans le cadre de la stratégie de la mise en valeur du patrimoine, on déterminera et mettra en ordre d'importance les exigences reliées à la recherche en vue d'améliorer la mise en valeur du patrimoine au Fort-Battleford.
- On demandera à des représentants des Premières nations et des Métis de participer à l'élaboration de la stratégie de la mise en valeur du patrimoine.
- Dans la mesure du possible, on fournira aux Canadiennes et aux Canadiens une perspective historique de questions d'actualité liées à l'importance nationale du fort Battleford.
- Le musée dans le bâtiment n° 5 sera rénové pour que les visiteurs (les enfants d'âge scolaire ainsi que les adultes) aient suffisamment d'information à leur disposition afin de comprendre de façon générale tous les différents éléments commémorés au Fort-Battleford. La rénovation du musée sera guidée par la stratégie de mise en valeur du patrimoine et l'approche axée sur diverses perspectives.

Objectif 4 de la mise en valeur du patrimoine :
S'assurer que le public comprend le rôle qu'a joué le fort Battleford durant le " siège " de 1885.

Mesures :

- Le rôle qu'a joué le fort durant le " siège " de 1885 sera illustré à l'intérieur de la palissade. On fera aussi le récit du " siège " à partir d'un endroit stratégique donnant sur Government House. On se servira de la correspondance officielle, d'articles, de journaux de l'époque et de journaux personnels pour rendre compte des inquiétudes, des sentiments et des activités de la police, des militaires et des villageois. Les inquiétudes, les sentiments et les activités des Autochtones seront aussi évoqués en se fondant sur l'histoire orale. Dans la stratégie de mise en valeur du patrimoine, on déterminera quel moyen utiliser pour raconter ces récits (p. ex. vidéo, bande sonore, texte).
- La résidence du commandant, garnie de meubles d'époque, sera considérée comme un microcosme des activités du fort durant le " siège ". Le plan directeur de 1988 précisait que la résidence du commandant serait encombrée, d'apparence moins officielle, et qu'elle refléterait le fait qu'elle a été occupée par 70 personnes environ. Cependant, les meubles du rez-de-chaussée de la résidence sont d'une époque précédant le siège, conférant à la maison une apparence élégante et structurée reflétant le statut social du Superintendant L.N.F. Crozier. On envisagera dans l'avenir un nouvel aménagement de la résidence (les meubles actuels nécessitant grandement d'être réparés ou remplacés). En attendant, l'interprétation du rez-de-chaussée portera sur le rôle du commandant, la composition de la collectivité qui a trouvé refuge au fort Battleford, les tensions qui se sont manifestées et les plans de préparation du poste en vue du " siège ".
- On envisagera d'utiliser le deuxième étage de la résidence du commandant et du quartier des officiers pour répondre aux exigences liées à la mise en valeur du patrimoine (entreposage et programmes actuels). Par exemple, au deuxième étage de la résidence du commandant, on pourrait illustrer, par divers moyens, les conditions de vie au fort pendant le " siège ". Ce projet exige toutefois une évaluation de divers éléments, tels que le pouvoir porteur du deuxième étage ainsi que l'incidence sur les autres ressources culturelles, les normes de sécurité publique et l'accès aux visiteurs ayant des besoins spéciaux.
- La palissade actuelle, bien que très impressionnante, manque d'authenticité historique. Le plan directeur de 1988 prévoyait qu'on la remplace par une autre palissade ressemblant davantage à celle datant de 1885. Cependant, la palissade actuelle demeurera telle quelle. Dans son ensemble, elle est en bon état et devrait pouvoir durer encore dix ans grâce à un entretien de base et au remplacement occasionnel de rondins le cas échéant. Pour le moment, les fonds nécessaires au démantèlement de la palissade actuelle et à la construction d'une nouvelle devraient plutôt servir à financer des projets de mise en valeur du patrimoine plus urgents. Par ailleurs, on ne peut justifier le remplacement de la palissade en raison d'un manque de renseignements adéquats sur la longévité d'une palissade en rondins de peupliers et sur les coûts associés à son entretien.

Le Fort-Battleford est caractérisé par une palissade non authentique sur le plan historique construite au cours des années 1960.

- On expliquera aux visiteurs que la palissade actuelle n'est pas authentique du point de vue historique et qu'elle reflète une perception démodée de l'histoire de la colonisation et la façon dont on interprétait autrefois les sites historiques au public.
- Pour aider les visiteurs à imaginer l'apparence vulnérable de la palissade originale, on en reproduira une section près de l'entrée du fort et elle servira à la mise en valeur du patrimoine. On en surveillera l'état pour évaluer la vitesse à laquelle se détériorent les rondins et les exigences en matière d'entretien afin de recueillir davantage de renseignements sur la longévité et l'entretien d'une palissade plus authentique du point de vue historique. Sur le plan de l'interprétation et de l'exploitation, ces renseignements pourront servir à déterminer s'il convient de remplacer la palissade à l'avenir.

Objectif 5 de la mise en valeur du patrimoine :
S'assurer que le public comprend le rôle qu'a joué le fort Battleford en tant que base des opérations militaires de 1885.

Mesure :
- Le rôle qu'a joué le fort en tant que base des opérations militaires de 1885 sera abondamment illustré à l'intérieur de la palissade. Le quartier des officiers continuera de représenter le " centre nerveux " du fort, où les ordres des militaires et de la police étaient répartis et où on recevait des rapports. On expliquera la présence et le rôle des militaires au fort Battleford dans le quartier des officiers.

Objectif 6 de la mise en valeur du patrimoine :
S'assurer que le public sait que Pitikwahanapiwiyin (Poundmaker) a rendu les armes au fort Battleford le 26 mai 1885, et que, à cause du rôle qu'ils ont joué dans les événements de 1885, Pitikwahanapiwiyin et Mistahimaskwa (Big Bear) ont été condamnés à trois ans de prison.

Mesures :
- On étudiera les raisons qui, selon le gouvernement de l'époque et la population crie, ont poussé Pitikwahanapiwiyin à se rendre au Fort-Battleford. Les deux perspectives seront présentées au public.
- Le déroulement et les résultats des procès de Pitikwahanapiwiyin et de Mistahimaskwa feront partie du programme d'interprétation du lieu. Le public sera mis au fait des enjeux juridiques et culturels et des difficultés des procès.

Le chef Poundmaker (Pitikwahanapiwiyin), dans une couverture rayée, avec un interprète et trois soldats au Fort-Battleford, en 1885 (NA-363-64).

- Pitikwahanapiwiyin a été reconnu comme une personne d'importance historique nationale en 1967 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC). Une plaque commémorative à son nom a été placée près du centre historique du chef Poundmaker, à la colline Cut Knife, sur la réserve de Poundmaker. On encouragera les visiteurs au Fort-Battleford de se rendre au centre historique pour en apprendre davantage sur Poundmaker et son peuple.
- En 1971, Mistahimaskwa a été désigné comme une personne d'importance historique nationale. La CLMHC a placé une plaque en son honneur à Fort Pitt (Saskatchewan). On informera le public de la

commémoration de Mistahimaskwa et de l'endroit où se trouve la plaque.

Objectif 7 de la mise en valeur du patrimoine : S'assurer que le public connaît l'importance de l'emplacement du fort Battleford relativement à la capitale territoriale, aux rivières Saskatchewan-Nord et Battle, aux sentiers, aux collectivités historiques et aux réserves.

Mesures :

- Une carte régionale des lieux et des événements historiques sera intégrée au programme d'orientation des visiteurs sur les lieux.
- Dans le musée, on entretiendra les visiteurs de la colonisation dans le Nord-Ouest canadien au 19e siècle ainsi que des facteurs historiques, géographiques et culturels qui ont eu une incidence sur le choix de l'endroit où les gens se sont établis.
- On montrera aux visiteurs les sentiers historiques qui mènent au fort Battleford et qui en sortent.
- Pendant l'orientation des visiteurs, on leur indiquera l'emplacement original de la collectivité de Telegraph Flats et dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine, on leur expliquera pourquoi celui-ci diffère de l'emplacement actuel.
- La section du Sentier transcanadien qui passe par la région de Battleford a été enregistrée auprès de la Saskatchewan Parks and Recreation Association, l'association responsable de coordonner la construction du Sentier transcanadien en Saskatchewan. Le sentier reliera le Fort-Battleford à bien des attraits et lieux historiques, notamment à Government Ridge, aux tranchées du colonel Otter, au cimetière de la PCNO et à la visite à pied guidée historique de Battleford. Parcs Canada s'efforcera d'intégrer le sentier à la conception de ses programmes et ses installations et prêtera son concours à l'élaboration d'une composante d'interprétation visant cette section du sentier.

Objectif 8 de la mise en valeur du patrimoine : S'assurer que le public connaît la portée, la structure et les activités du fort Battleford, notamment les différentes utilisations de certains bâtiments, tout au long de son évolution, de 1876 à 1924.

Mesures :

- On informera les visiteurs de la suppression progressive de bâtiments et d'autres éléments du fort grâce à l'utilisation de photographies historiques présentées en ordre chronologique. Dans le cadre de l'orientation des visiteurs au fort, on leur expliquera les raisons pour lesquelles seuls cinq bâtiments ont survécu.
- On utilisera des sentiers semblables à ceux que proposait le plan directeur de 1988 pour guider les visiteurs vers les ruines de bâtiments, les sentiers et les autres caractéristiques du paysage se trouvant à l'extérieur de la palissade.
- On indiquera aux visiteurs les caractéristiques du paysage et les bâtiments du fort connus à ce jour et on les informera de la fonction de chaque bâtiment et l'époque pendant laquelle ils ont servi. On fera en sorte que la signalisation soit discrète afin de ne pas de nuire à la beauté du paysage.

Objectif 9 de la mise en valeur du patrimoine : S'assurer que le public comprend le rôle qu'a joué la PCNO au fort Battleford pour ce qui est de l'application de la loi et de l'administration de la région de l'Ouest canadien de 1876 à 1885, et au 20e siècle.

Mesures :

- On évaluera et étudiera les programmes actuels de mise en valeur du patrimoine fondés sur le thème " les Autochtones, l'administration territoriale et l'application de la loi dans les plaines du Nord " en fonction de la stratégie de mise en valeur du patrimoine.
- Le poste de garde constituera un point central d'interprétation des activités d'application de la loi de la PCNO au Fort-Battleford. Même si le poste de garde a été construit en 1887-1888, l'interprétation doit non pas être figée dans le temps, mais porter sur le rôle de l'application de la loi à compter de 1876 et au 20e siècle. On ne déménagera pas le poste de garde tel qu'il

avait été proposé dans le plan directeur de 1988; il demeurera à son emplacement actuel.
- L'écurie des chevaux malades constituera un point central d'interprétation du rôle du cheval dans les fonctions de la PCNO. Même si l'écurie des chevaux malades a été construite en 1898, l'interprétation du rôle du cheval et des fonctions de vétérinaire devrait non pas être figée dans le temps, mais devrait plutôt couvrir toute la période durant laquelle la police a rempli ses fonctions au fort Battleford. On ne déménagera pas l'écurie tel qu'il avait été proposé dans le plan directeur de 1988; elle demeurera à son emplacement actuel.

Objectif 10 de la mise en valeur du patrimoine : S'assurer que le public connaît d'autres lieux historiques associés au Fort-Battleford, comme la tombe commune et le cimetière de la PCNO.

Mesures :
- Dans le cadre du programme d'accueil et d'orientation des visiteurs, on présentera les liens que partage le Fort avec les autres lieux historiques.
- Le procès et la pendaison au fort Battleford de huit Cris et Assiniboines pour avoir soit-disant commis des crimes lors de la Rébellion constituent un épisode délicat et important de l'histoire du Fort-Battleford. Parcs Canada continuera de présenter le procès et la pendaison dans le cadre des programmes patrimoniaux du Fort-Battleford, mais ne permettra pas aux gens de visiter la tombe commune ni ne les encouragera à le faire. Parcs Canada travaillera avec les représentants des Premières nations appropriées à élaborer cet aspect important du programme de mise en valeur du patrimoine du lieu.
- Advenant le cas où les Premières nations appropriées et la ville de Battleford désirent faire visiter la tombe commune et organiser des activités d'interprétation, Parcs Canada demandera à ce qu'on établisse un accord multipartite dans lequel seraient définies les responsabilités au chapitre de l'interprétation, de la gestion des visiteurs et de l'entretien du lieu.
- Parcs Canada consultera la Gendarmerie royale du Canada au sujet de la façon dont on devrait faire visiter le cimetière de la PCNO de la ville de Battleford et voir les activités d'interprétation. Parcs Canada et la GRC établiront un protocole d'entente dans lequel ils définiront un accord et des lignes directrices concernant la visite et l'interprétation du lieu.
- Pendant l'orientation des visiteurs, on mentionnera les autres personnages, lieux et événements historiques ayant des liens thématiques avec le fort, qu'ils soient commémorés par le gouvernement fédéral, la province ou une municipalité dans la région de Battleford et on encouragera les visiteurs à se rendre à ces endroits.

Objectif 11 de la mise en valeur de patrimoine : S'assurer que le public sait que le Fort-Battleford est un lieu historique national et qu'il fait partie d'une famille de régions patrimoniales protégées du Canada ainsi que d'un réseau de lieux historiques associés à la résistance/rébellion du N.-O. de 1885.

Mesures :
- Les lignes directrices de Parcs Canada en matière d'identité seront appliquées au Fort-Battleford ainsi qu'à ses programmes de diffusion externe.
- L'entrée du lieu portera un écriteau bien en vue sur lequel on pourra lire que le Fort-Battleford est un lieu historique national.
- On partagera des idées et effectuera de la formation commune avec les autres membres de la famille des lieux historiques nationaux (p. ex., centre historique du chef Poundmaker, Government House, LHNC de Batoche).
- Le Fort-Battleford fera connaître ses associations avec des organismes régionaux et des lieux patrimoniaux qui ont un lien thématique avec le fort et un mandat semblable à celui du fort.

Pow-wow au Fort-Battleford en 1999.

Diffusion externe

" Diffusion externe " s'entend des occasions d'apprentissage offertes aux Canadiennes et aux Canadiens à l'extérieur des limites physiques des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des autres régions du patrimoine national. Ces programmes, activités et produits d'information offerts au public amènent la population à connaître le système des aires du patrimoine, l'aident à vivre des expériences d'interprétation, l'encouragent à participer activement à la mise en valeur et à la protection du patrimoine, aident à assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux, et créent un groupe coopératif.

But de la diffusion externe :
Que le public canadien comprenne l'importance historique du LHNC du Fort-Battleford.

Objectif de la diffusion externe :
En offrant aux Canadiennes et aux Canadiens des possibilités d'apprentissage à l'extérieur des limites physiques du lieu, on réussira à sensibiliser la population et à obtenir son appui en vue d'assurer l'intégrité commémorative du Fort-Battleford.

Mesures :
- Les messages de protection du patrimoine naturel et culturel de Parcs Canada s'inscrivent dans les programmes scolaires.
- Les programmes de diffusion externe continueront d'être offerts au parc provincial. On pressentira les responsables du centre historique du chef Poundmaker et du village de tipis afin d'envisager un programme de diffusion externe commun.
- Avec l'aide de la ville de Battleford, on étudiera les avantages que pourrait présenter un programme de visites en soirée qui commencerait au terrain de camping Eiling Kramer et qui se terminerait au fort. Ce programme pourrait être mis en oeuvre si les campeurs en manifestent l'intérêt. Les visites en soirée pourraient s'avérer très opportunes, surtout pour les gens qui arrivent au terrain de camping en fin d'après-midi et qui quittent la région de Battleford le jour suivant (en 1998, environ 82 % des permis de camping ne visaient que des séjours d'un jour seulement). Les campeurs représentent un public potentiel important. Près de 2300 permis de camping ont été vendus entre mai et septembre 1998. La plupart des campeurs venaient de l'extérieur de la province.
- Le Fort-Battleford et ses activités de commémoration nationale seront rendus publics sur Internet. Le site comprendra des liens vers d'autres sites Web connexes tels que " Rescol ".
- Les recherches et les documents écrits découlant des travaux effectués au sujet du Fort-Battleford seront communiqués au public au moyen de diverses formes de publication (livres, journaux ou articles de revues).
- On concevra une trousse d'apprentissage axé sur le programme d'études à l'intention des écoles de la province. La trousse contiendra de l'information sur tous les lieux historiques et parcs nationaux en Saskatchewan et servira d'outil de référence aux enseignants.

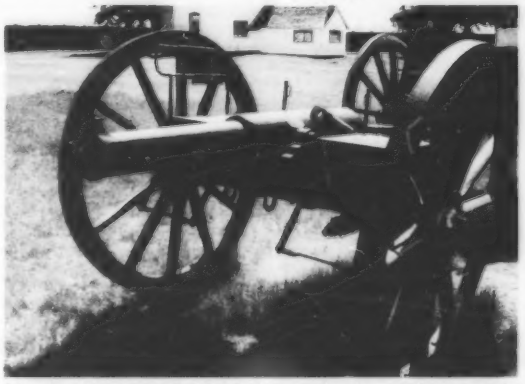

Pièce de neuf livres apportée à Fort-Battleford par la milice canadienne en 1885 et utilisée à la colline Cut Knife.

Protection du patrimoine

Le Fort-Battleford possède les ressources culturelles suivantes :

- la résidence du commandant (désignée comme

édifice fédéral du patrimoine " classé " selon la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine);
- le quartier des officiers (désigné comme édifice fédéral du patrimoine " reconnu " selon la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine);
- le bâtiment nº 5 (" reconnu ");
- le poste de garde (" reconnu ");
- l'écurie des chevaux malades (" reconnu ");
- plus de 35 sites archéologiques à l'emplacement d'anciens immeubles et d'autres caractéristiques;
- 1522 objets historiques utilisés dans les bâtiments meublés et le musée;
- plus de 86 000 objets historiques et artefacts archéologiques (allant de tessons de carreau de vitre à des clous de construction, en passant par des obus d'artillerie de neuf livres, des casques et des parties d'uniformes).

Le plan directeur de 1988 a dégagé un certain nombre de mesures visant à protéger les structures et les vestiges archéologiques du fort. On a complété les travaux de stabilisation et de restauration de la résidence du commandant, du quartier des officiers et du bâtiment nº 5. On a seulement effectué quelques travaux de restauration à l'écurie des chevaux malades, car la restauration et la stabilisation de ses fondations devaient être entreprises une fois le bâtiment déménagé à son emplacement original. Les artefacts archéologiques et les objets historiques sont gérés conformément aux normes de gestion des collections de Parcs Canada. On a identifié les artefacts archéologiques nécessitant des mesures de conservation.

Le Rapport sur l'état des parcs de 1997 a soulevé trois problèmes : l'entretien permanent des bâtiments, la sécurité et le fait qu'on n'ait réussi à identifier que moins de 10 p. 100 des bâtiments originaux du fort à l'aide d'une technique archéologique ou d'un autre moyen. Nous abordons ici ces trois questions.

But de la protection du patrimoine :
Les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance du fort Battleford ne sont ni endommagées, ni menacées.

Objectif 1 de la protection du patrimoine :
S'assurer que toutes les ressources culturelles connues sont identifiées, documentées et gérées conformément aux principes et aux pratiques de la Politique sur la GRC de Parcs Canada.

Mesures :
- On dressera un inventaire des ressources culturelles en commençant par les documents historiques, archéologiques et architecturaux dont on dispose déjà. Cet inventaire sera structuré et tenu de façon à ce qu'il puisse servir d'outil de référence à des fins de gestion des ressources et de mise en valeur du patrimoine.
- On entreprendra une étude discrète, à la fois rentable et efficace (p. ex., photographies aériennes à infrarouge) pour déterminer et cartographier les ressources culturelles du lieu dans le cadre d'un dossier complet concernant le fort Battleford.
- Au fur et à mesure que l'on découvre des ressources culturelles, on ajoutera l'information sur elles à l'inventaire du lieu.
- Le plan d'aménagement du paysage du Fort-Battleford sera élaboré à la lumière de l'orientation recommandée dans ce plan directeur. Sans forcément s'y limiter, le plan comprendra des lignes directrices sur l'entretien paysager, le stationnement auxiliaire, l'entretien des sentiers modernes et historiques ainsi que les soins à apporter aux arbustes et à la végétation en général.
- Les artefacts archéologiques et les artefacts de conservation du Fort-Battleford devront être évalués selon qu'ils constituent des artefacts de niveau 1 ou 2, en fonction de leur origine et de leur lien avec l'intégrité commémorative du Fort-Battleford.
- On dressera un inventaire des éléments utilisés pour les meubles d'époque des bâtiments et l'accueil et l'orientation des visiteurs au Fort-Battleford et celui-ci comprendra la détermination de leur statut de ressources culturelles (niveau 1 et 2) ou de ressources " non culturelles ", c.-à-d. n'ayant aucune valeur historique.

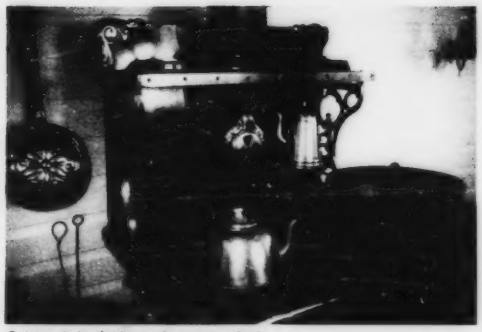

Cuisine de la résidence du commandant.

Objectif 2 de la protection du patrimoine :
S'assurer que le caractère historique et les matériaux originaux de tous les bâtiments désignés comme des ressources culturelles sont entretenus et documentés de façon régulière et continue.

Mesures :
- L'écurie des chevaux malades sera stabilisée à son emplacement actuel et l'extérieur sera restauré pour imiter son apparence en 1898, ce qui complétera les travaux de restauration effectués au bâtiment.
- Le poste de garde sera stabilisé à son emplacement actuel et l'intérieur sera restauré pour refléter l'époque. On entreprendra des mesures de conservation en vue de préserver la porte et les ferrures de verrouillage du poste de garde, le cas échéant.
- On préparera un rapport sur la situation et l'intégrité actuelles de chacun des cinq bâtiments historiques. On déterminera des objectifs de conservation précis dans l'Énoncé d'intégrité commémorative et les Énoncés de la valeur patrimoniale des bâtiments, comme l'exige la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine.
- Pour chacun des bâtiments historiques, on préparera un guide d'entretien pour les employés en fonction des objectifs de conservation. Ce guide comprendra des lignes directrices en matière de surveillance et des rapports sur les conditions des bâtiments qui faciliteront la prise de décision concernant l'entretien et les réparations.
- Un spécialiste en préservation de l'architecture historique procédera à une inspection régulière des bâtiments historiques et en déterminera l'état. Le gestionnaire du lieu utilisera ses rapports pour déterminer les principaux besoins en matière de travaux et pour diriger un programme d'entretien annuel.
- On tiendra compte de toute intervention faite aux immeubles, aux sites archéologiques et aux caractéristiques du paysage en vue d'enregistrer les changements apportés au lieu et de fournir un moyen d'évaluer les incidences cumulatives et la perte possible de l'intégrité des ressources du lieu.
- Trois immeubles pourraient subir des changements d'aménagement interne : la résidence du commandant (2e étage), le quartier des officiers (2e étage) et le bâtiment nº 5. Les travaux effectués respecteront l'aménagement, la structure et les matériaux originaux des immeubles et seront faits en conformité avec la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine, la Politique de GRC et les objectifs en matière d'intégrité commémorative.

Objectif 3 de la protection du patrimoine :
S'assurer que l'évaluation des incidences et des avantages possibles de l'intégrité commémorative est une partie intégrante de l'évaluation environnementale des politiques, des activités et des projets proposés à l'égard du Fort-Battleford.

Mesures :
- Les initiatives et les projets seront assujettis à une évaluation environnementale conformément à la directive de gestion 2.4.2 de Parcs Canada qui a trait aux évaluations des impacts sur l'environnement et à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.
- Les employés et les partenaires du lieu recevront une formation générale en ce qui a trait à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et les politiques fédérales en matière d'évaluation environnementale.
- Les employés et les partenaires recevront de la formation et des conseils concernant la Politique de GRC de Parcs Canada, les normes de gestion des collections et la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine.

Objectif 4 de la protection du patrimoine :
S'assurer que les lignes de vue principales sont

respectées et rendues publiques (elles comprennent les vues qu'on peut contempler à partir du fort jusqu'à la rivière Battle et la rivière Saskatchewan-Nord).

Mesures :

- Un module d'interprétation de Government House et Telegraph Flats fera face à la rivière Battle. Ce module pourrait être ajouté à une section du Sentier transcanadien qui pourrait relier le Fort-Battleford et Telegraph Flats.
- Le garage et les remises dans lesquels est entreposé le matériel d'entretien seront déplacés hors des lignes de vue importantes. On envisagera de les déménager dans un emplacement situé dans le quadrant nord-est du lieu, lequel a été déterminé dans le plan directeur de 1988.
- La roulotte qui sert actuellement à l'accueil des visiteurs sera déplacée. On évaluera s'il est nécessaire de continuer à l'utiliser et dans la négative, on s'en débarrassera.
- L'immeuble administratif actuel et les arbres qui l'entourent bloquent les lignes de vue entre le fort et Government House. Ceux-ci seront enlevés.
- Les terrains où se trouvent le garage, l'immeuble administratif, la maison mobile et l'aire de stationnement seront remis en état.

(Voir la section EXPLOITATION DU FORT-BATTLEFORD pour les recommandations en matière de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien du lieu à l'avenir.)

Objectif 5 de la protection du patrimoine :
S'assurer que les principes et les pratiques en matière de gestion des ressources culturelles sont appliquées par les tierces parties qui travaillent au Fort-Battleford.

Mesures :

- Les partenaires du Fort-Battleford recevront une formation/orientation concernant la Politique de GRC et l'intégrité commémorative du Fort-Battleford.
- Les accords et les contrats conclus avec les tierces parties comprendront les conditions et les dispositions liées aux objectifs en matière d'intégrité commémorative.

Objectif 6 de la protection du patrimoine :
S'assurer que Parcs Canada établit des accords de coopération avec des groupes ou des particuliers intéressés à protéger, à entretenir et à mettre en valeur des ressources patrimoniales ayant des liens thématiques et géographiques avec le Fort-Battleford.

Mesure :

- Toute proposition selon laquelle la tombe commune devrait être désignée " lieu historique national " ou faire partie du LHNC du Fort-Battleford devrait passer par un processus de consultation avec les représentants appropriés des Premières nations et la ville de Battleford. De plus, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada devra procéder à un examen et formuler des recommandations à cet égard.

Activités pour enfants.

RESPECT DES AUTRES VALEURS PATRIMONIALES

Le fort Battleford revêt une importance locale ainsi que nationale pour les gens qui vivent dans la région de Battleford et dans les environs. Parcs Canada et son personnel géreront le Fort-Battleford en tenant compte de ces valeurs et en les respectant. Le plan directeur de 1988 proposait quelques idées en matière de participation communautaire, comme celle de l'établissement d'une association coopérative. Ce plan reconnaît qu'une collectivité avertie et active prendra une grande place dans la gestion et les programmes futurs du Fort-Battleford.

But des valeurs communautaires :
Les autres valeurs patrimoniales du Fort-Battleford sont respectées dans toutes les décisions et les actions qui touchent le lieu.

Objectif 1 des valeurs communautaires :
S'assurer que la collectivité continuera de contribuer activement au lieu et à le mettre en valeur.

Mesures :
- Le groupe consultatif de planification de la gestion poursuivra son rôle d'observateur, de conseiller et d'intermédiaire communautaire en ce qui a trait à la mise en oeuvre du plan directeur. Le directeur du lieu et le groupe consultatif élaboreront des objectifs et des modalités en ce qui a trait au rôle permanent du groupe et en feront la recommandation au directeur de l'unité de gestion.
- On reconnaîtra la contribution et la participation des membres de la collectivité au LHNC du Fort-Battleford et à son prédécesseur, le RCMP and Indian Memorial Museum. Cambpell Innes sera reconnu pour sa contribution à l'établissement du Fort-Battleford en tant que musée et lieu historique.
- On élaborera un programme à l'intention des bénévoles si l'intérêt le justifie.
- On envisagera de former une association coopérative officielle si on en manifeste l'intérêt.
- Les programmes offerts au Fort-Battleford seront conçus pour compléter, et non reproduire, des programmes offerts par d'autres établissements, comme le Fred Light Museum, le centre historique du chef Poundmaker et le village de tipis, ce qui exigera la consultation des responsables d'autres attraits historiques et leur collaboration en matière de l'élaboration de programmes.

Objectif 2 des valeurs communautaires :
S'assurer que les valeurs et les symboles communautaires relatifs au lieu sont conservés.

Mesure :
- On communiquera au public, de façon proactive et cohérente, l'information sur l'utilisation et l'accessibilité de la collection d'artefacts " Battleford ", de sorte que les gens sachent que la collection est gérée et utilisée convenablement et qu'elle peut être prêtée aux établissements locaux qui satisfont aux normes reconnues par les musées. Parcs Canada informera activement les musées régionaux de sa politique et de ses procédures en matière de prêts.

En raison de ses espaces verts, Fort Battleford se prête bien à la tenue d'événements spéciaux

Défense de la gérance environnementale

La gérance environnementale réduit l'incidence de nos activités quotidiennes sur l'environnement naturel. Les activités vont des mesures individuelles aux programmes à grande échelle. La gérance environnementale, souvent appelée " gestion environnementale ", comprend un vaste éventail d'enjeux et de mesures allant de la réduction de la consommation des ressources et de l'utilisation de l'énergie de remplacement à la restauration des paysages perturbés. En ce qui concerne la gestion des lieux historiques, cela signifie également qu'il faut utiliser le patrimoine culturel de façon durable. Même si Parcs Canada doit s'imposer en tant que chef de file en ce qui a trait à la gérance environnementale du Fort-Battleford, il incombe également aux visiteurs et aux partenaires de la mettre en pratique.

But de la gérance :
Le Fort-Battleford montre le bon exemple en étant sensibilisé à la gérance environnementale et en la mettant en pratique et montre la bonne voie en utilisant des pratiques environnementales judicieuses.

Objectif 1 de la gérance :
Parcs Canada gère le Fort-Battleford de façon à réduire au minimum les incidences de ses activités sur l'environnement en respectant l'engagement du ministère du Patrimoine canadien face au principe du développement durable.

Mesure :
- Le plan d'action de gestion environnementale de l'unité de gestion de Saskatchewan-Sud sera mis en oeuvre au Fort-Battleford. Les normes environnementales actuelles seront respectées, le lieu sera conforme aux lois en matière d'environnement, et la gérance et les conditions environnementales seront améliorées.

Objectif 2 de la gérance :
Le Fort-Battleford s'améliore constamment en ce qui a trait au rendement environnemental.

Mesure :
- Le plan d'action de gestion environnementale sera vérifié et évalué régulièrement afin qu'on puisse s'assurer de son efficacité et déterminer si on doit entreprendre d'autres mesures.

Objectif 3 de la gérance :
Les caractéristiques de l'écosystème naturel sont mises en valeur de façon à ce qu'elles reflètent le rôle de Parcs Canada en tant qu'intendant environnemental majeur.

Mesure :
- On dressera un inventaire des ressources naturelles afin de déterminer l'état des caractéristiques de l'écosystème naturel et de définir les particularités naturelles d'importance spéciale qui devraient être protégées en vertu de la partie 1.1.7 de la Politique de GRC.

Pour offrir une expérience de qualité aux visiteurs, l'interaction est essentielle.

Promotion du Fort-Battleford

Tout comme le Western Development Museum, l'Allen Sapp Gallery, le Fred Light Museum, le Gold Eagle Casino et bien d'autres endroits, le Fort-Battleford est un attrait important de la région de Battleford. Lorsque les gens décident de visiter une collectivité ou d'y séjourner, ils le font pour une raison bien spécifique. En faisant la promotion d'autres attraits, on encouragera les gens à demeurer plus longtemps dans une collectivité. La région de Battleford regorge de choses à voir et à faire pour les touristes.

Le Fort-Battleford doit se mettre en valeur non seulement avec les autres parcs et lieux historiques nationaux, mais avec d'autres attraits touristiques de la région de Battleford. La publicité visant le Fort-Battleford fera partie de programmes de promotion de Parcs Canada à l'échelle provinciale et fédérale, comme le Parks Canada Saskatchewan Operations Marketing Strategy and Tactical Plan. Les objectifs et mesures de promotion ne devraient pas nuire aux objectifs en matière d'intégrité commémorative du Fort-Battleford. Certaines propositions propres au Fort-Battleford sont mentionnées ici.

But de la promotion
Une promotion efficace sensibilisera davantage la population et augmentera le nombre de visiteurs du Fort-Battleford

Le nombre annuel de visiteurs du Fort-Battleford a varié au cours des dernières années (Tableau 2). En règle générale, juin a été le mois où il y a eu le plus de visiteurs, étant donné que c'est la période de l'année où la plupart des visites scolaires ont lieu. Dernièrement, les employés du Fort-Battleford, de concert avec la Battleford Promotions Society, ont aménagé le lieu afin qu'il puisse servir de point de rassemblement pour des manifestations spéciales, comme la Fête du Canada. Le résultat : plus de résidants de la région de Battleford et des environs participent aux manifestations spéciales. Alors que les programmes scolaires et les manifestations spéciales semblent attirer les résidants de la

Tableau 2 **Nombre de visiteurs au lieu historique national du Canada du Fort-Battleford**

Mois/année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Mai	non déterminé	743	525	517	346	1070	1106
Juin	2282	3590	3225	3210	non déterminé	2339	6898
Juillet	2109	2129	2071	2616	non déterminé	4048	10486 (Fête du Canada : 8 500)
Août	2058	1878	2205	1904	non déterminé	1506	1715
Septembre	711	1477	588	513	non déterminé	441	520
Octobre	141	309	143	80	non déterminé	154	non déterminé
Total	7301	10126	8757	8840	s/o	9558	>20 000

région, les statistiques d'août et de septembre révèlent qu'il existe un besoin d'attirer les touristes, que ce soit les aînés ou les familles.

Objectif de la promotion :
Augmenter le nombre de visiteurs dans des segments cibles du marché.

Mesures :
- L'unité de gestion de Saskatchewan examinera et passera en revue le plan de promotion triennal. Le Fort-Battleford fera partie de la stratégie de commercialisation provinciale.
- Parcs Canada continuera de collaborer avec Battlefords Tourism afin de promouvoir le Fort-Battleford en tant qu'attrait historique de la région de Battleford.
- Parcs Canada suivra de près les effets qu'aura l'augmentation du nombre de visiteurs, à la fois sur la qualité de ses programmes patrimoniaux et sur les ressources culturelles. Le programme de promotion du Fort-Battleford tiendra compte des problèmes que pourrait poser l'augmentation du nombre de visiteurs au chapitre de la protection ou de la mise en valeur du lieu.
- La question concernant les panneaux routiers qui indiquent que le Fort-Battleford est un attrait historique et qui dirigent les touristes vers le lieu échappe actuellement, pour plusieurs raisons, à la portée du présent plan directeur. Premièrement, les panneaux indicateurs de Parcs Canada sont actuellement à l'étude et pourraient subir certains changements en raison de son nouveau statut en tant qu'Agence. Deuxièmement, les signaux routiers sont régis par une politique du ministère de la Voirie de la Saskatchewan. Parcs Canada et le Fort-Battleford sont tenus de se conformer à cette politique. Parcs Canada travaille avec la province de la Saskatchewan à explorer des façons dont on pourrait améliorer les panneaux indicateurs de lieux historiques nationaux, comme le Fort-Battleford.
- Parcs Canada explorera la possibilité de faire du LHNC du Fort-Battleford un " attrait de la Saskatchewan ", ce qui lui permettra de disposer d'autres possibilités en matière de signalisation routière.
- Des activités de diffusion externe et des programmes en soirée visant les utilisateurs du terrain de camping Eiling Kramer contribueront à atteindre cet objectif.

Administration du Fort-Battleford

But de l'administration
Le Fort-Battleford est administré de façon à respecter l'intégrité commémorative du lieu et à utiliser judicieusement et efficacement les fonds publics tout en offrant une expérience de qualité aux visiteurs.

Le Fort-Battleford continuera d'être un lieu historique national en vertu de la Partie II de la Loi sur les parcs nationaux et d'adhérer aux valeurs et aux objectifs de l'énoncé d'intégrité

commémorative du lieu et de la Politique de GRC de Parcs Canada.

Le Fort-Battleford continuera d'ouvrir ses portes en saison, mais explorera des possibilités de prolonger sa saison intermédiaire en attirant les écoles dont les programmes d'études ont pour élément fondamental le fort Battleford. Des programmes de diffusion externe seront offerts toute l'année.

Les installations actuelles qui servent à l'administration du lieu et aux activités qui y sont offertes ne sont plus conformes aux exigences opérationnelles. Elles doivent être améliorées et subir certains travaux de restauration ou même être remplacées. De plus, l'emplacement des installations d'administration et d'entretien compromettent l'intégrité commémorative. On envisagera certaines possibilités relatives au déménagement des installations servant à l'administration du lieu et aux activités qui y sont offertes ainsi que des options liées à l'accueil et à l'orientation des visiteurs, notamment le déplacement de certaines fonctions administratives à l'extérieur du lieu. Étant donné qu'il est prioritaire d'atteindre les objectifs en matière d'intégrité commémorative et d'améliorer l'accueil et l'orientation des visiteurs, le besoin d'améliorer et de déménager les installations liées à l'administration et aux activités du lieu ne constituerait pas une urgence.

Le Fort-Battleford pourrait avoir besoin davantage d'aires d'entreposage et de rassemblement afin de répondre aux besoins créés par les nouveaux programmes de mise en valeur du patrimoine. Par conséquent, il pourrait s'avérer nécessaire de construire d'autres immeubles et installations sur les lieux. Les besoins auxquels vont répondre ces installations et la conception de ces dernières doivent tenir compte des objectifs d'intégrité commémorative du Fort-Battleford, de la Politique de GRC et de l'énoncé de vision. Les lignes directrices visant la conception de nouveaux bâtiments sont définies à l'appendice A.

Mise en oeuvre

Parcs Canada se sert de son processus de planification organisationnelle annuelle pour déterminer de quelle façon il doit fournir ses services et améliorer ses activités liées au lieu. Le plan directeur propose l'orientation stratégique selon laquelle le plan d'affaires du lieu est fondé. Ce dernier déterminera la façon dont les stratégies du plan directeur seront mises en oeuvre et le moment où elles seront appliquées. Il fera également en sorte que les priorités soient fondées sur l'intégrité commémorative du lieu, sur le service à la clientèle et sur une utilisation judicieuse et efficiente des ressources. La mise en oeuvre du plan directeur fera l'objet d'une vérification au moyen du plan d'affaires et du Rapport sur l'état des parcs.

Financement et tarification

La réalisation d'un grand nombre de dispositions du plan directeur dépend de la disponibilité des ressources financières et d'une base de recherche adéquate. L'approbation du plan ne signifie pas que le financement de sa mise en oeuvre est automatiquement approuvé. Les crédits qu'accorde le gouvernement à Parcs Canada - principalement pour les objectifs liés à la protection du patrimoine et aux services de base offerts aux visiteurs - sont une source de financement pour le Fort-Battleford. On tentera de trouver d'autres sources de financement pour la mise en oeuvre du plan grâce au recouvrement partiel ou total des coûts pour les services offerts - principalement pour la mise en valeur du patrimoine et les services offerts aux visiteurs, et grâce à des initiatives de partenariats.

Le recouvrement des coûts et les frais d'utilisation seront guidés par les principes suivants :

- Les ressources culturelles et naturelles du Fort-Battleford constituent un bien public. Elles seront protégées grâce aux crédits accordés à Parcs Canada;
- Les services qui profitent à l'ensemble des Canadiens seront financés grâce aux crédits et aux frais d'admission au lieu. Des frais

d'utilisation spéciaux serviront à recouvrer une partie ou la totalité des coûts en vue de fournir des avantages personnels ou commerciaux;
- Les frais seront rentables et refléteront la volonté de payer du public;
- Les frais de services seront faciles à comprendre par le public;
- Les frais refléteront la valeur du service;
- On explorera des possibilités de partage des coûts (et des revenus) des programmes et des projets pertinents à la visée et au mandat commémoratifs du Fort-Battleford.

Responsabilisation

Le directeur de l'unité de gestion de Saskatchewan-Sud responsable du Fort-Battleford devra mettre en oeuvre les mesures proposées dans le plan directeur.

Dans le cadre du présent plan directeur, on a élaboré un énoncé des incidences environnementales en conformité avec l'Évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (Agence canadienne de l'évaluation environnementale 1999). Cet énoncé (voir l'appendice B) servira à la mise en oeuvre des mesures proposées dans le plan directeur.

Priorités

Parcs Canada, en consultant le groupe consultatif communautaire, a identifié les priorités suivantes (ordre aléatoire) :

- un centre d'accueil et d'orientation des visiteurs qui permettrait de fournir des services d'accueil convenables pour un lieu d'importance nationale, d'offrir une orientation préparant les visiteurs à une interprétation du lieu englobant diverses perspectives et d'établir des partenariats qui ajoutent à la valeur du lieu. On effectuera une analyse de rentabilisation en vue de définir les exigences, les avantages, les coûts, les options privilégiées et les sources de financement relatifs à cette installation;
- une stratégie de mise en valeur du patrimoine qui permettrait d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme d'interprétation innovateur et évocateur;
- la stabilisation du poste de garde et de l'écurie des chevaux malades afin d'assurer la préservation de ces immeubles historiques à long terme;
- l'établissement et l'entretien de partenariats communautaires dans le cadre des diverses mesures prévues dans le plan directeur.

Le plan directeur est une source de référence pour la planification d'activités opérationnelles. D'une année à l'autre, les mesures proposées dans le plan directeur seront classées en ordre d'importance selon la mesure dans laquelle elles sont jugées nécessaires pour garantir l'intégrité commémorative ou un service de qualité, et selon la capacité de les financer adéquatement. On s'efforcera de continuer à sensibiliser la population et à encourager sa participation à la mise en oeuvre du plan directeur en maintenant le groupe consultatif et en organisant des séances d'information annuelles lors des activités prévues pour la Journée des parcs au Fort-Battleford.

" À l'intérieur de la palissade du Fort Battleford pendant le siège ". Aquarelle du lt Wm. Rutherford, 1885 (Glenbow R133.8)

Appendice A

Énoncé de conception quant à la construction de nouveaux bâtiments au lieu historique national du Canada du Fort-Battleford

Introduction

Dans le plan directeur du LHNC du Fort-Battleford, on recommande de construire des bâtiments pour assurer l'accueil et l'orientation des visiteurs qui se rendent au fort ainsi qu'à d'autres sites du patrimoine le long de la rivière Battle (p. ex., LHNC Government-House et parc Colonel-Otter). Il est également possible que des travaux soient entrepris afin de déplacer les activités d'entretien et d'exploitation du Fort-Battleford à l'écart du lieu historique et hors de la vue des visiteurs, et d'améliorer les conditions de travail des employés. À mesure que l'on adopte la stratégie de mise en valeur du patrimoine pour le Fort-Battleford, il pourrait devenir nécessaire d'aménager des aires d'entreposage et de travail sur les lieux pour appuyer les programmes de mise en valeur du patrimoine.

On envisage la construction de bâtiments reflétant le caractère des bâtiments historiques du fort ainsi que les valeurs propres au lieu. Par conséquent, les installations doivent être conçues de manière à tenir compte des ressources culturelles adjacentes ainsi que du milieu dans lequel se trouve le lieu historique, notamment :

- le lieu historique national;
- les bâtiments historiques existants;
- la vue de Government Ridge, lieu historique qui s'étend de l'autre côté de la rivière Battle.

L'énoncé de conception vise également à faire en sorte que l'on puisse facilement distinguer les nouveaux travaux de ceux effectués par le passé, conformément à la Politique de gestion des ressources culturelles. Ainsi, il tient compte de ce qui suit :

- les bâtiments contemporains doivent être faciles à distinguer des bâtiments historiques;
- les nouveaux ouvrages ne doivent pas dominer le lieu historique sur le plan visuel;
- les nouveaux ouvrages ne doivent pas diminuer le caractère distinctif des bâtiments historiques du Fort-Battleford;
- les nouveaux ouvrages ne doivent pas imiter ouvertement les bâtiments historiques du site;
- les nouveaux ouvrages refléteront l'emplacement du Fort-Battleford dans le contexte des Prairies : ils doivent former un ensemble architectural qui s'intègre bien au milieu environnant.

Le présent appendice constitue un point de départ pour l'élaboration de lignes directrices en matière de conception en vue de l'exécution de futurs travaux. Il doit servir uniquement de guide.

Éléments distinctifs des nouveaux ouvrages

Les lignes de toit des nouveaux bâtiments ne doivent pas contraster avec celles des bâtiments historiques. Avant que la conception du toit ne soit approuvée, il faut effectuer des analyses approfondies en ce qui concerne l'architecture et le choix de l'emplacement.

La forme des bâtiments et les matériaux utilisés doivent être distincts tout en s'harmonisant avec les bâtiments historiques existants. Les revêtements extérieurs doivent être durables de manière à réduire l'entretien au minimum et à conserver leur apparence. L'utilisation de revêtements ultramodernes en métal ou en plastique est interdite. La conception architecturale doit être agréable à l'oeil et aider à définir le caractère du bâtiment tout en mettant en valeur le contexte historique du lieu.

En ce qui concerne le **style et le détail architectural,** on doit s'inspirer du motif architectural des bâtiments historiques sans toutefois le reproduire exactement.

Les boiseries, les portes, les gouttières et les éléments architecturaux distinctifs des nouveaux bâtiments doivent être semblables à ceux des bâtiments historiques existants en ce qui concerne les dimensions, l'agencement et le style. Ces éléments ne doivent pas contraster vivement avec ceux des bâtiments historiques.

Sur les plans du **volume et de la masse,** les nouveaux bâtiments doivent bien s'intégrer au plateau et aux aires gazonnées de manière à s'harmoniser au milieu environnant et à ne pas dominer le paysage.

Les éléments paysagers fixes, tels que les appareils d'éclairage, les bancs et les sentiers, et d'autres éléments, tels que les enseignes ou les panneaux d'interprétation, doivent être conçus en fonction d'un thème de développement global reflétant le caractère historique du lieu.

Les éléments paysagers vivants, tels que la terre, les plates-bandes, les arbustes et les arbres, au besoin, doivent être conçus en fonction d'un thème de développement global qui reflétera le caractère historique du lieu.

Orientation du site:

l'emplacement des nouveaux bâtiments et des autres éléments doit être choisi de manière à refléter l'orientation historique des bâtiments du site. (On doit tenir compte du fait que les premiers bâtiments étaient disposés en fonction de la parcelle de terrain réservée à la Police à cheval du Nord-Ouest et que ceux construits par la suite étaient orientés par rapport au plan quadrillé du village.) On doit faire en sorte que la vue du lieu historique et de l'aire du patrimoine Government Ridge ne soit pas obstruée.

Bâtiments écologiques/développement durable:

Pour tout nouveau projet de construction, il faut examiner avec soin les préoccupations découlant de l'évaluation environnementale. Dans la mesure du possible, il faut respecter les principes de la conception des bâtiments écologiques et du développement durable, afin de permettre au ministère du Patrimoine canadien de respecter ses engagements en matière de développement durable.

Lignes directrices en matière de conception visant les nouveaux bâtiments

- Le bâtiment construit pour l'accueil et l'orientation des visiteurs doit refléter le contexte du lieu historique national tout en étant distinctif et facile à identifier par les visiteurs à leur arrivée au site.
- Le bâtiment construit pour l'accueil et l'orientation des visiteurs doit refléter l'importance nationale du Fort-Battleford. Le nouveau bâtiment public doit traduire l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la commémoration du lieu historique.
- De par sa conception, le bâtiment servant à l'accueil et à l'orientation des visiteurs doit mettre l'accent sur les saisons de pointe, soit le printemps, l'été et l'automne. Il faut également prévoir de l'espace qui permettra d'augmenter les occasions d'utiliser le site en hiver.
- Le bâtiment doit comprendre les éléments de base nécessaires au confort des visiteurs, soit des services d'orientation, des toilettes, une fontaine et un téléphone.
- La conception du bâtiment doit refléter les objectifs du plan directeur, à savoir établir et entretenir des liens avec la collectivité, provoquer un regain d'intérêt à l'égard du site, attirer de nouveaux clients et accueillir des groupes scolaires.
- Le nouveau bâtiment doit témoigner de l'argent qu'on y aura investi. Ses installations doivent être à la fois fonctionnelles et leur construction et leur exploitation peu coûteuses. Il faut établir le budget de construction en fonction des coûts moyens de chaque type de bâtiment particulier. Les coûts opérationnels doivent être prévus à l'étape de la conception pour minimiser les coûts de chauffage, de ventilation, d'électricité et d'alimentation en eau. Pour établir les besoins fonctionnels des installations, il faut tenir compte de la valeur et des coûts.
- Le nouveau bâtiment doit répondre aux besoins fondamentaux des utilisateurs et du personnel du parc. Le processus de conception

permettra de définir les besoins fonctionnels optimaux du bâtiment. Les besoins fonctionnels doivent être fondés sur l'analyse de rentabilisation de l'installation.

- On doit appliquer les principes de l'accès facile conformément aux documents intitulés Stratégie et plan d'action "Les visiteurs handicapés dans les parcs " et Plan d'accès pour le lieu historique national du Fort-Battleford.
- En ce qui concerne les systèmes mécaniques, il faut installer, dans la mesure du possible, des systèmes de chauffage et de climatisation efficaces sur le plan énergétique. Il faut également exploiter l'énergie passive.
- Les installations et les services destinés au personnel doivent être situés hors de la vue du public tout en assurant un accès optimal au lieu historique.

Appendice B

Évaluation environnementale du Plan directeur de 1999 du lieu historique national du Canada du Fort-Battleford

Processus d'évaluation environnementale

C'est dans un mémoire du Cabinet émis en 1973 que le processus d'évaluation environnementale du gouvernement fédéral a été établi. Le processus a été modifié en 1977, puis renforcé en 1984 par le Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE). Ce décret a été révoqué et remplacé par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) en 1995. La LCEE indique clairement qu'il s'agit d'un processus d'auto-évaluation qui devrait être entrepris dès que possible au cours du processus de planification et avant que des décisions irrévocables n'aient été prises. Le processus vise à faire en sorte que l'on tienne compte des effets environnementaux dans toute décision concernant un projet, au même titre que les facteurs sociaux, économiques et politiques. La LCEE vise particulièrement les projets définis comme étant soit une activité concrète liée à un ouvrage, soit une activité concrète non liée à un ouvrage qui a été proposée et qui figure dans le Règlement sur la liste d'inclusion accompagnant la LCEE. Par définition, les plans directeurs ne sont pas considérés comme des projets au sens de la LCEE.

L'évaluation des plans directeurs, qui sont de nature stratégique, est plutôt régie par une directive du Cabinet intitulée " L'évaluation environnementale des projets de politique et de programme " (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 1999). La directive du Cabinet repose sur bon nombre des principes figurant dans la LCEE. Plus précisément, il s'agit d'un processus d'auto-évaluation qui devrait être intégré aux processus existants de prise de décisions et d'élaboration de politiques. Le processus s'applique à toute politique ou à tout programme qui pourrait avoir des effets importants sur le plan environnemental, qu'ils soient positifs ou négatifs. Toute proposition décrite de manière conceptuelle dans le Plan directeur du Lieu historique national du Canada du Fort-Battleford (Parcs Canada, 1999) et correspondant à la définition de projet au sens de la LCEE ferait l'objet d'une évaluation environnementale répondant aux exigences réglementaires de la LCEE à un niveau de planification plus détaillé.

La Directive de gestion de Parcs Canada 2.4.2 - Évaluation des impacts (Parcs Canada, 1998) clarifie davantage le processus d'évaluation environnementale s'appliquant au processus de planification de Parcs Canada. La Directive stipule que les plans directeurs, les plans opérationnels et les outils de planification connexes feront l'objet d'une évaluation. Dans Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada (Patrimoine canadien, 1994) sous la rubrique " Aperçu et principes directeurs de la politique ", cette exigence est réitérée comme suit :

"...Parcs Canada applique rigoureusement, dans toutes les aires patrimoniales administrées par lui, la loi canadienne sur l'évaluation environnementale. "

Étant donné que le cadre de responsabilisation pour la gestion d'un lieu historique national est fondé sur l'intégrité commémorative, les initiatives figurant dans le présent plan directeur seront évaluées en fonction de leurs effets possibles dans ce domaine. On cherchera à déterminer si elles altèrent ou menacent les ressources, à la fois naturelles et culturelles, qui symbolisent ou représentent le lieu. De plus, on évaluera les répercussions socio-économiques des initiatives et des incidences possibles des mesures de protection et de mise en valeur du patrimoine sur la collectivité.

L'évaluation environnementale des documents de planification peut également servir à mesurer les effets cumulatifs de propositions individuelles, c'est-à-dire les répercussions à long terme des activités de développement sur l'ensemble du secteur. Une telle évaluation permet de reconnaître les façons complexes dont les effets d'activités et de projets particuliers se combinent dans le temps et l'espace. L'incidence de nouvelles propositions ou de futurs projets ou activités sur les opérations existantes peut être évaluée pour mesurer les effets cumulatifs sur le plan environnemental. Cela comprendra une discussion des principales questions et préoccupations découlant des pressions exercées actuellement ou par le passé sur le site ou celles qui le seront à l'avenir.

La stratégie proposée pour le lieu historique national du Fort-Battleford englobe sept éléments pour lesquels on a proposé des initiatives afin de présenter les valeurs historiques du lieu et d'en assurer le respect. Pour chacun des éléments, les initiatives qui donneront lieu à des effets positifs ou négatifs sur l'environnement sont les suivantes :

Offrir une expérience unique aux visiteurs
- Construire un centre d'accueil et d'orientation des visiteurs/déplacer le terrain de stationnement
- Élaborer des programmes de diffusion externe
- Aménager des sentiers pour faciliter la circulation des visiteurs

Transmettre nos messages : mise en valeur du patrimoine
- Élaborer une stratégie de mise en valeur du patrimoine

1. Réaménager le musée
2. Construire une section de palissade
3. Assurer un lien avec le Sentier transcanadien et construire un point central d'interprétation
4. Installer de nouveaux panneaux à l'entrée

Protection du patrimoine
- Dresser un inventaire des ressources culturelles
- Élaborer un plan d'aménagement du paysage
- Restaurer l'écurie des chevaux malades
- Stabiliser le poste de garde et l'écurie des chevaux malades
- Apporter des changements à l'intérieur de la résidence du commandant, du quartier des officiers et du bâtiment n° 5
- Déplacer ou remplacer le garage et les remises
- Enlever la roulotte servant à l'accueil des visiteurs et le bâtiment administratif
- Réaménager les zones perturbées pour en faire des espaces verts

Respect des autres valeurs patrimoniales
- Prévoir la participation de la collectivité

Défense de la gérance environnementale
- Dresser l'inventaire des ressources naturelles

Commercialisation du Fort-Battleford
- Faire augmenter le nombre de visiteurs

Administration du Fort-Battleford
- Répondre aux besoins saisonniers

Effets environnementaux et atténuation

Offrir une expérience unique aux visiteurs

- Construire un centre d'accueil et d'orientation des visiteurs/déplacer le terrain de stationnement

Qu'il soit construit sur le lieu historique national ou non, le centre d'accueil et d'orientation des visiteurs doit faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la LCEE. Portant sur le projet, l'évaluation environnementale devrait faire en sorte que la conception des installations proposées soit conforme aux critères de conception visant les nouveaux bâtiments au Fort-Battleford qui figurent à l'appendice A du plan directeur. De plus, il importe de suivre le Guide pour une construction et une rénovation respectueuses de l'environnement (Environnement Canada, 1995), qui donne des conseils sur la façon de planifier et

d'entreprendre des travaux de construction de manière respectueuse sur le plan de l'environnement. L'évaluation environnementale permettrait également de faire en sorte que l'on tienne compte de l'intégrité commémorative du Fort-Battleford dans la conception et le choix de l'emplacement. Les partenaires du projet doivent également participer au processus afin que l'on réponde à leurs besoins et objectifs. On évaluerait également le projet pour déterminer s'il tient compte de l'augmentation éventuelle du nombre de visiteurs qui pourrait résulter des améliorations apportées aux installations et à la mise en valeur du patrimoine. La présence de caractéristiques naturelles ou culturelles serait prise en considération dans le choix de l'emplacement. Une fois que l'on aura pris une décision finale concernant l'emplacement et la conception du bâtiment, on procéderait à l'évaluation des répercussions sur les ressources culturelles et naturelles pour ce site en particulier. Parmi les mesures d'atténuation, on effectuerait notamment des travaux de reconnaissance archéologique préalables à l'excavation.

La construction d'un nouveau centre d'accueil nécessitera l'aménagement d'un nouveau terrain de stationnement près du bâtiment n° 5. Le projet de terrain de stationnement devrait être évalué en tant que projet connexe. Le choix de l'emplacement serait influencé par la présence de certaines caractéristiques naturelles et culturelles. L'évaluation environnementale permettrait de mesurer et d'atténuer l'incidence du projet sur les ressources naturelles et culturelles du lieu. Parmi les mesures d'atténuation envisagées, mentionnons l'identification des ressources culturelles, y compris les ressources archéologiques, et des ressources naturelles. L'emplacement choisi pour le nouveau terrain de stationnement devrait également être évalué en fonction du respect de l'intégrité commémorative du Fort-Battleford.

Compte tenu de la construction prévue du terrain de stationnement, le terrain de stationnement existant devra être démoli. Il s'agirait également d'un projet lié au centre d'accueil des visiteurs qui devrait être évalué en vertu de la LCEE. Parmi les effets environnementaux dont il faudra tenir compte, mentionnons l'enlèvement des déchets et le reverdissement du terrain. Pour ce qui est des mesures d'atténuation, il faudra s'assurer que les sols et les agrégats utilisés sont exempts de mauvaises herbes. Des plantes indigènes ou d'époque doivent être choisies. Il faut procéder à la reconnaissance archéologique des lieux avant que des travaux d'excavation ou de reprofilage ne puissent avoir lieu.

En prenant les mesures d'atténuation identifiées dans l'évaluation environnementale dont feront l'objet la construction du centre d'accueil des visiteurs et du nouveau terrain de stationnement, et la démolition du terrain de stationnement existant, on pourra faire en sorte que les répercussions du projet soient insignifiantes.

- Élaborer des programmes de diffusion externe

En général, les programmes de diffusion externe produiront des effets positifs, y compris un niveau de soutien et de sensibilisation accru à l'égard de l'intégrité commémorative du Fort-Battleford. De tels programmes, notamment des activités en soirée au terrain de camping Eiling Kramer et de la programmation conçue selon le calendrier des visites en autocar, auraient pour effet de faire augmenter le nombre de visiteurs. Un taux de fréquentation accru ne devrait pas avoir d'effets négatifs sur les ressources patrimoniales car, selon les statistiques, il est nécessaire d'attirer un plus grand nombre de visiteurs en août et en septembre. Parcs Canada s'engage également à surveiller les effets d'une augmentation du nombre de visiteurs, tant sur la qualité de la mise en valeur du patrimoine que sur l'intégrité des ressources culturelles. Cette stratégie peut être utilisée pour faire en sorte que les programmes de diffusion externe n'aient pas d'effets importants sur les ressources culturelles et naturelles du Fort-Battleford.

- Aménager des sentiers pour faciliter la circulation des visiteurs

Si des changements sont apportés au chapitre de la circulation des visiteurs, il pourrait être néces-

saire d'aménager de nouveaux sentiers. Tout projet d'aménagement de sentiers pourrait faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la LCEE. On tiendra notamment compte de l'intégrité commémorative du site, des répercussions sur les ressources naturelles et culturelles, et du choix des matériaux. Le guide intitulé " Meilleures pratiques pour les sentiers de Parcs Canada " contient des renseignements sur l'aménagement des sentiers. Tout projet d'excavation exige des mesures de reconnaissance archéologique. Grâce à des mesures d'atténuation, l'aménagement de nouveaux sentiers ne devrait entraîner aucune répercussion importante sur le LHNC du Fort-Battleford.

TRANSMETTRE NOS MESSAGES : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

- Élaborer une stratégie de mise en valeur du patrimoine

La stratégie de mise en valeur du patrimoine fera en sorte que les messages transmis dans ce contexte reflètent l'Énoncé d'intégrité commémorative du LHNC du Fort-Battleford. La stratégie servira de guide pour l'élaboration de projets dans le cadre du plan de mise en oeuvre, notamment :

1. rénover le musée du bâtiment n° 5;
2. construire une section de palissade (réplique);
3. relier le lieu au Sentier transcanadien et construire un module d'interprétation;
4. installer de nouveaux panneaux à l'entrée.

La rénovation du musée du bâtiment n° 5 pourrait exiger la tenue d'une évaluation environnementale en vertu de la LCEE en fonction de l'ampleur des travaux à effectuer dans l'immeuble. Tout changement ou entretien dont fait l'objet un bâtiment du patrimoine risque d'en modifier le caractère historique et la valeur patrimoniale. Une évaluation propre au projet en vertu de la LCEE permettrait de mesurer l'incidence des modifications apportées au bâtiment n° 5 que nécessite le réaménagement du musée. En ce qui concerne les mesures d'atténuation, il faudra se conformer à la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada et à la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine (Patrimoine canadien, 1994). Toute intervention devra également être approuvée par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine avant le début du projet.

La construction d'une section de palissade représente un ouvrage physique et devra faire l'objet d'une évaluation environnementale en vertu de la LCEE. L'évaluation devrait comprendre un examen historique et archéologique pour faciliter le choix de l'emplacement et régler des détails de construction. Il faudra notamment tenir compte des effets environnementaux sur les ressources archéologiques et les visiteurs pendant les travaux de construction. Quant aux mesures d'atténuation, il sera nécessaire de procéder à un examen archéologique des trous de poteaux. Il faudra aussi établir un calendrier acceptable des travaux et installer des panneaux indicateurs pour réduire au minimum l'incidence sur les visiteurs.

L'établissement d'un lien avec le Sentier transcanadien et la construction d'un module d'interprétation peuvent être définis comme étant des projets visés par la LCEE, selon que l'on envisage la construction d'ouvrages physiques connexes ou l'aménagement de nouveaux sentiers. On ferait les préparatifs en vue d'une évaluation environnementale à mesure que des détails relatifs au projet seraient connus. Les mesures d'atténuation que l'on prend habituellement lorsqu'on relie un lieu au Sentier transcanadien sont décrites dans le guide intitulé " Meilleures pratiques pour les sentiers de Parcs Canada ".

L'installation de nouveaux panneaux indicateurs à l'entrée peut également être définie comme un projet en vertu de la LCEE, selon le type et la grandeur des panneaux. Une évaluation environnementale propre au projet aurait lieu une fois que les détails relatifs aux panneaux seraient dévoilés.

Si les mesures d'atténuation sont prises, les initiatives proposées pour améliorer la mise en

valeur du patrimoine auront d'importants effets positifs sur le LHNC du Fort-Battleford. Parcs Canada pourrait ainsi remplir son mandat en matière d'intégrité commémorative (Patrimoine canadien, 1994) et les visiteurs seront mieux en mesure de comprendre et d'apprécier le site. Aucun effet négatif d'importance n'est prévu.

Protection du patrimoine

• Dresser un inventaire des ressources culturelles

Selon la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada (Patrimoine canadien, 1994), il importe de dresser un inventaire des ressources culturelles. On peut ainsi cerner des activités qui pourraient avoir une incidence, tant sur les ressources naturelles que culturelles. Les recherches archéologiques pourraient exiger des travaux d'excavation, ce qui pourrait entraîner la destruction de végétaux et la perturbation du sol. Ce type d'activité pourrait nuire à l'expérience vécue par les visiteurs. Il faut donc s'efforcer d'élaborer une stratégie qui dérangera le moins possible.

Pour réduire au minimum l'incidence des travaux d'inventaire sur les ressources culturelles, il faut se conformer aux Lignes directrices sur la gestion des ressources archéologiques du Service canadien des parcs (Environnement Canada, 1993) et à la Politique de gestion des ressources culturelles (Patrimoine canadien, 1994). Toute recherche archéologique exigerait un permis de recherche archéologique conformément à la Directive de gestion 2.3.2. - Permis de recherches archéologiques (Parcs Canada, 1990). Cette directive exige notamment la tenue d'une évaluation environnementale propre au projet, au cours de laquelle on examinerait tous les aspects de la recherche pour en mesurer les effets sur les ressources culturelles et naturelles. Il faudrait déterminer quelles mesures d'atténuation il convient de prendre afin d'éliminer ou de minimiser les incidences. De plus, on devrait faire des efforts pour bien planifier le projet afin de réduire les incidences, tant sur l'expérience vécue par les visiteurs que sur les besoins logistiques.

Parmi les mesures d'atténuation habituellement prises dans le cas des recherches archéologiques, on s'efforce d'éviter les vastes travaux d'excavation dans la mesure du possible, et de recourir à une méthode fondée sur l'alternance des unités de fouille. Dans le cas des fouilles exploratoires, l'unité de fouille doit être la plus petite possible. Compte tenu du nombre d'éléments et de structures historiques, on peut recourir à des techniques telles que la photographie infrarouge ou la télédétection, dont les répercussions sont minimes. Lorsqu'on se rend sur les lieux pour effectuer des fouilles, seuls les sentiers pédestres doivent être utilisés. Parmi les autres mesures d'atténuation envisagées, on pourrait mettre en oeuvre un programme éducatif dans le but de sensibiliser le public à la valeur des ressources culturelles. Grâce à ces mesures, on pourra s'assurer que les impacts résiduels seront insignifiants.

• Élaborer un plan d'aménagement du paysage

L'élaboration d'un plan d'aménagement du paysage ne serait pas considérée comme un projet au sens de la LCEE; toutefois, il faudrait en évaluer les effets environnementaux en vertu de la Directive de gestion de Parcs Canada 2.4.2 - Évaluation des impacts (Parcs Canada, 1998). Un plan d'aménagement du paysage comprendrait des modifications à la végétation, au drainage et à l'utilisation de pesticides. Parmi les facteurs environnementaux dont il faudrait tenir compte, mentionnons le retrait ou l'introduction d'espèces exotiques de mauvaises herbes, les travaux d'excavation et leur incidence sur les ressources culturelles, notamment sur les éléments du paysage (p. ex. argilières et sentiers historiques) ainsi que l'emploi d'engrais et de pesticides. En ce qui concerne les mesures d'atténuation, on pourrait notamment faire en sorte que les sols et les agrégats utilisés soient exempts de mauvaises herbes. Des plantes indigènes ou d'époque devraient être choisies. Les travaux d'excavation ou de reprofilage devraient faire l'objet d'un exercice de reconnaissance archéologique. Les pesticides devraient être utilisés dans le contexte d'un plan de gestion intégré et approuvé de lutte contre les animaux nuisibles.

Grâce à ces mesures d'atténuation, les effets néfastes sur les ressources patrimoniales seront minimes.

- Restaurer l'écurie des chevaux malades
- Stabiliser le poste de garde et l'écurie des chevaux malades
- Apporter des changements à l'intérieur de la résidence du commandant, du quartier des officiers et du bâtiment n° 5

Les changements et les travaux d'entretien effectués sur une structure ou un immeuble du patrimoine risquent d'en modifier le caractère historique et la valeur patrimoniale. Au Fort-Battleford, tout projet de ce genre doit faire l'objet d'une évaluation propre au projet effectuée en vertu de la LCEE. Parmi les mesures d'atténuation, il faut notamment se conformer à la Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada et à la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine (Patrimoine canadien, 1994). Toute intervention devra également être approuvée par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine avant le début du projet. Les projets de stabilisation, qui comprennent des travaux d'excavation, exigeront des mesures d'atténuation en matière archéologique. Ces mesures permettront de faire en sorte que les répercussions sur le caractère patrimonial et les ressources culturelles soient insignifiantes.

- Déplacer ou remplacer le garage et les remises
- Enlever la roulotte servant à l'accueil des visiteurs et le bâtiment administratif

Le déplacement, le retrait ou le remplacement du garage, des remises, de la roulotte et du bâtiment administratif seraient considérés comme des projets au sens de la LCEE. Ces activités seraient soumises à une évaluation environnementale une fois les détails relatifs au projet dévoilés. Il faudrait utiliser les inventaires des ressources naturelles et culturelles pour choisir le meilleur endroit où déplacer les installations. Dans l'évaluation environnementale, on ciblerait les mesures d'atténuation nécessaires à la protection des ressources naturelles et culturelles au nouvel emplacement. Il faudrait également délimiter la voie à suivre pour enlever les installations de manière à réduire au minimum les répercussions sur les ressources existantes. Il importe également d'établir le calendrier des travaux de façon à ce qu'ils ne nuisent pas à l'expérience des visiteurs et à ce qu'ils ne compromettent pas la sécurité des visiteurs compte tenu de l'utilisation de matériel lourd.

Pour tout nouveau projet de construction, il faut se conformer à l'appendice A du présent document dans lequel on décrit les critères de conception visant les nouveaux bâtiments du Fort-Battleford. Il importe également de suivre le Guide pour une construction et une rénovation respectueuses de l'environnement (Environnement Canada, 1995), qui donne des conseils sur la façon de planifier et d'entreprendre des travaux de construction de manière respectueuse sur le plan de l'environnement.

Pour réduire au minimum les effets environnementaux découlant du remplacement des bâtiments, il faudrait envisager la réutilisation des bâtiments par d'autres parties à l'extérieur du lieu historique national. Si la destruction des bâtiments est nécessaire, il les faudrait examiner pour y déceler la présence de lampes à ballast renfermant de l'amiante ou des BPC.

Grâce à ces mesures d'atténuation, les effets résiduels seront minimes.

- Réaménager les zones perturbées pour en faire des espaces verts

Le réaménagement des zones perturbées en espaces verts aura des effets positifs sur l'environnement. Il s'agit d'un projet lié au retrait et au déménagement des installations ou des bâtiments existants qui seront mis hors service. Les effets néfastes sur l'environnement et les mesures d'atténuation nécessaires seraient examinés au cours de l'évaluation environnementale menée en vertu de la LCEE concernant le retrait et le déménagement des installations. Les mesures d'atténuation porteraient sur le choix des espèces indigènes pour la replantation, les besoins en matière de drainage et de sentiers, l'incidence sur les ressources

archéologiques, l'établissement du calendrier des travaux, etc. Les effets environnementaux pourraient être insignifiants si ces mesures d'atténuation sont prises.

Respect des autres valeurs patrimoniales

• Prévoir la participation de la collectivité

Le plan directeur reconnaît l'importance de la participation communautaire par divers moyens (p. ex., association coopérative, programme de bénévolat, observateurs communautaires, consultation d'autres organismes de mise en valeur du patrimoine). La participation de la collectivité à la gestion du lieu se traduira par des avantages importants pour le Fort-Battleford.

Défense de la gérance environnementale

• Dresser un inventaire des ressources naturelles

Dans sa Politique de gestion des ressources culturelles, Parcs Canada recommande que l'on fasse l'inventaire des ressources naturelles sur les terres situées à l'intérieur des lieux historiques nationaux (Patrimoine canadien, 1994).

Cette activité peut ou non inclure la perte de ressources naturelles ou des dommages à celles-ci. Tout effet néfaste sur les ressources peut être réduit, voire presque entièrement éliminé, par la conception du projet et une évaluation environnementale propre au projet. En ce qui concerne les mesures d'atténuation, on pourrait s'efforcer de limiter la perte de ressources, établir le calendrier des travaux de façon à réduire au minimum les répercussions, tant sur les visiteurs que sur les ressources naturelles, et désigner des routes d'accès.

Marketing du Fort-Battleford

• Faire augmenter le nombre de visiteurs

Comme il a été discuté au cours du projet visant à élaborer des programmes de diffusion externe, les statistiques révèlent qu'il serait possible de faire augmenter le nombre de visiteurs au Fort-Battleford en août et en septembre en y attirant des familles et des personnes âgées. Étant donné qu'une telle augmentation pourrait se répercuter sur la protection des ressources patrimoniales, les efforts de marketing comprendront un programme visant à surveiller tout changement apporté à l'intégrité commémorative. Des mesures d'atténuation pourraient être prises au besoin.

La promotion du Fort en collaboration avec d'autres organismes, tels que Battlefords Tourism, et la désignation possible du site en tant qu'" attrait de la Saskatchewan " profiteront non seulement au lieu historique national mais aussi aux collectivités de Battleford. Le nombre accru de visiteurs permettra au Fort-Battleford de réaliser ses objectifs en matière d'intégrité commémorative. De plus, la hausse du nombre de visiteurs dans les collectivités de Battleford profitera à l'économie locale.

Administration du Fort-Battleford

• Besoins opérationnels

Grâce aux efforts de marketing et aux programmes de diffusion externe, le Fort-Battleford pourrait demeurer ouvert pendant les saisons intermédiaires. Comme il a été discuté précédemment, une telle mesure pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de Parcs Canada en matière d'intégrité commémorative (Patrimoine canadien, 1994).

En ce qui concerne l'administration du lieu, les lacunes des installations existantes seront comblées par la mise en oeuvre du plan directeur et

ont été abordées plus haut. Les effets environnementaux liés à la construction de nouvelles installations et au démantèlement des installations existantes pourront être atténués par des pratiques courantes.

Le lieu historique national s'engage pleinement à réaliser les objectifs de gérance environnementale décrits dans la politique " Développement durable et Patrimoine " (Patrimoine canadien, 1997). Parcs Canada s'engage à adopter des méthodes de gestion environnementale exemplaires dans l'ensemble de l'organisation. Un système de gestion de l'environnement a été mis sur pied pour gérer, évaluer et améliorer la performance environnementale. Il aidera Parcs Canada à réduire au minimum les répercussions de ses activités quotidiennes sur l'environnement et à se conformer aux lois environnementales, tant fédérales que provinciales.

Effets cumulatifs

Ensemble, les initiatives figurant dans le plan directeur du LHNC du Fort-Battleford auront pour effet d'améliorer l'intégrité commémorative du lieu. Plusieurs d'entre elles permettront au public de mieux comprendre le lieu et d'y vivre une expérience plus agréable. Même si certaines des initiatives auront des répercussions sur les ressources naturelles et culturelles, celles-ci peuvent être atténuées, et l'effet cumulatif de l'ensemble des initiatives sur les ressources patrimoniales ne sera pas important. La participation des localités de Battleford et d'autres partenaires à la gestion, à la programmation et à la commercialisation du lieu historique national en assurera la viabilité en tant que destination touristique contribuant à que l'économie locale et régionale. Dans le plan directeur, on reconnaît également que le nombre accru de visiteurs pourrait se répercuter sur la qualité des programmes de mise en valeur du patrimoine et sur les ressources du patrimoine. On mettra en oeuvre un programme de surveillance pour mesurer et examiner les effets cumulatifs éventuels d'un nombre accru de visiteurs.

Recommandations

Plusieurs initiatives figurant dans le plan directeur produiront des effets environnementaux. En général, ceux-ci peuvent être entièrement éliminés, à condition que des renseignements concernant les ressources patrimoniales visées puissent être obtenues. Pour faciliter l'évaluation environnementale propre au projet et le processus de prise de décisions, on recommande de faire l'inventaire des ressources naturelles et culturelles avant que ne soient entreprises d'autres initiatives pouvant se répercuter sur les ressources patrimoniales. De tels renseignements joueront un rôle particulièrement important dans le choix de l'emplacement du centre d'orientation et d'accueil des visiteurs, du nouveau terrain de stationnement, des nouveaux sentiers, et du garage et des remises que l'on compte déplacer. Grâce à ces choix éclairés, on pourra éviter les incidences sur les ressources patrimoniales plutôt que de s'efforcer d'en réduire l'importance ou de prendre des mesures de réhabilitation.

Conclusions

Dans le plan directeur du Fort-Battleford, il y a sept éléments pour lesquels des initiatives ont été proposées. Les initiatives qui pourraient entraîner d'importants effets négatifs ou positifs ont été identifiées et soumises à une évaluation environnementale conformément à une directive du Cabinet intitulée " L'évaluation environnementale des projets de politique et de programme " (Agence canadienne d'évaluation environnementale, 1999). À partir d'un examen des initiatives, on a pu tirer les conclusions suivantes :

1. Les initiatives sont conformes à la Politique des lieux historiques nationaux et à la Politique de gestion des ressources culturelles, qui figurent dans " Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada ".

2. Tout changement apporté à un édifice du patrimoine au LHNC du Fort-Battleford sera conforme à la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine.

3. Les initiatives de mise en valeur du patrimoine permettront aux visiteurs de mieux comprendre le lieu historique national et d'y vivre une expérience plus agréable tout en rehaussant l'intégrité commémorative. Certaines des initiatives devront faire l'objet d'une évaluation environnementale propre au projet en vertu de la LCEE une fois les détails du projet dévoilés. Grâce à des mesures d'atténuation, il sera possible de réduire les effets environnementaux au minimum.

4. Les initiatives de protection du patrimoine permettront d'assurer l'intégrité des ressources culturelles. Ces initiatives devront également faire l'objet d'une évaluation propre au projet en vertu de la LCEE. Grâce à des mesures d'atténuation, il sera possible de réduire les effets environnementaux au minimum.

5. Le LHNC du Fort-Battleford est actuellement administré conformément à la stratégie ministérielle de développement durable intitulée " Développement durable et Patrimoine " et continuera de l'être. On y aborde la question de l'observation des lois environnementales fédérales et provinciales.

6. Le plan directeur du LHNC du Fort-Battleford indique les mesures qu'il faudra prendre pour protéger et mettre en valeur le lieu tout en favorisant son intégrité commémorative. À en juger par les mesures d'atténuation proposées dans l'évaluation environnementale, ces mesures ne devraient pas entraîner des effets néfastes importants sur l'environnement.